

UNE RECETTE À LA FRANÇAISE

UNE
PINCÉE
D'AGRO-ÉCOLOGIE

POUR UNE
LOUCHE
D'AGRO-
INDUSTRIE

Directeur.ices de publication :

Lucile Grosjean (ACF France) – Maureen Jorand (CCFD-Terre Solidaire) – Nicolas Vercken (Oxfam France)

Ce rapport a été rédigé par :

Hélène Botreau (Oxfam France), Valentin Brochard (CCFD-Terre Solidaire), Pauline Verrière (ACF France)

En collaboration avec le cabinet d'étude BASIC :

Christophe Alliot, Théodore Fechner, Karine Laroche.

Avec la participation de : Marie Cosquer, Noélie Coudurier, Lucile Grosjean, Lorena Guadalupe Rodriguez Alvarez, Louis-Nicolas Jandeaux, Maureen Jorand, Armelle Le Comte, Cyril Lekief, Bader Mahaman, Alexandre Poidatz, Nicolas Paris, Marie Tapia, Emma Vidal, Nicolas Vercken.

Conception graphique sous logiciels libres :

figureslibres.cc

Dépôt légal : Février 2021

Pour contacter les auteur.es :

Hélène Botreau : hbotreau@oxfamfrance.org

Valentin Brochard : v.brochard@ccfd-terresolidaire.org

Pauline Verrière : pverriere@actioncontrelafaim.org

Contacts presse :

Action contre la Faim :

lrodriguezalvarez@actioncontrelafaim.org

CCFD-Terre Solidaire :

s.rebours@ccfd-terresolidaire.org

Oxfam France :

enaccarato@oxfamfrance.org

Remerciements :

Les auteur.es remercient vivement tous les relecteurs et toutes les relectrices, qu'ils.elles soient internes ou externes à nos trois organisations, pour leurs avis et commentaires tout au long du travail de recherche et d'écriture de ce rapport.

Les auteurs.es tiennent particulièrement à remercier Maureen Jorand, Armelle Le Comte, Louis-Nicolas Jandeaux, Marie Cosquer, Nicolas Paris, Lucile Grosjean, Antoine Duscastel ainsi que Dominique Potier pour leurs relectures particulièrement attentives et leurs conseils avisés.

Les auteurs.es tiennent également à remercier profondément l'ensemble des membres du Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (BASIC), et tout particulièrement Christophe Alliot, pour leur soutien sans faille quant à la bonne réussite de ce rapport, dont nous avons tous bien minimisé la charge de travail.

Les propos et analyses produit.es dans ce rapport ne sauraient en aucun être imputé.es aux relecteurs.ices.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Table des Encadrés</i>	5
<i>Table des figures</i>	6
<i>Table des tableaux</i>	8
<i>Liste des acronymes</i>	8
<i>Préfaces</i>	9
<i>Résumé exécutif</i>	15
<i>Chiffres clés</i>	15
INTRODUCTION	19
Lutter contre la faim et atteindre les ODD et l'accord de Paris : le rôle crucial de l'agriculture	19
Une France championne de l'agroécologie et de l'agriculture familiale ?	24
MÉTHODOLOGIE	30
1. Principaux résultats	35
Un manque de transparence et de cohérence dans les tendances globales des soutiens financiers étudiés	36
Répartition des montants globaux engagés par institutions	36
Evolution globale des soutiens financiers et du nombre de projets	37
<i>L'Agence Française de Développement (AFD)</i>	37
<i>Promotion et Participation pour la Coopération économique (Proparco)</i>	39
<i>Ministères couverts par l'étude</i>	41
<i>Bpifrance</i>	43
Prêts, dons ou crédit-export ? Quels canaux de financement ont la préférence française ?	45
Conclusion intermédiaire	47
2. Contribution des soutiens financiers français à la transition agroécologique	48
Agroécologie ou agro-industrie ? La France semble avoir tranché !	49
Une approche internationalement reconnue	49
Des soutiens français en grand décalage avec les ambitions affichées	52
Un grand nombre de projets « potentiellement agroécologiques », pour de très faibles montants	56
De nombreuses occasions manquées d'impulser un changement de fond	57
Une absence de visibilité pour plus d'un tiers des soutiens financiers français	60
Des institutions aux préférences marquées	62
L'AFD : une agence en tête de pont des soutiens financiers agroécologiques français	63
Proparco et Bpifrance, ou comment la France finance l'agro-industrie	67
<i>Promotion et Participation pour la Coopération économique (Proparco)</i>	67
<i>Bpifrance</i>	71
Des ministères majoritairement opaques sur leurs soutiens financiers agricoles	74
<i>Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)</i>	74
<i>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA)</i>	76

Ministère de l'Éducation nationale (MEN)	77
Ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI)	78
Conclusion intermédiaire	79
3. Contribution des soutiens financiers français à la lutte contre la pauvreté	82
Une approche délaissée par la France	83
Conclusion préliminaire	87
4. Contribution des soutiens financiers français à la lutte contre les inégalités de genre	88
Un objectif loin d'être atteint	89
Conclusion préliminaire	93
5. Contribution des soutiens financiers français à la lutte contre les dérèglements climatiques, au soutien à l'agriculture familiale et à la lutte contre la sous-nutrition	94
La crise climatique oubliée des soutiens financiers français	95
Conclusion préliminaire	97
L'agriculture familiale : une prise en compte a minima	98
Conclusion préliminaire	100
Une prise en compte spécifique de la nutrition qui ne se répercute pas dans les soutiens financiers français	101
Conclusion préliminaire	102
CONCLUSION	103
RECOMMANDATIONS	106

TABLE DES ENCADRÉS

ENCADRÉ 1 : L'agroécologie: un modèle en plein essor plébiscité par de nombreux acteurs.trices, notamment étatiques	21
ENCADRÉ 2 : Agro-industrie vs agroécologie – De quoi parle-t-on exactement ?	22
ENCADRÉ 3 : Des acteurs français à la pointe de filières agroécologiques internationalisées ?	27
ENCADRÉ 4 : Données clés de notre méthodologie	30
ENCADRÉ 5 : Qu'entend-on par « montants engagés » ?	32
ENCADRÉ 6 : Le recours aux prêts par les agences publiques de développement accroît la pauvreté des pays aux plus faibles revenus	46
ENCADRÉ 7 : Exemple d'un projet « potentiellement agroécologique » financé par la France : le prêt de Proparco à Burapha	56
ENCADRÉ 8 : Exemple d'un projet « facilitateur social » de la France : le contrat de désendettement Programme Filières agricoles durables de Côte d'Ivoire (FADCI)	58
ENCADRÉ 9 : Exemple d'un projet « autres » financé par l'AFD	60
ENCADRÉ 10 : Exemple d'un soutien financier « non-agroécologique » de l'AFD, le projet d'amélioration de la productivité de l'hévéaculture familiale au Cambodge	65
ENCADRÉ 11 : Exemple d'un projet non-agroécologique soutenu par Proparco : projet d'implantation de serres chauffées en Arménie	68
ENCADRÉ 12 : Exemple d'un projet agro-industriel Proparco ne figurant dans aucune base de données publiques : le cas Feronia PHC	70
ENCADRÉ 13 : Exemple de soutiens financiers agricoles Bpifrance	72
ENCADRÉ 14 : Qu'en est-il des soutiens financiers agricoles engagés par les autres pays européens?	81
ENCADRÉ 15 : Focus sur un projet permettant une lutte transformative contre la pauvreté	85
ENCADRÉ 16 : Lutter contre la pauvreté... d'une grosse multinationale française ? L'exemple de FanMilk et Danone	86
ENCADRÉ 17 : Exemple d'un projet ayant une « approche genre »	91
ENCADRÉ 18 : Exemple d'un projet considéré par la France comme ayant un objectif de réduction des inégalités de genre, à tort	93
ENCADRÉ 19 : Golden Rice, où comment Proparco renforce encore un peu plus l'un des principaux exportateurs de riz du Cambodge	100

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Institutions financières incluse ou non dans l'étude et répartition en fonction de l'APD	33
Figure 2 : Processus de constitution de notre base de données et d'analyse des soutiens financiers français	34
Figure 3 : Répartition des soutiens financiers en pourcentage par institution	36
Figure 4 : Évolution des montants engagés et du nombre de projets, toutes institutions	37
Figure 5 : AFD - Evolution des montants engagés et nombre de projets	37
Figure 6 : Répartition des montants engagés de l'AFD en fonction des pays récipiendaires	38
Figure 7 : Proparco - Évolution des montants engagés et nombre de projets	39
Figure 8 : Répartition des montants engagés par Proparco en fonction des pays récipiendaires	40
Figure 9 : MEAE/MAA/MINEFI : évolution des montants engagés	41
Figure 10 : MEN - Évolution des montants engagés et nombre de projets	42
Figure 11 : Répartition géographique de soutiens financiers du MINEFI/MAA/MEAE	42
Figure 12 : Répartition géographique de soutiens financiers du MEN	43
Figure 13 : Bpifrance - Évolution des garanties acceptées et nombres de projets	43
Figure 14 : Zones géographiques des projets des entreprises acceptées pour des garanties de Bpifrance à l'export	44
Figure 15 : Répartition des soutiens financiers en % et par canal de financement	45
Figure 16 : Répartition des soutiens financiers par institutions et par canaux de soutiens financiers	45
Figure 17 : Évolution des soutiens financiers par année et par canaux de financements	46
Figure 18 : Illustration simplifiée de la classification de Gliessman	49
Figure 19 : Répartition en % de l'ensemble des soutiens financiers étudiés	51
Figure 20 : Une incohérence française, focus sur l'année 2018	52
Figure 21 : Évolution en montant absolu et en nombre de projets par année des soutiens financiers « agroécologie transformative » et « non-agroécologique »	53
Figure 22 : Répartition des soutiens financiers « agroécologie transformative » et des soutiens financiers « non-agroécologique » en montant absolu par catégorie et par pays	55
Figure 23 : Évolution en montant absolu et en nombre de projets par année des soutiens financiers « potentiellement agroécologique »	57
Figure 24 : Évolution en montant absolu et en nombre de projets par année des soutiens financiers « facilitateur social »	58
Figure 25 : Répartition des soutiens financiers français « potentiellement agroécologique » et « facilitateur social » en montant absolu par catégorie et par pays	59
Figure 26 : Évolution en montant absolu et en nombre de projets par année des soutiens financiers « autres »	61
Figure 27 : Répartition des soutiens financiers en montant absolu par institution	62
Figure 28 : Répartition des soutiens par contribution en pourcentage au sein de chaque catégorie	62
Figure 29 : Répartition des soutiens financiers par contribution en pourcentage au sein de chaque institution	63
Figure 30 : AFD - Répartition des soutiens financiers par année (en montant et nombre de projets)	64
Figure 31 : Répartition des soutiens financiers AFD en montant absolu par catégorie et par pays	66

Figure 32 : Proparco – Répartition des soutiens financiers par année (en montant et nombre de projets)	67
Figure 33 : Répartition des soutiens financiers Proparco en montant absolu par catégorie et par pays	69
Figure 34 : Secteurs d’activité des projets garanties Bpifrance par montant et par année	71
Figure 35 : Bpifrance – Répartition des soutiens financiers en montants absolus et nombre de projets par catégorie et par année	73
Figure 36 : Bpifrance – Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par pays	74
Figure 37 : MEAE – Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par année et des soutiens financiers « potentiellement agroécologique » en nombre de projets	75
Figure 38 : MAA – Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par année et des soutiens financiers « autres » en nombre de projets	76
Figure 39 : MEN – Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par année et des soutiens financiers « autres » en nombre de projets	77
Figure 40 : MINEFI – Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par année	78
Figure 41 : Répartition des soutiens financiers octroyés par la France selon leur contribution affichée à la lutte contre la pauvreté	84
Figure 42 : Figure B : Répartition par institution des catégories de lutte contre la pauvreté	84
Figure 43 : Évolution de la répartition des soutiens financiers de l’AFD vers des projets ayant une composante de lutte contre la pauvreté 2009-2018	85
Figure 44 : Pays récipiendaires des soutiens financiers de l’AFD ayant un objectif de lutte contre la pauvreté	86
Figure 45 : Répartition des soutiens financiers français vers des projets ayant une composante de genre	90
Figure 46 : Répartition des soutiens financiers français vers des projets ayant une composante de genre, par institution	90
Figure 47 : Évolution du nombre de projets par catégorie et par institution	91
Figure 48 : Évolution des soutiens financiers de l’AFD vers des projets ayant une composante de genre 2009 – 2018	92
Figure 49 : AFD – Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant le climat	96
Figure 50 : MEN et MEAE – Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant le climat	97
Figure 51 : AFD – Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant l’agriculture familiale	98
Figure 52 : Proparco, MEN et MAA – Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant l’agriculture familiale	99
Figure 53 : AFD et MEAE – Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant la nutrition	101

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : Offre commerciale de Business France pour des rencontres avec les directeur.ices de l'Agence Française de Développement

27

LISTE DES ACRONYMES

APD	Aide Publiques au Développement
AFD	Agence Française de Développement
CICID	Comité Interministériel de la Coopération Internationale et du Développement
CPA	Conseil Présidentiel pour l'Afrique
CSA	Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale
CRS	Modèle de convention de l'OCDE sur l'échange de renseignements en matière fiscale
LOP-DSI	Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
MEN	Ministère de l'Éducation Nationale
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation
MINEFI	Ministère de l'Économie et des Finances
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
ONG	Organisations Non Gouvernementales
OP	Organisations de Producteurs
SARA	Salon International de l'Agriculture d'Abidjan

Préfaces

Si ce rapport, produit par nos trois organisations s'intéresse avant tout aux modalités de l'action agricole à l'internationale de la France, il nous a semblé indispensable d'interroger des acteurs et actrices d'autres pays concernés par les impacts de l'action agricole extérieure française.

Il est à ce titre pertinent de donner la voix à la société civile de pays où interviennent ces soutiens financiers français et de remettre la question du financement de l'agriculture dans un contexte international.

Nous remercions chaleureusement :



Mariam Sow

Secrétaire exécutive d'ENDA PRONAT



Michael Fakhri,

Rapporteur spécial du droit à l'alimentation

Estimée à 1,1 milliard d'habitants en 2020, la population africaine devrait dépasser 2 milliards en 2050. Fournir à cette population une nourriture saine, en quantité suffisante et économiquement accessible est un défi aigu dans un contexte de dégradation des ressources naturelles, d'intensification des effets du changement climatique et de multiplication des problèmes de santé liés aux modes de consommation. La crise de la COVID-19 a accru ce défi et fait prendre conscience de la nécessité de réviser nos modèles de production et de consommation dans l'optique d'aller vers une souveraineté alimentaire durable.

Dans ce contexte, et après plusieurs décennies de recherche-action, exploitations familiales, organisations de la société civile et scientifiques ont démontré que les systèmes de production agroécologiques sont capables d'assurer une souveraineté alimentaire tout en préservant les services écosystémiques et la biodiversité.

Aujourd'hui, il existe en Afrique de l'Ouest, des modèles de réussite en matière d'agroécologie à l'échelle locale.

Au niveau national également des dynamiques sont mises en place avec une diversité d'acteurs. C'est le cas notamment au Sénégal, où la société civile s'est organisée au sein de la Dynamique pour la Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES) et a élaboré un document de contribution pour soutenir l'Etat sénégalais dans sa volonté de transition agroécologique. Elle est renforcée par d'autres acteurs de la société civile et de la recherche qui ont mis en place l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) pour porter le plaidoyer au niveau sous-régional.

Depuis 2017, l'engagement des acteurs nationaux, régionaux et même internationaux pour l'agroécologie s'est affirmé plus nettement. Que ce soit dans le domaine de la recherche, des actions de terrain ou de programmes mixtes portées par les Etats ou par des acteurs non étatiques, les initiatives se multiplient et les partenaires techniques et financiers soutiennent de plus en plus la transition agroécologique en Afrique.

Cependant, en dépit de son fort potentiel et des multiples initiatives en cours, l'alternative agroécologique peine à prendre de l'essor en Afrique de l'Ouest du fait notamment de verrous structurels qui favorisent l'industrialisation du système de production agroalimentaire.

En effet, les politiques de nombreux pays africains, sous l'influence des politiques internationales, demeurent fortement orientées vers l'agro-industrialisation à partir de capitaux privés étrangers, ce qui contribue à accroître le phénomène d'accaparement des terres et la vulnérabilité des sociétés paysannes qui portent l'agroécologie. La priorité est donc de redéfinir la politique actuelle de développement qui octroie un rôle croissant au «secteur privé» sans questionner réellement les retombées des projets.

Transformer les systèmes alimentaires implique d'engager un changement de modèle. Les financements publics et privés alloués à l'agriculture doivent être réorientés vers l'appui à l'agroécologie qui est essentiellement portée par les exploitations familiales.

Et la coopération doit s'inscrire dans la durée tant les processus de transition agroécologique sont longs et nécessitent donc un soutien prolongé.

Les Partenaires Techniques et Financiers, et tout particulièrement la France, devraient à ce titre considérer l'agroécologie comme une opportunité pour transformer et relever les défis du système alimentaire en augmentant le financement à long terme de l'agroécologie.

C'est tout le questionnement de cette présente étude réalisée par Action contre la Faim, le CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France, qui analyse dans quelle mesure les soutiens financiers français contribuent à la lutte contre les causes structurelles de la faim en général et en particulier à la transition agroécologique. Elle soulève notamment la question de l'incompatibilité entre deux modèles si contradictoires soutenus par la France que sont l'agroécologie et l'agro-industrie.

Malgré les efforts consentis ces dernières années par la France pour augmenter les financements dédiés à la transition agroécologique, d'autres priorités politiques semblent toujours dominer cette volonté de soutenir l'agriculture familiale et la mise à l'échelle de l'agroécologie.

En tant qu'Organisation de la société civile ouest-africaine qui accompagne depuis plus de 30 ans les sociétés paysannes dans la construction d'un système de production et de consommation plus durable, nous souhaitons vivement que cette étude pousse la France à réinterroger les priorités de son action agricole extérieure et à revoir ses cadres politiques et stratégiques, programmes et plans d'action ayant une incidence sur le secteur agricole et alimentaire à la faveur d'une transition agroécologique.

L'agroécologie est aujourd'hui une alternative incontournable pour relever les défis de l'insécurité alimentaire, de l'emploi des jeunes et de l'adaptation au changement climatique. Sa mise à l'échelle nécessite l'implication coordonnée de tous les acteurs. Il s'agit de s'engager pour soutenir la transformation de tout un modèle de vie, pour un projet sociétal plus durable.

Mariam Sow
12 janvier 2021

Ces dernières années, le nombre de personnes souffrant de la faim n'a cessé d'augmenter. Cela coïncide avec un accroissement des inégalités mondiales, notamment dû à une perte croissante d'accès aux terres et aux ressources pour les plus vulnérables et à une concentration toujours plus importante des pouvoirs dans les systèmes alimentaires entre les mains d'une poignée d'entreprises.

La pandémie COVID-19 a encore aggravé cette situation, donnant lieu à une augmentation de la faim et à des pertes massives d'emplois de par le monde. Cette pandémie menace directement l'accès à la terre des paysans, des agriculteurs et des peuples autochtones. Que ce soit par le biais de la promotion de nouvelles législations ou par des actions coercitives, les gouvernements et les principales multinationales quant à eux, continuent d'agir en faveur de la réalisation de mégaprojets d'agro-business, d'exploitations minières et d'infrastructures sur des terres agricoles ancestrales, déjà occupées. Ces «accaparements de terres» menacent les moyens de subsistance des populations et leur accès à l'alimentation. Le virus continue de ravager l'humanité ; même si l'on dispose d'un vaccin, il faudra un certain temps avant que la situation sanitaire mondiale ne se stabilise et au moins une décennie pour que l'économie mondiale se rétablisse.

Ces «accaparements de terres» menacent les moyens de subsistance des populations et leur accès à l'alimentation. Sur le plan politique, un consensus s'impose de plus en plus: le statu quo n'est plus une option viable.

Il est largement reconnu que tous les acteurs gouvernementaux et sociétaux doivent être attentifs aux enjeux de la transformation des systèmes alimentaires, qu'ils doivent être conscients du fait que les dérèglements climatiques sont la plus grande menace pour la durabilité de ces derniers et que cette réalité demande un engagement en faveur de solutions politiques basées sur la science.

Actuellement, une réponse globale prend forme face au modèle industriel de l'agriculture, qui repose sur des systèmes agricoles intensifs à haut niveau d'intrants, dominés par de grandes exploitations spécialisées, souvent fortement dépendantes de combustibles fossiles et d'intrants non renouvelables, synthétiques et marchands.

Il existe cependant deux visions fondamentalement différentes sur la manière de résoudre ces problèmes et d'incarner cette réponse.

L'une d'elle est désignée comme l'agriculture intensive durable appelée parfois Nouvelle Révolution Verte. Cette intensification durable tente, à bien des égards, de mieux respecter des objectifs écologiques tels que la santé des sols et l'accroissement de la biodiversité. Cependant, la méthode de cette intensification durable, correspond davantage à une réforme de l'agro-industrie qu'à une réelle transformation du système alimentaire. L'intensification durable, tout comme les anciennes formes d'intensification industrielle, repose ainsi sur des processus et des technologies à forte intensité en capital financier, perpétuant ainsi le statu quo de l'économie politique actuelle du système alimentaire. Ces approches abordent le problème principalement en termes de production, de taille des exploitations et d'échelle des opérations. Elles reposent toutes sur une théorie de la connaissance verticale dans laquelle, dans la grande majorité des cas, les scientifiques et les experts transmettent leurs connaissances aux agriculteurs.

L'autre vision, l'agroécologie, est en revanche une pratique visant à éviter globalement tout impact négatif. L'agroécologie est durable d'une manière qui met en œuvre les droits humains car elle crée un système dans lequel les notions de justice et d'équité nourrissent toutes les décisions, quel que soit le niveau.

L'agroécologie offre un espoir certain pour le présent et l'avenir. Cette approche remet en cause la dynamique des pouvoirs à l'œuvre dans l'agriculture et présente le manque d'accès aux connaissances, aux ressources et le manque de contrôle sur nos systèmes alimentaires comme autant de causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. L'agroécologie est une discipline scientifique qui intègre à la fois des connaissances expérimentales issues du travail des écologistes, mais aussi des connaissances empiriques, plus communément appelées connaissances traditionnelles. Son but premier est d'imiter autant que possible les processus écologiques et les interactions biologiques naturelles dans la conception de ses méthodes de production agricole. L'agroécologie améliore également les moyens de subsistance des agriculteurs en favorisant la diversité des sources de revenus, la résistance aux chocs et des chaînes d'approvisionnement courtes qui assurent le retour des richesses au niveau local.

Le financement de la recherche et des projets agro-écologiques reste cependant terriblement faible. La plupart des financements agricoles dans le monde –qu'ils proviennent de gouvernements, d'organisations internationales ou d'organisations philanthropiques– profitent à l'agro-industrie. C'est pourquoi ce rapport est important non seulement pour la France mais aussi pour le monde entier. La France est l'un des rares pays (avec l'Allemagne et la Suisse) à soutenir financièrement l'agroécologie sur son territoire et à l'étranger.

En dépit de ce soutien limité, la popularité de l'agroécologie ne cesse d'augmenter. De plus en plus de personnes continuent à partager leurs connaissances sur la manière de vivre en bonne relation avec la terre et les ressources halieutiques. De plus en plus de pays envisagent une transition vers l'agroécologie à l'échelle nationale, et de plus en plus de chercheurs s'efforcent d'accroître les connaissances en la matière. L'augmentation des investissements dans l'agroécologie ne fera qu'accélérer cette dynamique en marche.

La force de ce rapport est qu'il passe outre la rhétorique politique et s'intéresse aux flux financiers. Il propose un modèle méthodologique pour de futures études similaires. En outre, ses conclusions révèlent avec acuité les manœuvres politiques qui sous-tendent la position de la France.

Le rapport constate que, bien que la France soit l'un des rares pays à défendre l'agroécologie, à s'attaquer au changement climatique et à défendre l'agriculture familiale sur le plan juridique et politique, la réalité de ses soutiens financiers reflète un engagement important en faveur du développement de l'agro-industrie à international, en vue de servir ses intérêts économiques propres. Si cela peut sembler incohérent d'un point de vue politique, les conclusions du rapport montrent implicitement que la France utilise ce «double discours» pour renforcer son propre pouvoir politique et économique. En promulguant le développement d'un modèle agroindustriel à l'étranger, le gouvernement français renforce en effet sa propre influence sur les agriculteurs et les gouvernements qui reçoivent un soutien financier et crée de nouveaux marchés pour les entreprises françaises afin qu'elles puissent exporter leurs productions.

Cette tendance se poursuit dans d'autres domaines de politique agricole. La France exprime ainsi régulièrement un engagement politique fort pour s'attaquer à certaines des causes profondes de la faim, telle que la pauvreté, les inégalités de genre et le changement climatique. Mais ses soutiens financiers ne reflètent pas ses paroles.

Ce rapport fournit également des orientations claires sur la manière dont le gouvernement français peut accorder ses actes avec ses paroles. Une réorientation des financements, une plus grande transparence et un mécanisme administratif assurant la cohérence des politiques et financements publics pourraient permettre à la France de devenir un champion mondial dans la lutte contre la faim et le changement climatique.

Michael Fakhri

10 janvier 2021

Résumé exécutif



2513

**PROJETS
totaux
analysés**



10 ANS

**couverts
par l'étude
2009 → 2018**



9571

**LIGNES
de projets
pris en compte**

5,8



**MILLIARDS
D'EUROS
de soutiens
financiers
analysés:
de l'aide publique
au développement
aux crédits exports**

8

**INSTITUTIONS
passées
au crible**



L'AFD et sa filiale Proparco, cinq ministères (le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et de l'innovation), et Bpifrance.

Depuis 10 ans, la France montre un intérêt croissant pour le modèle agroécologique et l'intègre dans les lois régissant son action et ses financements dans l'agriculture à l'international. En parallèle, et en contradiction avec ces engagements, la France fait la promotion à l'international d'un modèle agro-industriel à fortes externalités sociales, économiques et environnementales négatives. Différentes priorités politiques coexistent donc, et le discours officiel de promotion de l'agroécologie familiale semble progressivement délaissé au profit d'un discours de promotion des exportations et du savoir-faire agricole et alimentaire national dans une logique d'internationalisation des filières agricoles et agroalimentaires.

Alors que le consensus scientifique, partagé par nos trois organisations (Action contre la Faim, CCFD-Terre Solidaire et Oxfam France), appelle à une nécessaire et urgente transformation des systèmes alimentaires pour s'attaquer aux causes profondes de la faim, la France ne doit pas faire fausse route : au cœur de cette transformation, c'est le modèle agroécologique qui doit s'imposer. L'agroécologie, en œuvrant pour des systèmes alimentaires durables et résilients, économiquement viables, plus nutritifs et plus équitables, pourrait permettre de mettre fin à ce paradoxe injuste : les petits producteurs et productrices qui produisent la majeure partie des aliments, sont aussi ceux qui souffrent de la faim.

Il n'est plus possible de soutenir en parallèle ces deux modèles agricoles, agriculture industrielle d'un côté et agroécologie de l'autre. Ils sont aux antipodes l'un de l'autre et ne sont en aucun cas complémentaires.

Pire, toute initiative agro-industrielle dans un pays donné y hypothèque le capital politique de l'agroécologie. D'un point de vue technique, les externalités négatives de l'agriculture industrielle sont par ailleurs telles qu'elles mettent en péril les possibles avancés du modèle agroécologique. Face à ce double discours français, nos trois structures ont donc souhaité mieux comprendre comment la France traduit ses priorités en actions. Pour ce faire, nous nous sommes penchés sur les soutiens financiers engagés par la France vers l'agriculture des pays éligibles à l'aide publique au développement et avons analysé leurs évolutions et orientations sur une période de 10 ans (2009-2018). L'idée était de comparer la réalité des soutiens financiers agricoles français avec les engagements politiques pris sur le sujet. La France suit-elle ainsi majoritairement ses engagements et objectifs en faveur de l'agriculture familiale et de l'agroécologie dans les pays en développement, ou au contraire finance-t-elle avant tout des projets agro-industriels ? Le cas échéant, sous quelles modalités et dans quelle mesure ?

Nous avons également suivi une approche similaire concernant la contribution de la France vis-à-vis des facteurs structurels de la faim : les soutiens financiers français participent-ils à la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités de genre ou encore contre les dérèglements climatiques ? Priorisent-ils l'agriculture familiale ? Prennent-ils en compte la malnutrition ? Ou ignorent-ils ces enjeux cruciaux qui pourtant sont les causes mêmes de l'explosion de la faim dans le monde depuis cinq ans ?

Les résultats de notre étude, réalisée conjointement avec un cabinet d'étude indépendant (le BASIC) sont édifiants.

Seuls 13,3% des soutiens financiers français engagés entre 2009 et 2018 à destination des pays éligibles à l'APD ont réellement bénéficié à la transformation agroécologique. Pire, 23,6% des soutiens financiers analysés se sont faits au détriment d'une transition agroécologique et ont, soit été dédiés à l'augmentation des rendements quel que soit le modèle agricole soutenu, soit au développement assumé de l'agro-industrie dans les pays récipiendaires. La part de ces financements est par ailleurs en forte progression depuis 2009. En outre, un grand nombre des soutiens financiers étudiés ont bénéficié à des projets qui auraient pu être orientés vers une agroécologie transformative, mais qui ne l'ont pas été. Autant d'occasions manquées.

En termes de priorités de financements de l'agroécologie, les chiffres diffèrent drastiquement d'une institution à l'autre. L'AFD concentre à elle seule 98,2% des soutiens financiers réellement agroécologiques français, alors que la quasi-totalité des soutiens financiers agro-industriels français sont octroyés par Bpifrance et Proparco.

Les résultats de la lutte contre la pauvreté sont également alarmants : 81 % des soutiens financiers engagés pour des projets agricoles n'affichent aucune volonté de réduction de la pauvreté. Si la majeure partie de ces financements proviennent de l'AFD, la prise en compte de la pauvreté est quasiment absente de l'orientation des financements des autres institutions étudiées. En outre, rares sont les soutiens financiers étudiés qui s'engagent dans une véritable action transformatrice en la matière.

Seuls 13,3%

des soutiens financiers français engagés entre 2009 et 2018 à destination des pays éligibles à l'APD ont réellement bénéficié à la transformation agroécologique.

Concernant l'intégration du genre dans les soutiens financiers français, les résultats sont catastrophiques pour la quasi-totalité des institutions : seuls 3% des soutiens financiers étudiés intègrent une véritable approche genre. Il s'agit principalement du fait du groupe AFD qui finance quelques projets prenant en compte une dimension de genre, mais de manière anecdotique : la moitié de ses soutiens financiers «genre» se contente simplement d'évoquer le sujet.

L'urgence de la crise climatique, la priorisation de l'agriculture familiale ou encore la considération des enjeux nutritionnels sont très peu prises en compte dans les soutiens financiers français étudiés : 4,7 % des soutiens financiers évoquent la question climatique, 10,9% des soutiens financiers intègrent la dimension de l'agriculture familiale et seulement 9,2% des soutiens financiers s'intéressent à la thématique de la nutrition, principalement sous l'angle de la malnutrition.

Si ces résultats sont déjà très décevants, ils révèlent également deux réalités.

La première est qu'il ne semble pas exister de cohérence politique entre d'un côté les priorités affichées par la France et de l'autre, la réalité de ses soutiens financiers. Ces résultats donnent en effet l'impression que chaque institution étudiée peut choisir ses propres priorités, qu'elles soient géographiques ou thématiques. Alors que l'agroécologie est une priorité française, il n'est pas concevable que près d'un quart des soutiens financiers étudiés promeuvent une agriculture basée sur un modèle agro-industriel, ou financent des activités agricoles sans se poser de questions quant au modèle soutenu.

La deuxième réalité que révèlent ces résultats, c'est le grave manque de transparence dans les données financières françaises publiquement disponibles. Outre le fait qu'il n'existe aucune méthodologie ou approche de redevabilité commune au niveau français, chaque institution semble pouvoir choisir son propre degré de transparence et de redevabilité.

Il est primordial que la France change drastiquement de cap pour remédier à cette situation. Trois recommandations principales (détaillées à la fin du rapport) peuvent à ce titre être proposées:

1. Il est impératif que la France contribue positivement au changement des modèles agricoles et alimentaires via ses soutiens financiers. Ceux-ci doivent être réorientés en faveur de l'agroécologie et intégrer spécifiquement des objectifs de lutte contre la pauvreté, les inégalités de genre, et la crise climatique, de soutien à l'agriculture familiale et d'amélioration de la situation nutritionnelle des populations visées.

2. La France doit faire preuve d'exemplarité en matière de transparence et de redevabilité concernant ses soutiens financiers.

3. La France doit mettre en cohérence ses orientations politiques et la mise en œuvre de ses soutiens financiers agricoles pour cesser cette ambivalence.

Introduction

Lutter contre la faim, atteindre les ODD et respecter l'Accord de Paris : le rôle crucial de l'agriculture

Le nombre de personnes souffrant de la faim, et plus généralement affectées par l'ensemble des formes de malnutrition, est en constante augmentation depuis 2014. Aujourd'hui, près de 690 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde¹, et plus de deux milliards d'individus, soit un quart de l'humanité, est en insécurité alimentaire et n'a donc pas un accès régulier à une alimentation en quantité et en qualité suffisante². La question de l'accès à une alimentation saine et diversifiée touche tant les pays du Nord que du Sud : 10% de la population européenne est actuellement touchée et 3 milliards d'individus, soit près de la moitié du globe, n'a pas les moyens d'accéder à un régime alimentaire sain et diversifié³. Les divers problèmes de santé liés à une alimentation inadéquate (obésité, diabète, cancer, carences...) sont en constante augmentation partout sur le globe mais de manière différenciée en fonction des contextes. Ces différentes problématiques trouvent leur origine au cœur des multiples crises qui se nouent dans les systèmes alimentaires défailants.

Les causes de cette situation, qui empire année après année, sont systémiques et largement documentés⁴. Bien que la communauté internationale se soit longtemps focalisée, à tort, sur la seule question de la quantité d'aliments produits et la réduction des coûts de production, il y a désormais consensus sur le fait que la faim n'est pas, au niveau mondial, un problème de production alimentaire (la production actuelle est suffisante pour nourrir 12 milliards d'individus⁵) mais un problème structurel d'inégalités et d'injustice. Parmi les principaux facteurs explicatifs se trouvent ainsi l'impact grandissant des dérèglements climatiques⁶, la hausse des inégalités économiques et de la pauvreté⁷, les inégalités de genre⁸ mais aussi la généralisation d'une alimentation peu chère, peu nutritive et notamment basée sur des produits ultra-transformés⁹ servant plus les profits de quelques multinationales agro-alimentaires que la santé des citoyens ou les revenus des agriculteurs. La situation est à ce sujet ubuesque : plus de la moitié de ceux qui ont faim, sont eux-mêmes agri-

¹ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde - Transformer les systèmes alimentaires pour une alimentation saine et abordable (rapport SOFI 2020).

² Op.cit. Rapport SOFI 2020.

³ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde - Se prémunir contre les ralentissements et les fléchissements économiques (rapport SOFI 2019).

⁴ FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde - Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire (rapport SOFI 2017), FAO, FIDA, UNICEF, PAM et OMS, L'Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde - Renforcer la résilience face aux changements climatiques pour la sécurité et la nutrition (rapport SOFI 2018), Op. cit Rapport SOFI 2019.

⁵ HLPE, 2014. Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 2014.

⁶ Op. cit Rapport SOFI 2018.

⁷ Op. cit. Rapport SOFI 2019.

⁸ Oxfam international, *Celles qui comptent - Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités*, janvier 2020.

⁹ HLPE, Nutrition et systèmes alimentaires, rapport 12, mars 2018.

- 10** Op. cit. Rapport SOFI 2019.
- 11** Bosc - Cirad, Investissements dans la « petite » agriculture familiale. Vers un New Deal, 2015.
- 12** Oxfam, Missing out in small is beautiful – The EU's failure to deliver on policy commitments to support smallholder agriculture in developing countries, juin 2017.
- 13** Voir par exemple : Op.cit. Rapport SOFI 202, ou FAO, *The States of the world's biodiversity for food and agriculture*, 2019.
- 14** Voir par exemple : INRAE, Cirad, Étude prospective Agri-monde-Terra sur « *l'usage des terres et la sécurité alimentaire à l'horizon 2050* », 2016.
- 15** Objectif du Développement Durable 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- 16** Objectif du Développement Durable 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- 17** Voir notamment à ce sujet : *Mécanisme de la Société Civile (MSC du CSA), Faire entendre les voix du terrain - De la pandémie COVID-19 à une transformation radicale de nos systèmes alimentaires*, 2020.
- 18** Voir notamment *Cahiers de l'atelier N.563 ; nourrir la planète*.
- 19** HLPE, *Approches agroécologiques et autres approches novatrices*, rapport 14, p 47, juillet 2019.
- 20** GIEC, *Climate Change and Land - An IPCC Special Report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems*, août 2019.
- 21** *Slow Food*, Rapport de synthèse sur le sol, 2016.
- 22** Op. cit. HLPE, rapport 14, p 84., juillet 2019.
- 23** IPES Food, *From uniformity to diversity - A paradigm shift from industrial agriculture to diversified agroecological systems*, p. 24, 25, 28, 2016.
- 24** IPES-Food, *Too big to feed: Exploring the impacts of mega-mergers, concentration, concentration of power in the agri-food sector*, 2017.
- 25** Op. cit. HLPE, rapport 14, juillet 2019.
- 26** Op. cit. GIEC, *Climate Change and Land*, 2019.

culteurs.ices¹⁰. Ils.elles sont particulièrement touché.es par la pauvreté, délaissé.es par les investissements agricoles nationaux comme internationaux¹¹, par l'aide au développement¹² et marginalisé.es dans un système agricole et alimentaire dont les richesses et le pouvoir se concentrent entre les mains d'une poignée d'acteurs.

Années après années, rapports après rapports, qu'ils émanent d'agences onusiennes¹³, d'institutions de recherche¹⁴ ou d'ONG, il semble malheureusement de plus en plus improbable d'arriver à atteindre les objectifs de développement durable « zéro faim¹⁵ » et « zéro pauvreté¹⁶ » d'ici à 2030. La pandémie de Covid-19, muée en crise économique et alimentaire, vient encore alourdir ce bilan et pointe du doigt l'incapacité structurelle de notre système agricole et alimentaire industriel¹⁷ à nourrir durablement la planète.

Si ce système, largement promu et défendu par les pays du Nord, les institutions de commerce international et les puissants acteurs de l'agro-alimentaire¹⁸, a permis d'éloigner le spectre des famines par carence alimentaire, il n'a aucunement permis de lutter durablement contre la faim. Pire, il contribue considérablement, de par ses externalités négatives, à l'entretien des causes structurelles de cette dernière. Le système agricole et alimentaire agro-industriel est ainsi largement contributeur de l'effondrement de la biodiversité, sauvage et cultivée¹⁹ et de l'augmentation des dérèglements climatiques²⁰. Il participe à l'épuisement des sols²¹, à la pollution des eaux²² et entretient des inégalités structurelles à l'origine d'une partie de la pauvreté rurale et de celle des petit.es producteurs.ices²³. Il est caractérisé par sa forte concentration horizontale (les cinq principales entreprises d'engrais chimiques au monde contrôlent 84% du marché mondial, trois entreprises contrôlent 50% du marché des semences commerciales et quatre entreprises contrôlent près de 90% du commerce céréalier mondial) et verticale (de l'abattage à la distribution, en passant par la transformation, quatre firmes contrôlent jusqu'à 75% de commerce de viande animale)²⁴ des pouvoirs au sein des filières. Ce système ne permet donc pas, de par son fonctionnement basé sur les économies d'échelle, d'offrir une juste rémunération, ou un vrai pouvoir de décision, aux producteurs.ices, et particulièrement aux agriculteurs.ices familiaux²⁵.

Nous sommes donc arrivés à une situation invraisemblable où notre modèle agro-industriel nourrit lui-même les causes de la faim dans le monde, où l'agriculture est à la fois victime et bourreau.

Si les événements climatiques extrêmes sont la principale cause de pertes agricoles au niveau mondial, le système alimentaire agro-industriel émet à lui seul un tiers des émissions de gaz à effet de serre, dont 50% et 60% des émissions de méthane et de protoxyde d'azote, qui ont respectivement un pouvoir de réchauffement 25 et 298 fois supérieur à celui du CO₂²⁶.

L'agroécologie, un modèle en plein essor plébiscité par de nombreux ses acteurs.ices, notamment étatiques

De nombreux pays, notamment parmi ceux éligibles à l'aide publique au développement affichent depuis quelques années un soutien fort à l'agroécologie et promeuvent ce modèle sur leur territoire. Créé en 2015, le groupe informel des amis de l'agroécologie siégeant à la FAO comprend 16 membres dont l'Algérie, la Bolivie, le Brésil, la Côte d'Ivoire, la Chine, la France, la Hongrie, l'Inde, l'Italie, le Japon, Madagascar, le Mexique, le Kenya, le Sénégal, la Suisse, le Venezuela.

Certains Etats, comme le Sénégal, sont même considérés comme des pionniers dans le soutien à l'agroécologie sur leur territoire, définissant la transition vers ce modèle agricole comme une priorité.

Depuis 2015, avec le soutien de la FAO qui a décidé d'aider le Sénégal à devenir un pays pilote pour la transition agroécologique, ce pays transcrit cette priorité dans ses politiques publiques. La transition agroécologique figure par exemple parmi les cinq initiatives majeures du Plan d'Action Prioritaire de la deuxième phase du Plan Sénégal Emergent (2019-2024). Malgré des problèmes de financements, le Sénégal est en passe d'opérationnaliser cette approche, en créant notamment une feuille de route de l'agroécologie, sur la base des recommandations transmises par la société civile et la recherche sénégalaise via la Dynamique pour la Transition Agroécologique du Sénégal (DyTAES).

Ce constat, largement partagé par les ONG et la communauté scientifique²⁷, demande une transformation profonde du fonctionnement et des modes opératoires de nos systèmes agricoles et alimentaires. C'est notamment pour cette raison que le secrétaire général des Nations Unies organise en 2021, un Sommet mondial sur les Systèmes Alimentaires visant à « modifier la façon dont nous produisons, consommons et voyons les aliments ». Pour lutter contre la faim, l'enjeu principal n'est donc pas seulement, comme le proposent les récentes conclusions du premier sommet des Banques de Développement²⁸, d'augmenter les financements agricoles, mais de les réorienter de manière structurelle pour qu'ils accompagnent un changement de modèles agricoles et agissent réellement sur les causes sous-jacentes de la faim. La transition agroécologique est à ce titre, une réponse plébiscitée par l'ensemble de la société civile et notamment par la majorité des organisations paysannes et agricoles²⁹. Souvent réduite aux seules pratiques agricoles, l'agroécologie est indissociable du volet politique qui la compose. C'est à cette notion dans sa large acceptation³⁰ que nous faisons référence tout au long du rapport.

L'agroécologie est une solution qui permet une plus grande durabilité et résilience de nos systèmes alimentaires³¹. De par ses co-bénéfices écosystémiques, elle permet de réduire l'impact environnemental et climatique de notre agriculture et de notre alimentation³², préserve la biodiversité³³, et offre une meilleure résilience face aux conséquences de la crise climatique et environnementale³⁴. L'agroécologie participe également à une plus grande justice sociale en remettant les paysannes et paysans au cœur du système de production et leur permet donc de se réapproprier tant les savoirs que les outils de production³⁵. Elle est éco-

²⁷ Op. cit. HLPE, rapport 14, juillet 2019.

²⁸ https://www.ifad.org/documents/38714174/42142599/fic_statement.pdf/6a6fcef1-6614-7786-c69a-743df3dcd5e6

²⁹ Voir par exemple la position du Mécanisme de la Société Civile (MSC) en réponse au projet de recommandation politique sur les « *Approches agroécologiques et autres approches innovantes* » du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA) : http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2017/12/FRENCH_CSMComments_Final_Draft_CFSPolicyRecs_Final.pdf

³⁰ Voir notamment le manifeste de l'agroécologie paysanne – Nyéléni, 2017.

³¹ Op. cit. HLPE, rapport 14, juillet 2019.

³² Leippert, Darmaun, Bernoux, et Mpheshea, *The potential of agroecology to build climate-resilient livelihoods and food systems*, FAO and Biovision, 2020.

³³ Op. cit. IPES Food, *From uniformity to diversity*, 2016.

³⁴ Mijatović, Van Oudenhoven, Eyzaguirre, Hodgkin, *The role of agricultural biodiversity in strengthening resilience to climate change: towards an analytical framework*, 2013.

³⁵ Pretty, Smith, *Social capital in biodiversity conservation and management*, 2004.

36 Pellegrini, Tasciotti, Crop diversification, dietary diversity and agricultural income: empirical evidence from eight developing countries, 2014

37 Prieto, Violle, Barre, Durand, Ghesqui-ere, Litrico, Complementary effects of species and genetic diversity on productivity and stability of sown grasslands, 2015.

38 BASIC, *Qui a le pouvoir ? Revoir les règles du jeu pour plus d'équité dans les filières agricoles.*

39 *Manifeste de l'agroécologie paysanne*, Nyéléni, 2017.

40 AFSA, *Agroécologie et marchés, histoires de terrain ; quelle est l'ampleur des retombées agroécologiques*, 2020.

41 Présentation de la DyTAES : <https://www.endapronat.org/dytaes/>.

42 FAO, *FAO's programme of work in food and agriculture under the FAO strategic framework*, 2020.

43 Présentation de la 3AO : <https://roppa-afrique.org/spip.php?article552>.

44 <https://onu-rome.delegfrance.org/Lancement-du-Groupe-des-amis-de-l-agro-ecologie>

nomiquement viable pour les producteurs, leur assurant une meilleure rémunération³⁶, et permet d'augmenter les rendements agricoles dans une logique de cercle vertueux³⁷. Enfin, de par sa dimension intrinsèquement systémique (on ne peut réellement parler d'agroécologie en se limitant à un set de pratiques agricoles), elle participe à la création d'activités socio-économiques sur un territoire donné et structure des systèmes alimentaires locaux et résilients.

Agro-industrie vs agroécologie – De quoi parle-t-on exactement ?

L'agro-industrie, ou agriculture industrielle, peut être définie comme une agriculture fortement mécanisée et intensive, se basant sur une utilisation massive de capitaux et d'intrants (pesticides de synthèse, engrais minéraux, etc.). C'est un modèle pauvre en main d'œuvre, qui s'ancre dans un système alimentaire agro-industriel dont le développement repose sur des filières et marchés internationaux fonctionnant à flux tendu. Ce système est caractérisé par une forte concentration et déséquilibre des pouvoirs³⁸ et par une surproduction et surconsommation de produits transformés, voir ultra-transformés.

L'agroécologie³⁹ peut au contraire être définie comme une approche regroupant trois grands champs complémentaires, ne pouvant être pris individuellement :

- Une science des écosystèmes agricoles s'appuyant sur les savoir-faire paysans ;
- Un ensemble de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- Un mouvement social de défense des systèmes agricoles et alimentaires.

De par son approche transformatrice, l'agroécologie valorise la production locale avec une moindre transformation des produits. Ayant pour objectif la souveraineté alimentaire, elle œuvre pour des systèmes alimentaires durables et résilients, économiquement viables, plus nutritifs, et plus justes.

L'agroécologie n'est donc pas uniquement un mode de production agricole proposant une alternative crédible à l'agro-industrie, mais une approche proposant de nouveaux modes d'organisation et de répartition du capital et du travail au sein des filières et chaînes de valeurs agricoles. Si l'agroécologie ne fonctionne pas systématiquement de pair avec l'agriculture familiale (il existe moult exemples de marchés ou de systèmes alimentaire locaux agroécologiques viables⁴⁰), Il serait faux de considérer que l'agroécologie puisse être compatible avec un système et des pratiques industrielles. En somme, on ne peut appeler pratiques agroécologique n'importe quelle pratique agricole se limitant par exemple à une diversification de la production ou à un labour moins profond.

Si aujourd'hui, de par son poids dans les politiques publiques, les instances de gouvernance agricole internationales, mais aussi les marchés mondiaux, l'agro-industrie peut être considérée comme le modèle agricole dominant, on constate un essor de plus en plus marqué de l'agroécologie dans les débats scientifiques, agricoles et politiques internationaux. De l'initiative à succès Dynamique pour une Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES)⁴¹ à l'intégration officielle de l'agroécologie dans le programme de travail des Nations Unies⁴², en passant par la création de mouvement multi-acteurs régionaux tels l'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO)⁴³, ou l'émergence d'un groupe internationale de pays « Amis de l'Agroécologie »⁴⁴, il est incontestable que les initiatives en faveur d'une transition agroécologique se multiplient.

Ce constat d'une nécessaire transition vers l'agroécologie, la France le partage depuis 2014 avec l'adoption de ses *Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale* (LOP-DSI)⁴⁵ et *Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* de 2014⁴⁶. Toutefois, comme bien souvent, il est compliqué de passer entièrement de la parole aux actes. Des organisations paysannes et de la société civile du Sud alertent régulièrement sur la mise en place répétée de projets agro-industriels financés par la France et se réalisant à l'encontre de leur souveraineté alimentaire⁴⁷.

Il n'est pas possible de soutenir en parallèle ces deux modèles, agriculture industrielle d'un côté et agroécologie familiale de l'autre. Ils sont aux antipodes l'un de l'autre, ne sont en aucun cas complémentaires et ne peuvent coexister :

Ils sont incompatibles politiquement: une politique agroécologique demande par exemple des orientations, subventions et accompagnements à l'opposé de ceux et celles dont va nécessiter une politique agro-industrielle. En outre, alors que l'avenir de nos systèmes alimentaires est en train de se décider, il existe un risque clairement identifié pour les initiatives agro-industrielles d'affaiblir le capital politique et l'attention dont peut bénéficier l'agroécologie dans un pays ou une région donnée⁴⁸.

Ils ne sont par ailleurs absolument pas compatibles d'un point de vue technique. Les impacts négatifs du modèle agro-industriel sont tels qu'ils amoindrissent et hypothèquent sur le temps long toute possibilité de transition agroécologique. La crise climatique offre de ce point de vue une terrible illustration. En pesant lourdement sur le climat, le modèle industriel impacte directement les moyens de productions de tous.tes les agriculteurs.rices.

Il est illogique de financer en parallèle un modèle dont les externalités négatives aggravent sur le temps long la situation mondiale et un modèle qui essaye d'apporter des solutions. Pour lutter contre la faim et pour les atteindre les ODD, c'est d'un véritable changement de paradigme agricole dont il est question. Et ce changement demande du courage politique.

L'urgence actuelle, qu'elle soit climatique, économique ou alimentaire, ne peut plus se satisfaire de politiques en demi-teinte.

C'est la raison pour laquelle, dans la lignée d'études similaires belge⁴⁹, européenne⁵⁰, danoise⁵¹, britannique⁵² et suisse⁵³, nos organisations (Action Contre la Faim, CCFD-Terre Solidaire, Oxfam-France), ont décidé de conduire cette étude s'intéressant à la volonté politique derrière les soutiens financiers français dans les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement.

⁴⁵ Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI).

⁴⁶ Loi n°2014-1170 du 13 Octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

⁴⁷ Voir par exemple: RIAO-RDC – GRAIN, communiqué de presse : *Agro-colonialisme au Congo : la finance de développement européenne et américaine alimente une nouvelle phase de colonialisme en RDC*, juin 2015.

⁴⁸ Op. cit IPES Food, From uniformity to diversity, 2016.

⁴⁹ Vermeulen, De Schutter - UCLouvain, *The share of agroecology in Belgian official development assistance: an opportunity missed*, mars 2020.

⁵⁰ CIDSE, *Policy Briefing Finance for agroecology: more just than a dream?*, septembre 2020.

⁵¹ DanChurchAid, *Sustainability Starts from the Ground*, 2020.

⁵² Pimbert, Moeller, *Absent Agroecology Aid: On UK Agricultural Development Assistance Since 2010*, 2018

⁵³ Biovision Foundation for Ecological Development & International Panel of Experts on Sustainable Food Systems, *Money Flows Report: What is holding back investment in agroecological research for Africa?*, 2020

54 Ainsi qu'explicité dans la méthodologie, notre étude se base sur les informations publiquement disponibles pour chaque soutien financier analysé.

55 Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI).

56 Loi n° 2014-1170 du 13 Octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Cette étude, une première en France, analyse ainsi l'ensemble des soutiens financiers français disponibles en fonction de leur contribution affichée⁵⁴ à la lutte contre les causes structurelles de la faim. Un regard particulier est donc porté à leur contribution à la transition agroécologique, la réduction des inégalités de genre, l'objectif affiché de lutte contre la pauvreté, la prise en compte du climat, au soutien à l'agriculture familiale et aux objectifs nutritionnels.

Une France championne de l'agroécologie et de l'agriculture familiale ?

Au niveau international, la France est un des rares pays à se présenter comme champion de l'agroécologie, du climat et de la défense des agricultures familiales. Ces priorités, inscrites dans la Loi française depuis l'adoption des *Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale* (LOP-DSI)⁵⁵ et *Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* de 2014⁵⁶, sont officiellement les lignes directrices devant guider les actions agricoles françaises à l'étranger.

« Les politiques publiques visent à promouvoir et à pérenniser les systèmes de production agro-écologiques, dont le mode de production biologique, qui combinent performance économique, sociale [...], environnementale et sanitaire. Ces systèmes privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité. [...] Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique. »

Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, 13 Octobre 2014.

« La France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, soutenant la production vivrière et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité. Elle soutient des initiatives permettant à l'agriculture de jouer pleinement son rôle : [...] appui aux organisations paysannes, renforcement de l'autonomie des paysans [...] et transition des agricultures familiales vers une intensification agro-écologique. »

Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale, 7 juillet 2014.

Depuis lors, **il est incontestable qu'une partie des prises de paroles et soutiens financiers agricoles français a bénéficié à la transition**

agro-écologique : la France défend officiellement l'agroécologie au sein de plusieurs instances internationales, notamment au sein du Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA)⁵⁷, où elle joue un rôle diplomatique de premier plan, soutient la recherche nationale en ce sens⁵⁸ et finance directement des projets d'organisations de producteurs (OP), d'organisations non gouvernementales (ONG) ou d'acteurs publics du Sud visant à mettre en œuvre une agroécologie familiale, productrice de richesses et d'emplois et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité. Certains des projets et programmes de transformation agroécologique de nos organisations sont, à ce titre, financés par la France⁵⁹.

Ces priorités françaises ont par ailleurs été réaffirmées par le gouvernement lors du *Comité interministériel de la coopération internationale et du développement* (CICID) de 2018⁶⁰ et dans sa *Stratégie Sécurité Alimentaire, Nutrition et Agriculture Durable* de 2019⁶¹ qui cadre notamment l'action agricole de la France sur la scène internationale :

« Après son retrait de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (NASAN), la France renforcera son appui, notamment en Afrique et en particulier au Sahel, à un développement rural inclusif et à l'agriculture familiale, à travers une intensification agro-écologique, une amélioration de la nutrition des populations et des approches territoriales et de filière. »

CICID, 8 février 2018.

« La France veille à la pleine mise en œuvre de l'accord de Paris. Elle agit contre le changement climatique, la dégradation des terres, les pertes et les gaspillages alimentaires et pour la préservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture et des écosystèmes. [...] Elle soutient la transition agro-écologique à travers des projets dans les pays en développement, ces instituts de recherche et au sein des instances internationales ».

Stratégie Sécurité Alimentaire, Nutrition et Agriculture Durable de la France.

Toutefois, malgré ce fort ancrage politique et législatif, **d'autres priorités politiques semblent coexister⁶² et progressivement supplanter cette volonté de développement agro-écologique et d'agriculture familiale.**

Depuis quelques années, on voit ainsi s'affirmer une volonté accrue de mobiliser la politique étrangère de la France au service d'intérêts économiques nationaux⁶³. D'abord introduit par Laurent Fabius lorsqu'il était ministre des Affaires étrangères de François Hollande⁶⁴, cette « *diplomatie économique* » a été abondamment reprise par le gouvernement d'Emmanuel Macron, notamment via la mise en place progressive de la «

⁵⁷ <https://onu-rome.deleg-france.org/Presentation-du-CSA>.

⁵⁸ Dans son document d'orientation 2010-2020, l'institut national de la recherche agronomique (Inra) a par exemple identifié l'agroécologie comme l'un de ses deux chantiers scientifiques prioritaires. La France vient par ailleurs de créer avec le CGIAR une plateforme de partenariat de transformation des systèmes alimentaires par l'agroécologie.

⁵⁹ C'est notamment le cas du programme du programme TAPSA - *Transition vers une Agroécologie Paysanne au service de la Souveraineté Alimentaire* - du CCFD-terre solidaire, financé à hauteur de 7,2 millions d'euros par l'AFD.

⁶⁰ Voir le relevé de conclusion du CICID : https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/releve_de_conclusions_du_comite_interministeriel_de_cooperation_internationale_et_du_developpement_-_08.02.2018_cle4ea6e2-2.pdf.

⁶¹ Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, 2019.

⁶² Voir par exemple la Stratégie Europe et International 2018-2022 du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation « *En tant que sixième exportateur mondial, la France est un acteur majeur du commerce agricole et agroalimentaire mondial. La principale destination des produits français demeure l'Union européenne, mais avec une forte progression par ailleurs vers des pays tiers (+10 % depuis 2014), en particulier les pays émergents. L'export constitue un relais de croissance incontournable pour les entreprises des secteurs agricoles et agroalimentaires [...]. Le secteur contribue fortement au dynamisme du commerce extérieur puisqu'il représente le troisième excédent de notre balance commerciale.* »

⁶³ Si cette volonté française n'est pas nouvelle en soi, on constate clairement une affirmation de plus en plus marquée à ce sujet depuis 2012. Cette dynamique n'est toutefois pas l'apanage de la France et se retrouve également de manière croissante dans la politique étrangère de nombreux pays européens ainsi que dans celle de l'Union Européenne.

⁶⁴ Fabius, Laurent. « *La France dans la bataille de la diplomatie économique* », p7 - 18, 2013.

⁶⁵ <https://www.teamfrance-export.fr/#>

⁶⁶ Créée en mars 2013 et nommée alors « direction des entreprises et de l'économie internationale », elle a été rebaptisée « direction de la Diplomatie économique » en janvier 2019 : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-economique-et-commerce-exterieur/soutenir-les-entreprises-francaises-a-l-etranger/les-outils-de-la-diplomatie-economique/>.

⁶⁷ Voir à ce sujet le *Programme France SARA 2019* ou le flyer de Business France.

⁶⁸ <https://www.lsa-conso.fr/parts-de-marche-d-avril-mai-e-leclerc- revient-tres-fort-carrefour-et-casino-devissent-toujours,353554>

⁶⁹ <https://www.afd.fr/fr/actualites/communiqu%C3%A9-de-presse/-business-france-et-le-groupe-afd-signent-un-partenariat-strat%C3%A9gique-pour-repondre--la-demande-de-lexpertise-france-international>

⁷⁰ <https://www.businessfrance.fr/atelier-angola-2020>

⁷¹ <https://www.businessfrance.fr/focus-financements-de-l-afd-en-afrique>

*Team France Export*⁶⁵ » et le renforcement et la réorientation de la direction de la diplomatie économique du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)⁶⁶. En conséquence, on constate une nette évolution du discours international de la France en matière d'agriculture où la promotion de l'agroécologie familiale semble progressivement délaissée au profit de la promotion des exportations et du savoir-faire agricole et alimentaire national. Dans les faits, la conquête de nouveaux marchés dans les pays en développement supplante progressivement la lutte contre la faim ou la promotion d'un développement local dans les prises de paroles françaises. Si la France, invitée d'honneur du Salon International de l'Agriculture d'Abidjan (SARA) de 2019, y a par exemple organisé un événement sur l'agroécologie, elle y a surtout fait la promotion de ses entreprises et start-up agro-industrielles, dont l'entreprise Carrefour⁶⁷ deuxième groupe de distribution français⁶⁸.

Dans les faits, cette réorientation s'est caractérisée par un double discours avec d'un côté une France officiellement promotrice de l'agroécologie familiale au Sud et de l'autre une France souhaitant transformer ses soutiens financiers agricoles internationaux en facteurs de réussite économique nationale. On pourrait prendre pour exemple les nombreuses initiatives de Business France, en relation de partenariat stratégique avec le groupe AFD⁶⁹, en faveur des soutiens financiers agro-industriels français en Afrique. L'atelier Angola 2020, organisé par l'institution au début de l'année 2020 afin de faciliter les soutiens financiers français dans le pays, incitait ainsi les entrepreneurs nationaux à profiter de la privatisation des entreprises publiques angolaises pour investir dans l'agro-industrie⁷⁰. Si ce double discours français rend la position française particulièrement compliquée à lire pour les acteurs du Sud et pour les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement, il entretient également une frontière particulièrement floue et distendue entre ce qui relève de l'Aide Publique au Développement, qui, par principe, est censé bénéficier au pays receveur, et ce qui peut être fait dans le cadre d'une stratégie de développement économique.

Lors de son initiative « *Focus : Financements de l'AFD en Afrique* » du 8 janvier 2020 à Paris⁷¹, Business France proposait par exemple aux entreprises françaises des entretiens avec les Directeurs d'agence de l'AFD. L'approche était limpide : « *L'activité [de l'AFD] est génératrice d'opportunités d'affaires et de financement pour les entreprises dans nombre de secteurs. Un focus sera fait sur les marchés à venir résultant des financements AFD* ». Si le fait que Business France facturait les rendez-vous avec les directeurs de l'AFD (tableau 1) pose clairement des questions d'éthique quant aux bénéfices financiers que peut tirer une institution publique dans l'organisation de rendez-vous d'influence, la tenue même de ces rendez-vous pose problème. L'AFD est censée construire ses projets aux bénéfices des pays receveurs et de leurs populations et non se servir de cette expertise développementaliste comme d'une manne financière mise au profit des entrepreneurs et multinationales françaises.

Offre commerciale de Business France pour des rencontres avec les directeur.ice.s de l'Agence Française de Développement⁷².

Tableau 1

Prestations	Montant HT	Montant TVA	Net à Payer TTC
<input type="checkbox"/> Participation à l'Atelier : les financements de l'AFD en Afrique + max. 3 rdv par entreprise – 1 personne par entreprise	180,00 €	36,00 €	216,00 €
<input type="checkbox"/> Participation à l'Atelier : les financements de l'AFD en Afrique + max. 3 rdv par entreprise – 1 personne par entreprise + abonnement d'un an à la Lettre Afrique Projets	336,00 €	67,20 €	403,20 €
<input type="checkbox"/> Participation à l'Atelier : les financements de l'AFD en Afrique max. 3 rdv par entreprise – 1 personne par entreprise + Abonnement 3 mois à la base PROAO	380,00 €	76,00 €	456,00 €
<input type="checkbox"/> Participation à l'Atelier : les financements de l'AFD en Afrique + max. 3 rdv par entreprise – 1 personne par entreprise + abonnement d'un an à la Lettre Afrique Projets + Abonnement 3 mois à la base PROAO	536,00 €	107,20 €	643,20 €
<input type="checkbox"/> Participant supplémentaire (je participe aux mêmes rendez-vous individuels que mon collaborateur) Nom du participant:	60,00 €	12,00 €	72,00 €
TOTAL			

La prestation sera soumise au taux de TVA en vigueur au moment de la facturation.

Règlement à trente (30) jours nets date de facture.

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente Business France accessibles à l'adresse <http://www.businessfrance.fr/mentions-legales/> et m'engage à les respecter sans réserve, notamment concernant mon obligation de compléter les questionnaires de satisfaction et d'impact qui me sont adressés par Business France. J'atteste sur l'honneur avoir souscrit une police d'assurance qui couvre tous les risques liés à ma participation aux événements Business France et en particulier ma responsabilité civile.

Encadré 3

Des acteurs français à la pointe de filières agroécologiques internationalisées ?

Certains acteurs nationaux tentent de combiner les différentes facettes de ce double discours à la française.

On notera par exemple l'actuelle initiative française, impulsée entre autres par le Conseil présidentiel pour l'Afrique (CPA), qui vise à capitaliser sur la dynamique agroécologique en cours au Sénégal pour structurer, via des entreprises françaises, des filières exportatrices de produits agroécologiques. On se souviendra également de la tentative avortée au sein de l'Initiative Verte pour le Sahel visant à articuler société civile agroécologique ouest-africaine et entrepreneurs français en 2018⁷³.

Il est, à ce sujet, nécessaire de rappeler que toute transition agroécologique réussie va de pair avec une appropriation des savoirs et des ressources ainsi qu'une souveraineté économique et alimentaire des populations concernées⁷⁴. Elle n'est donc en aucun cas compatible, comme le suggérerait la stratégie Europe et Internationale du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation⁷⁵ (MAA) adoptée en 2018, avec un « accompagnement du développement des exportations et l'internationalisation des filières agricoles et agroalimentaires » qui pourrait, selon le ministère, « se décliner en totale cohérence avec la politique [française] de soutien à la sécurité alimentaire et au développement durable des pays en développement ». Ce qui ne veut en aucun cas dire qu'agroécologie et développement d'acteurs privés ne vont pas de pair, bien au contraire, toute transition agroécologique ne peut se passer d'entrepreneurs locaux

⁷² Engagement de participation à l'atelier Focus : Financements de l'AFD en Afrique.

⁷³ Voir par exemple l'initiative « Comment accélérer la transition agro-écologique au Sahel, Atelier de travail de la société civile et du secteur privé ».

⁷⁴ Voir à ce sujet la déclaration de Nyéléni, adoptée par la grande majorité des organisations paysannes mettant en œuvre l'agroécologie.

⁷⁵ La Stratégie Europe et International 2018-2022 du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

à même de structurer et valoriser des chaînes de valeurs et marchés agroécologiques. Pour autant, cette transition agroécologique ne peut se réaliser que dans le cadre de systèmes alimentaires locaux et territorialisés qui sont par nature incompatibles avec des chaînes de valeurs mondialisées et une hyper-concentration des acteurs. Tout commerce transnational de produits issus de filières agroécologiques doit se faire dans une logique de souveraineté alimentaire des populations. L'échelle géographique de l'échange, de même que son empreinte carbone doivent donc être limités au maximum et le circuit de distribution doit reposer sur des relations commerciales équitables qui garantissent aux producteurs un prix couvrant à minima les coûts de production et une marge décente, ainsi que des contrats dans la durée.

76 Voir par exemple la priorité donnée à un développement agroindustriel dans les derniers dossiers de Proparco « *L'agro-industrie, un levier pour le développement. A quelles conditions ?* » ou « *Embracing the challenges of sustainable industrial development* ».

77 Accord de Paris, 2015.

78 Stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable : 1.2.3 Changement climatique et défis environnementaux contemporains en matière d'agriculture, de pêche et d'élevage.

79 Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI)

Dans ce flou politique, qui semble laisser à chaque opérateur de l'action extérieure de l'Etat le soin de définir ses modalités d'intervention et ses priorités d'études⁷⁶, l'analyse des soutiens financiers agricoles français à destination des pays éligibles à l'aide publique au développement peut être un indicateur de la réelle orientation de la ligne politique suivie par la France. La France intervient nécessairement dans un contexte politique particulier, avec des orientations nationales propres aux Etats. Si elle ne décide pas seule des soutiens financiers dédiés à un territoire, il existe néanmoins une responsabilité française à suivre les orientations qu'elle s'est elle-même données, quitte à ne pas soutenir financièrement certains projets. La France est également à même de faire des choix: nombres de pays éligibles à l'APD ont développé des politiques agricoles ou de sécurité alimentaire en faveur d'une transition agroécologique.

La France suit-elle ainsi majoritairement ses engagements et objectifs en faveur de l'agriculture familiale et de l'agroécologie dans les pays en développement, ou au contraire finance-t-elle avant tout des projets agro-industriels ?

Le cas échéant, sous quelles modalités et dans quelle mesure ? Au vu de la montée de l'agenda diplomatie économique agricole de la France, des questions similaires peuvent se poser concernant les autres engagements français vis-à-vis des facteurs structurels de la faim :

Les conséquences de la crise climatique, notamment sur la sécurité alimentaire ne sont plus à démontrer, et l'urgence d'agir est indéniable. La France s'est d'ailleurs politiquement engagée avec force sur la question climatique, l'adoption de l'Accord de Paris sur le climat⁷⁷ à l'issue de la COP21 ayant constitué un succès diplomatique français. En lien avec la sécurité alimentaire, le « *changement climatique* » est un des enjeux stratégiques identifié dans la Stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable⁷⁸. La LOP-DSI⁷⁹ reconnaît également la nécessité pour la

politique de développement et de solidarité internationale de la France de lutter « *contre le changement climatique* ». **Alors que la France fait de la lutte contre les dérèglements climatiques une forte orientation stratégique, quelle est la part des soutiens financiers français disposant d'objectifs climatiques ?**

Les inégalités de genre, au cœur des objectifs de développement français (voir par exemple la stratégie Genre et Développement 2013-2017 du MEAE⁸⁰ qui fixe des objectifs ambitieux, pour la période 2013 à 2017) et cause prioritaire du quinquennat d'Emmanuel Macron, **sont-elles réellement prises en compte ?**

Autre axe fort de la stratégie internationale de la France : **le soutien au développement de l'agriculture familiale**. Cette priorité, affirmée entre autres dans la loi LOP-DSI⁸¹ ainsi que dans la Stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable de France⁸², **se traduit-elle toutefois dans les orientations financières ?**

La lutte contre la sous-nutrition est également inscrite comme l'une des priorités de la LOP-DSI⁸³. En 2016, la France s'est par ailleurs dotée d'une feuille de route⁸⁴ spécifique sur cette question pour la période 2016-2020. Depuis, la question de la nutrition est devenue l'un des cinq enjeux de la Stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable⁸⁵. Alors que la France tarde toujours à produire une évaluation de sa feuille de route nutrition, **quel est le degré de financement français alloué au sujet ?**

Enfin, la France, qui fait de **la lutte contre la pauvreté** une priorité affichée, figurant systématiquement comme objectif principal du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement⁸⁶, **contribue-t-elle réellement à éradiquer les causes structurelles de cette dernière ?**

Notre analyse, qui vise à mettre en lumière le degré de cohérence entre les politiques et engagements de la France et la réalité de ses soutiens financiers, s'avère primordiale pour répondre à ces questions. Ce type de réflexions, questionnant la volonté politique de la France dans les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement, est indispensable dans un contexte où les crises économiques, sociales et alimentaires entraînées par la pandémie COVID-19 vont particulièrement toucher ces pays et où la France élabore en ce moment sa nouvelle *Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale* (LOP-DSI).

Dans le cadre de cette étude, nous avons souhaité étudier un large péri-

⁸⁰ Dans cette stratégie sur le Genre le MEAE s'engage sur les standards de notation de l'APD de l'OCDE, qui propose une notation des projets sur le genre selon leurs objectifs « *En 2017, 100 % des projets et des programmes financés sont notés selon le marqueur genre de l'OCDE (pour l'AFD dans les États étrangers) et au moins 50 % reçoivent la note 1 ou 2 (l'amélioration de l'égalité entre les femmes et les hommes est respectivement un objectif secondaire ou principal), à l'exception des financements apportés sous forme d'aide budgétaire globale ou sectorielle, ou de ligne de crédit non affectée.* ». http://www.oecd.org/fr/cad/femmes-developpement/MAEDI_Strategie_Genre_-_Dev_2013-2017.pdf. Indicateur de l'objectif 1, p 38.

⁸¹ Op. cit. Loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 : « *La France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, soutenant la production vivrière et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité* ».

⁸² Op. cit. Stratégie internationale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.

⁸³ Op. cit. Loi n°2014-773 du 7 juillet 2014 : « *L'aide bilatérale a pour finalité d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle* ».

⁸⁴ Améliorer la nutrition des populations vulnérables - Feuille de route pour l'action de la France à l'international 2016-2020.

⁸⁵ Op. cit. Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, 2019 : objectif 3 renforcer l'action française sur la nutrition.

⁸⁶ C'est par exemple l'objectif premier du CICID de 2013 « *La politique de développement de la France s'inscrit dans un nouveau cadre, qui associe lutte contre la pauvreté et développement durable dans ses trois composantes : économique, sociale et environnementale. Cette politique vise à participer à l'effort international de lutte contre la pauvreté extrême et à réduire les inégalités [...]* »

Méthodologie

Le manque de transparence, de disponibilité, ou tout simplement d'agrégabilité des données financières (7 bases de données répertoriées, suivant chacune leur propre méthodologie de calcul) a complexifié la réalisation de cette étude. Nous avons donc fait appel à un cabinet d'étude indépendant, le Bureau d'analyse sociétale pour une information citoyenne (BASIC) pour effectuer un fastidieux travail de collecte, d'agrégation et d'analyse des soutiens financiers agricoles internationaux français.

Encadré 4 : Données clés de notre méthodologie



2513
PROJETS
totaux analysés

9571
LIGNES
de projets
pris en compte

7
BASES DE DONNÉES
consultées



8
INSTITUTIONS
passées
au crible

87 Dans la base de données CRS de l'OCDE, la distinction n'est pas faite entre les deux ministères (la labellisation en anglais étant « ministry of education, higher education and research »). Dans l'incapacité d'avoir des données plus précises, nous avons attribué les données à ces deux ministères.

88 Bpifrance Assurance Export gère les garanties publiques depuis le 1^{er} janvier 2017. Avant cette date la COFACE était en charge de ces garanties. Par souci de lisibilité les chiffres de la COFACE sont inclus dans ce rapport, représentés sur la période sous l'institution Bpifrance.

- **L'AFD** : l'agence française de développement est une banque publique d'investissement et l'organe exécutant de la politique d'aide au développement française.

- **Proparco** : filiale de l'AFD, cette institution propose des soutiens financiers à destination des acteurs privés.

- **Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** (MEAE) est l'un des ministères de tutelle de l'aide publique au développement, il met aussi en œuvre directement une partie de cette aide via des programmes.

- **Le ministère de l'Économie et des Finances** (MINEFI) est également un ministère de tutelle de l'aide publique au développement, et gère aussi des programmes d'aide au développement.

- **Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation** (MAA) reçoit une enveloppe d'aide publique au développement pour mettre en œuvre des programmes.

- **Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation** (MEN/MESRI)⁸⁷ financent des programmes de recherche dans l'agriculture via l'aide publique au développement.

- **Bpifrance**⁸⁸ : cette banque publique d'investissement française se concentre sur le financement des entreprises. Dans le cadre de notre étude nous avons regardé sa branche « Assurance Export » qui octroie des garanties aux entreprises françaises qui contractent des prêts pour exporter sur des marchés extérieurs.

mètre de soutiens financiers français en matière d'agriculture, au-delà de la simple APD. Notre étude porte donc sur tous les soutiens financiers agricoles français à destination des pays éligibles à l'APD. Sont donc inclus dans cette études les soutiens financiers relevant de :

L'Aide Publique au Développement (APD), constituée à la fois de dons, principalement octroyés par les ministères⁸⁹ ainsi que par le groupe AFD, et de prêts qui constituent la majorité des soutiens financiers (en volume) du groupe AFD (AFD et Proparco).

Les autres outils financiers ne relevant pas de l'APD, utilisés par Proparco: entrées au capital, prises de participation, obligations...

Les garanties publiques octroyées par Bpifrance en soutien à l'exportation des entreprises françaises ayant des activités à l'étranger. Nous n'avons retenu pour cette étude que les soutiens financiers portant sur le périmètre géographique étudiés (pays éligibles à l'APD).

La raison pour laquelle nous ne nous sommes pas limités à l'APD agricole dans cette étude est simple. Notre but étant d'analyser la volonté politique de la France à destination de l'agriculture des pays éligibles à l'APD⁹⁰, il nous était nécessaire de prendre en considération l'entièreté des soutiens financiers français à destination de ces pays. Les contre-garanties de prêt de Bpifrance et les prises de participation de Proparco, permettent par exemple à des acteurs privés français de pénétrer certains marchés et d'y maintenir ou développer leur implantation. Ces soutiens financiers ont des impacts considérables sur l'économie locale, sur les priorités affichées par la France dans ces pays, et in fine, sur la réelle stratégie agricole de développement française. Par ailleurs, ne pas nous limiter à l'APD nous permettait de nous livrer à un exercice de comparaison : les soutiens financiers agricoles français pouvant soutenir des modèles drastiquement opposés au sein d'une même zone géographique, la France n'est-elle pas en train de détruire d'une main ce qu'elle construit de l'autre ?

L'élaboration d'une base de données regroupant tous les types de soutiens financiers vers une même zone géographique sur une période donnée n'avait auparavant jamais été réalisée au niveau français. La plus-value de cette étude réside notamment dans cette compilation des soutiens financiers, quel que soit l'instrument financier utilisé, permettant ainsi une analyse fine des « modèles agricoles et alimentaires » qui ont été privilégiés sur la période étudiée.

Seuls les soutiens financiers **bilatéraux**, qui sont rattachés à des projets spécifiques et donc engageant réellement la France, contrairement aux soutiens financiers multilatéraux, ont par ailleurs été pris en compte dans

⁸⁹ Notre étude porte le ministère l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports (MEN) et le ministère de l'Éducation Supérieure de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance.

⁹⁰ Afin d'étudier une volonté politique cadrée par les stratégies et politiques de développement françaises, qui concernent les pays éligibles à l'aide au développement, nous avons décidé de nous concentrer principalement sur ces pays, pour toutes les institutions.

⁹¹ <https://www.afd.fr/fr/actualites/communique-de-presse/l-afd-accorde-un-prest-de-300-millions-d-euros-au-fida-pour-soutenir-des-millions-de-petits-exploitants-agricoles?origin=/en/actualites/communique-de-presse>

⁹² On peut citer par exemple ici le cas de l'entreprise Feronia, cf. encadré 12.

⁹³ <https://www.businessfrance.fr/achats-et-marches>

⁹⁴ <https://www.businessfrance.fr/export-home>

notre analyse. Ce choix est autant dû à une question de transparence (les détails et le fléchage des soutiens financiers multilatéraux français sont généralement peu disponibles) qu'à une question de lisibilité. Par exemple, une contribution multilatérale française au Fond International de Développement Agricole (FIDA)⁹¹, dont les financements ne sont pas fléchés vers un modèle de développement agricole en particulier (le fonds finance tant des projets agroécologiques qu'agro-industriels), ne nous permet pas d'analyser une volonté politique française en faveur d'un modèle agricole en particulier.

Nous avons choisi de couvrir un pas de temps de 10 ans (2009-2018) pour cette étude. Cette période marque le début d'un intérêt croissant pour l'agroécologie au niveau politique en France, avec un intérêt marqué depuis 2014. Opter pour une temporalité de 10 ans permet par ailleurs d'analyser des tendances à la lumière de ces changements politiques et d'avoir une vision complète de l'évolution des soutiens financiers français.

Qu'entend-on par « montants engagés » ?

Nous parlons dans ce rapport de fonds engagés, c'est-à-dire « promis » et non nécessairement décaissés (versés), pour deux raisons :

1/ nous souhaitons avant tout examiner la volonté politique de la France via ses orientations budgétaires dans l'agriculture à l'international;

2/ nous n'avons pas suffisamment de données sur les montants décaissés, c'est pourquoi il est préférable d'utiliser les montants engagés pour l'analyse.

De plus, concernant les garanties de prêts octroyées par Bpifrance, nous avons dans le cadre de cette étude pris en compte les montants des garanties acceptées par Bpifrance, n'ayant pas nécessairement donné lieu à des contrats d'assurance. **Le but de notre étude étant d'analyser la volonté politique, ces données sont donc tout de même pertinentes.**

En outre, si certaines institutions (et notamment équipes techniques de l'AFD) nous ont confirmé que nous avons identifié l'ensemble des sources de données publiques existantes sur les soutiens financiers agricoles de la France, nous savons qu'il n'a pas été possible de décomposer de manière exacte la totalité des soutiens financiers français.

Ceci est notamment le cas pour Bpifrance mais aussi certains projets du groupe AFD dont des projets agro-industriels⁹². Il est également à noter que bien que nous ayons identifié le rôle important de Business France dans l'orientation des soutiens financiers agricoles français à destination des pays éligibles à l'APD, nous n'avons trouvé aucune donnée financière publiquement accessible et exploitable concernant l'institution (Figure 1). Business France, institution notamment sous-tutelle du Ministère des Affaires européennes⁹³ et étrangères (MEAE), a pourtant une incidence croissante sur le développement agricole des pays ciblés par l'étude. L'institution, membre fondateur de la « Team France Export »⁹⁴, accompagne

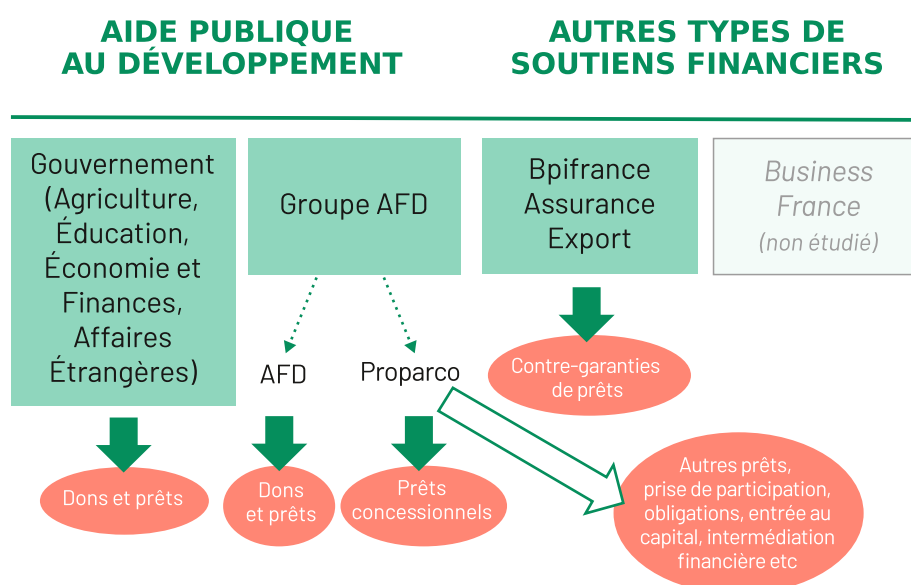
directement les entreprises françaises dans leur développement à l'international ou dans leur positionnement sur des marchés publics d'Etats-tiers⁹⁵; elle organise également de manière régulière séminaires et formations pour investir au mieux dans les pays éligibles à l'APD⁹⁶.

Par ailleurs, le manque de cohérence entre les différentes bases de données qui répertorient les projets financés, n'a pas permis un décompte exact du nombre de projets financés. **Le manque de transparence des données disponibles ainsi que l'absence d'harmonisation en matière de déclaration entre les différentes institutions expliquent la difficulté d'avoir une vision globale précise. Vision dont les autorités françaises ne disposent pas non plus.**

⁹⁵ <https://www.businessfrance.fr/export-etre-accompagne>

⁹⁶ Voir par exemple deux des événements du mois de décembre 2020 : French Agri Tour – Elevage- Vietnam, Myanmar, visant à encourager une participation française à l'intensification de la production animale dans le pays, ou Rencontres de la filière avicole au Maroc visant à faciliter l'implantation de groupes industriels français dans le pays.

Figure 1 : Institutions financières incluses ou non dans l'étude et répartition en fonction de l'APD



Malgré ces limites, ce sont **toutefois 9571 lignes budgétaires de projets qui ont été recensées et avec lesquelles nous avons pu constituer notre base de données**. Cette base de données a été consciencieusement nettoyée, afin de mettre en cohérence les différentes sources déclaratives, de recouper les informations, de retirer les doublons.

Nous n'avons finalement pris en compte que les projets auxquels nous pouvions rattacher un financement dédié, comprenant au minimum un titre de projet, une période donnée, et une description courte (parfois quelques mots seulement): au total, c'est donc une liste de 2513 projets exploitables que nous avons passés au crible des critères présentés dans ce rapport.

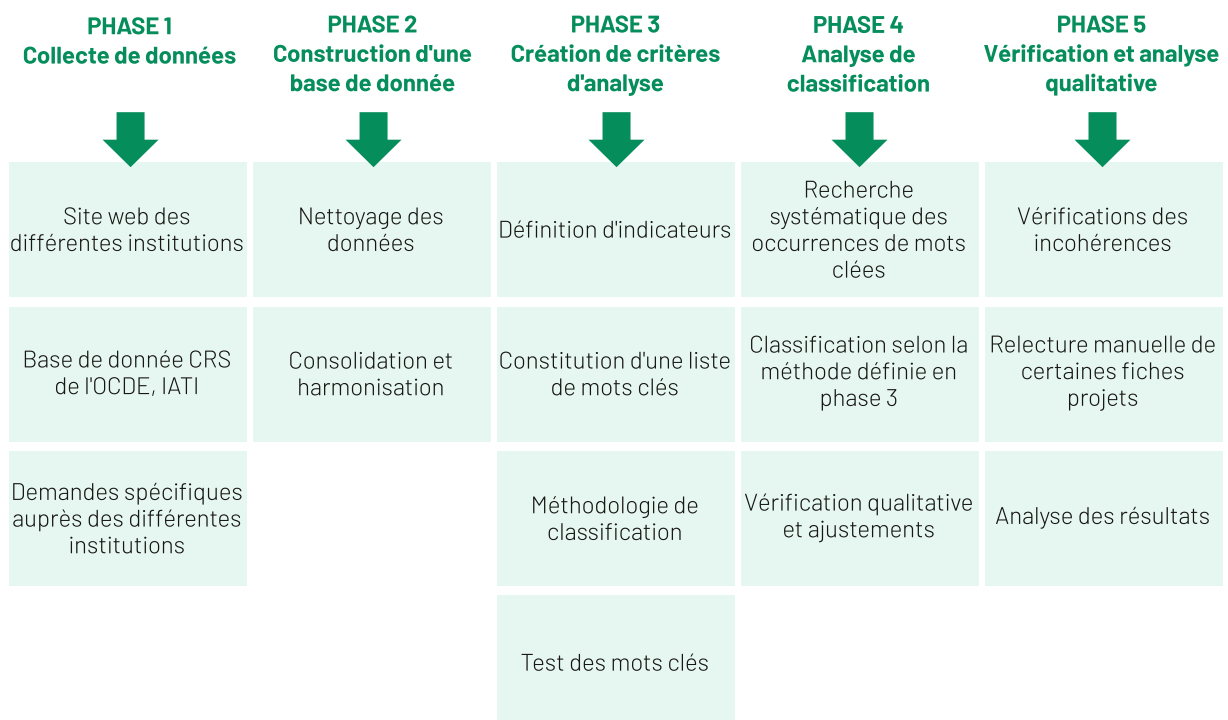
En parallèle de ce processus de constitution de base de données, nos or-

ganisations, avec le BASIC, ont élaboré pour chacun des six critères retenus pour notre analyse (contribution à la transition agroécologique, la réduction des inégalités de genre, l'objectif affiché de lutte contre la pauvreté, la prise en compte du climat, au soutien à l'agriculture familiale et aux objectifs nutritionnels) des indicateurs nous permettant de catégoriser chaque projet au regard de ces critères.

L'illustration ci-dessous (Figure 2) présente brièvement les étapes du processus ainsi que celles de l'analyse. Plus de détails concernant ce processus, cette analyse, ainsi que les méthodologies suivies sont disponibles dans le document « Annexe méthodologique ».

Figure 2 : Processus de constitution de notre base de données et d'analyse des soutiens financiers français

Processus de recherche



1

PRINCIPAUX RÉSULTATS

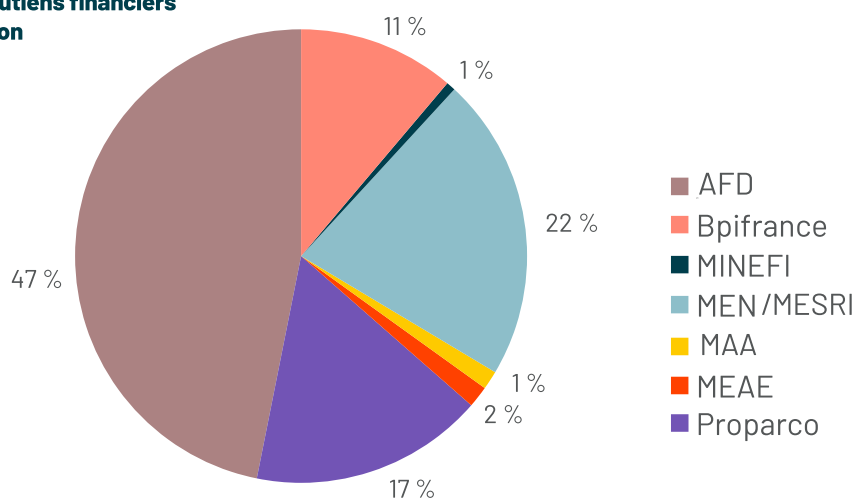


Un manque de transparence et de cohérence dans les tendances globales des soutiens financiers étudiés

Répartition des montants globaux engagés par institutions

Sur les 5,8 milliards d'euros engagés par la France sur la période 2009-2018 pour soutenir des projets agricoles dans les pays éligibles à l'Aide Publique pour le Développement (APD), une majorité relève du groupe AFD, pour un total de 64% des soutiens financiers (17% attribués à Proparco et 47% à l'AFD)(Figure 3). Le groupe AFD est en effet le principal organe exécutif de la mission d'Aide Publique au Développement de la France, sous co-tutelle du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et du ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI). Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) se placent en deuxième position avec 21% des soutiens financiers engagés, du fait de soutiens financiers de recherche comptabilisés dans l'APD bénéficiant à des organismes de recherche comme le CIRAD et l'IRD par exemple. Bpifrance Assurance Export se place quant à elle en troisième position avec 11% des montants engagés, sous la forme de contre-garanties de prêts pour des entreprises françaises exportant à l'étranger. Les soutiens financiers engagés par les trois autres ministères (MEAE, MINEFI et ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation - MAA) sont quant à eux particulièrement faibles (ils représentent 4% du total des soutiens financiers étudiés), ce qui est étonnant à minima pour deux d'entre eux (le MEAE et le MAA) au vu de leur rôle agricole de premier plan sur la scène internationale.

Figure 3 : Répartition des soutiens financiers en pourcentage par institution

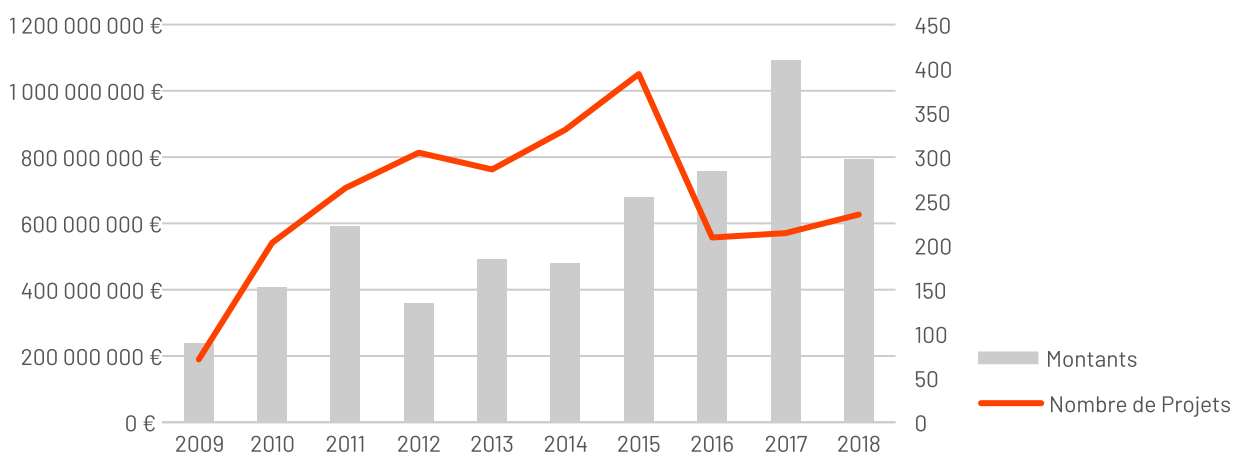


Evolution globale des soutiens financiers et du nombre de projets

Si l'on regarde l'ensemble des soutiens financiers étudiés, on remarque une augmentation du nombre de projets financés entre 2009 et 2018, qui est en général assez proportionnelle avec l'évolution des soutiens financiers (avec un « pic » en 2015 dû à une augmentation des soutiens financiers engagés par Proparco et le ministère de l'Éducation nationale sur cette année) (Figure 4)⁹⁷.

⁹⁷ Cette évolution des soutiens financiers depuis 2014 s'explique par ailleurs par le doublement progressif la part de l'APD consacrée à la sécurité alimentaire annoncée en 2013 par le ministre du développement de l'époque, Mr Pascal Canfin. Voir à ce sujet sa déclaration au Sénat du 29 octobre 2013 : <https://www.vie-publique.fr/discours/189595-declaration-de-m-pascal-canfin-ministre-du-developpement-sur-laide-f>

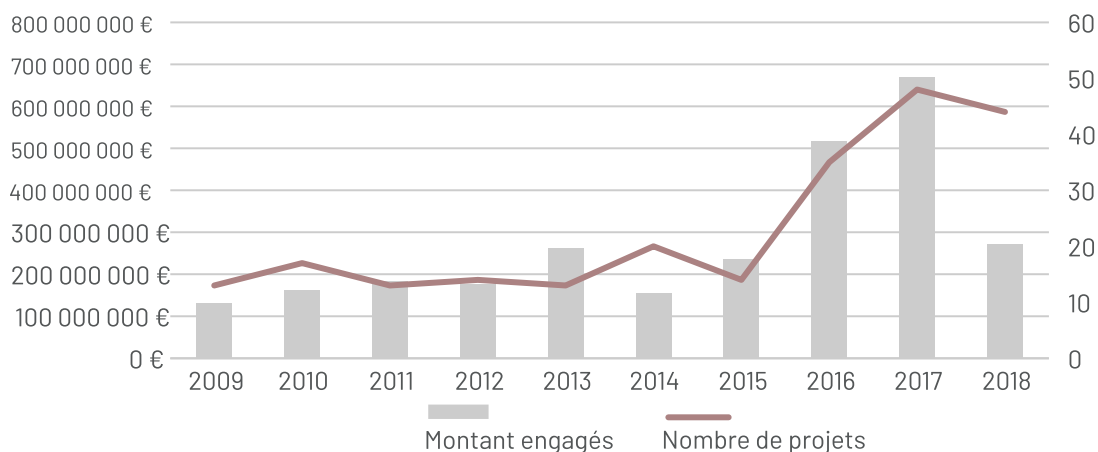
Figure 4 : Évolution des montants engagés et du nombre de projets, toutes institutions



L'Agence Française de Développement (AFD)

On note depuis 2009 une augmentation en montants engagés, d'un peu plus de 130 millions d'euros en 2009 à plus de 679 millions en 2017 ainsi qu'en nombre de projets (de 13 en 2009 à 44 en 2018). Globalement, et en dehors de 2018 (année pour laquelle tous les soutiens financiers de l'AFD n'ont probablement pas encore été déclarés), les montants engagés ont augmenté plus vite que le nombre de projets, ce qui pourrait signifier que les montants engagés par projet sont plus conséquents (Figure 5).

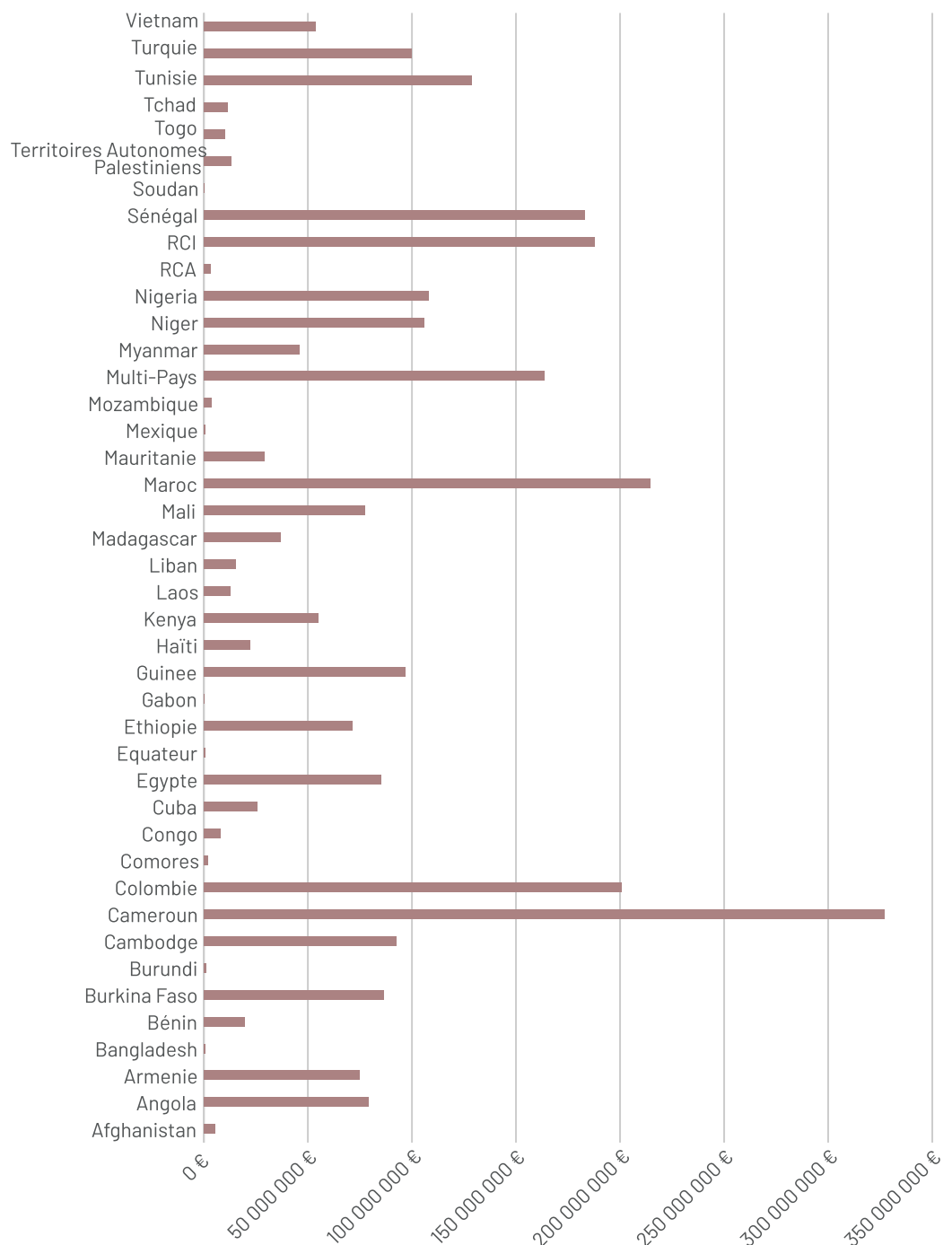
Figure 5 : AFD - Évolution des montants engagés et nombre de projets 2009 - 2018



98 Voir les : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/priorites-geographiques/>.

Concernant leur répartition géographique, les soutiens financiers agricoles de l'AFD apparaissent équilibrés et globalement en cohérence avec les priorités géographiques énoncées par la France⁹⁸ (Figure 6). On remarquera toutefois les exceptions camerounaises et marocaines, qui concentrent à elles deux 19,6% des soutiens financiers agricoles de l'AFD sans être en principe des pays prioritaires pour la France. On remarquera également le fait que certains pays tel le Burundi ou les Comores ne semblent avoir reçu quasiment aucune aide de l'AFD malgré leur statut de pays prioritaires de l'Aide française et de pays dont l'économie reste fortement agricole.

Figure 6 : répartition des montants engagés de l'AFD en fonction des pays récipiendaires



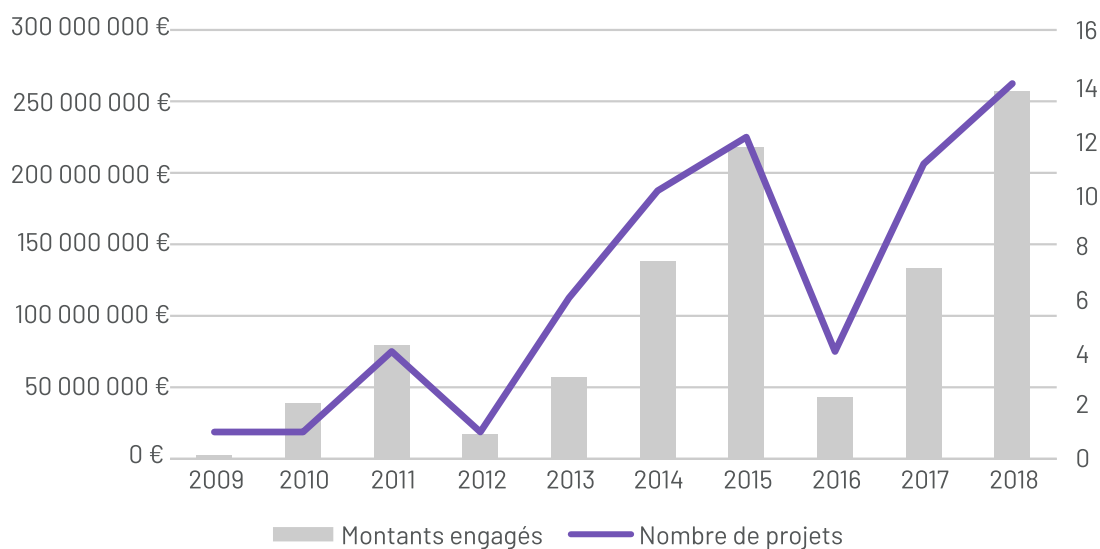
On y retrouve par ailleurs un grand nombre de pays francophones ainsi qu'un grand nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui est en ligne avec la stratégie affichée par l'AFD de soutenir cette région de manière prioritaire.

Promotion et Participation pour la Coopération économique (Proparco)

Le nombre de projets financés par Proparco a connu une évolution importante passant d'un projet en 2009 à 14 en 2018 (Figure 7). Avant 2014, les soutiens financiers de Proparco ne pouvaient pas être diffusés⁹⁹, expliquant la faiblesse des montants avant cette année-là (ce qui sous-entend que Proparco a amélioré sa transparence après 2014). Nous n'avons en revanche pas d'explication concernant la chute de soutiens financiers pour l'année 2016. L'augmentation notée en 2018 peut être quant à elle due à une plus grande transparence de l'institution du fait de la nouvelle comptabilisation d'une partie de ses soutiens financiers comme aide publique au développement à partir de cette année.

⁹⁹ Proparco n'a signé un accord de diffusion de ses données que le 1^{er} janvier 2014, ce qui explique pourquoi nous n'avons que peu de données sur des dates antérieures : <https://opendata.afd.fr/explore/dataset/donnees-de-laide-au-developpement-de-proparco/information/>.

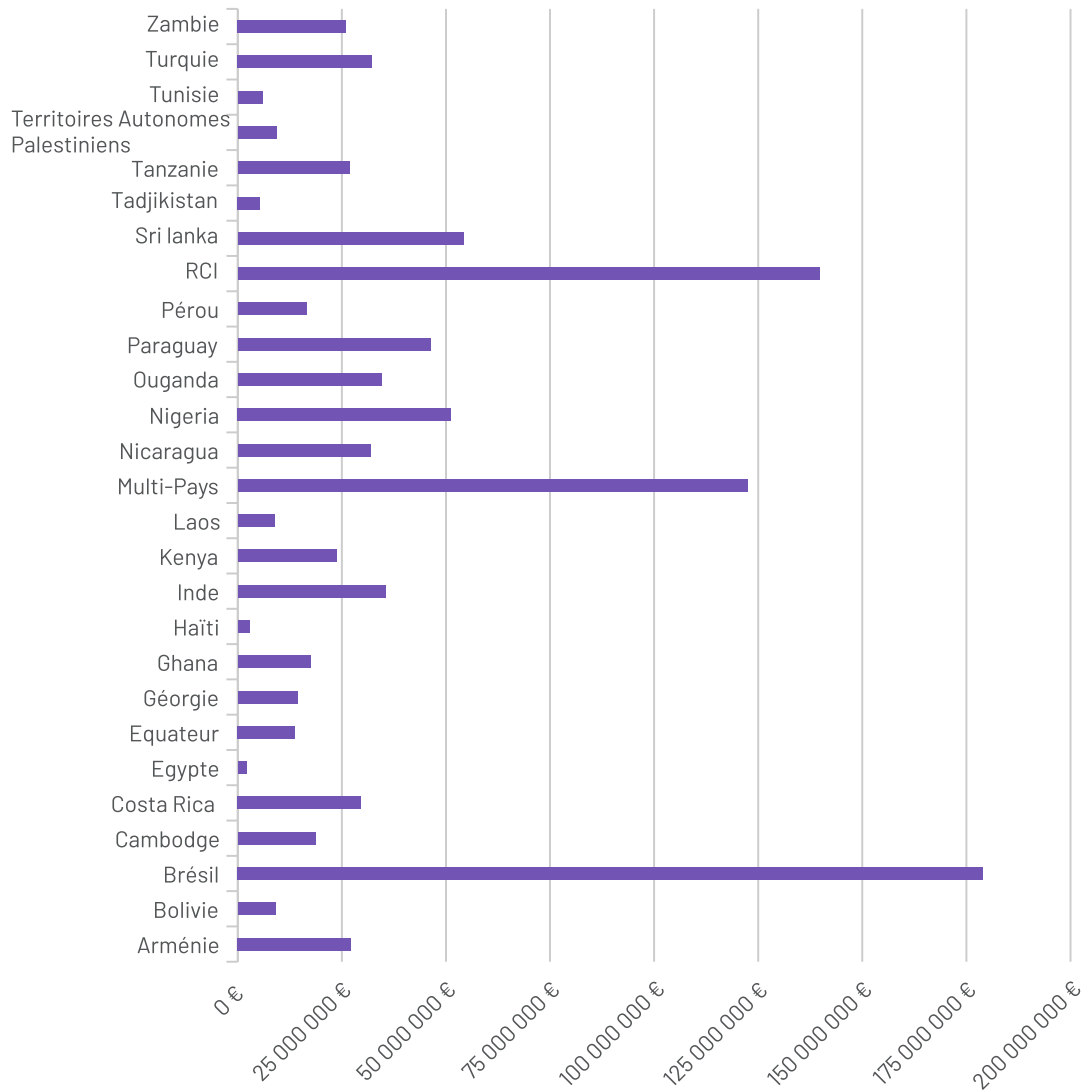
Figure 7 : Proparco - Évolution des montants engagés et nombre de projets



¹⁰⁰ Voir par exemple le projet GASELIA qui a bénéficié d'un prêt de 11 millions d'euros et est localisé en Côte d'Ivoire, au Mali, et en Guinée.

Un très grand nombre de projets de Proparco sont engagés sur plusieurs pays à la fois, d'où le montant élevé sur « Multipays »¹⁰⁰. Par ailleurs, les soutiens financiers de Proparco alloués à l'agriculture **se caractérisent par leur forte concentration géographique** : la République de Côte d'Ivoire (RCI) et le Brésil captent par exemple à eux seuls 32,4% des soutiens financiers de Proparco sur la période étudiée.

Figure 8 : Répartition des montants engagés par Proparco en fonction des pays récipiendaires

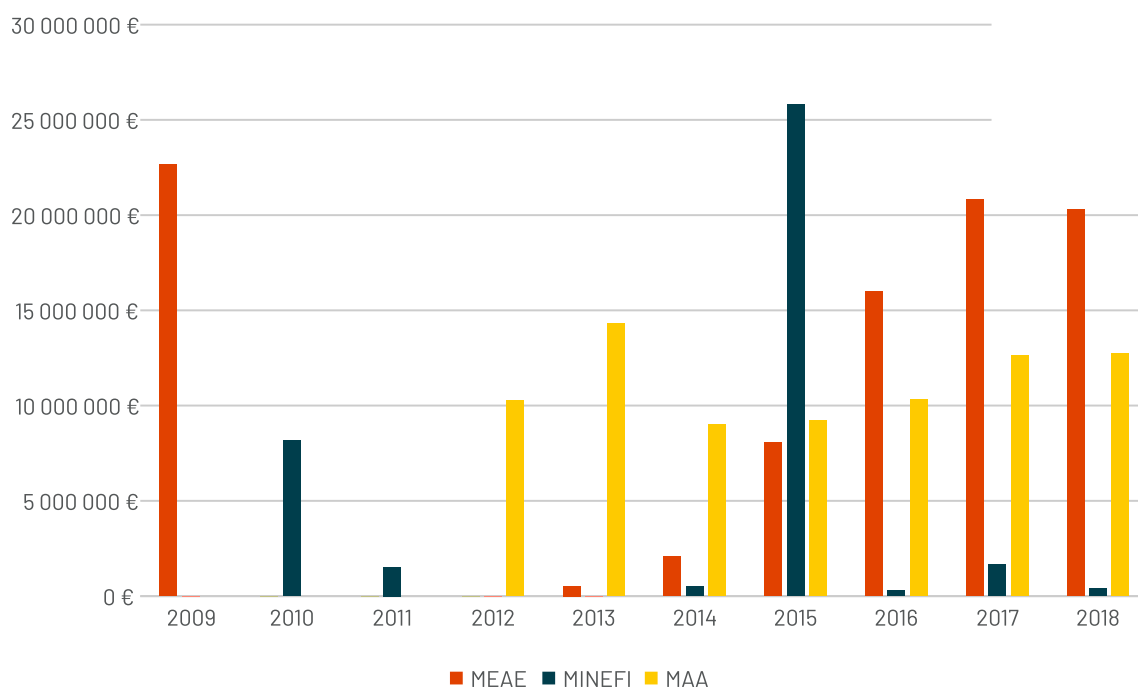


Ministères couverts par l'étude

Pour une meilleure visibilité, nous avons ici séparé d'un côté le MEAE/MAA/MINEFI et les MEN/MESRI de l'autre, les montants engagés par ces derniers étant beaucoup plus élevés.

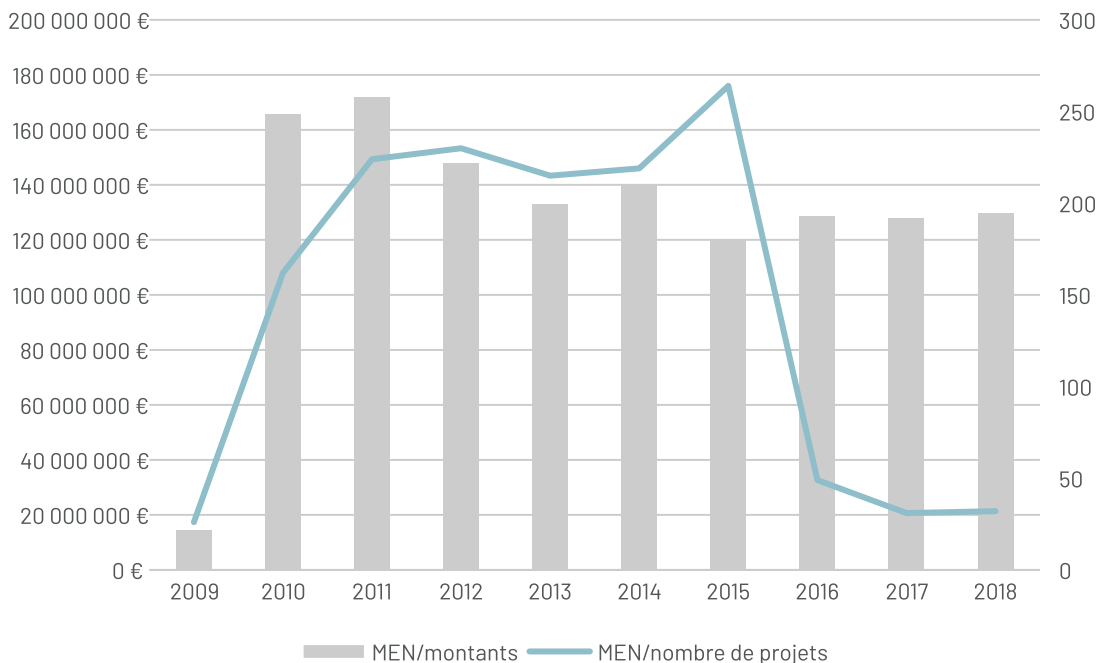
Pour les trois premiers ministères MEAE, MAA et MINEFI, il est difficile de mettre en évidence des tendances (Figure 9). Du côté du MEAE, il y a une période à « vide » entre 2010 et 2013. Le ministère n'a pas de montants déclarés avant 2012 et le MINEFI a une tendance en pointillés avec quelques gros soutiens financiers apparaissant au fil des années. Cette incohérence des ministères traduit, soit une implication ponctuelle et fluctuante dans les projets agricoles et alimentaires, soit, peut-être, un manque de transparence sur les projets financés ?

Figure 9 : MEAE/MAA/MINEFI - Évolution des montants engagés



Du côté du ministère de l'Éducation nationale, il y a jusqu'en 2015 une constance assez relative dans le nombre de projets et de montants engagés (Figure 10). Depuis 2015 en revanche, il y a beaucoup moins de projets (264 en 2014 par rapport à 49 en 2015) mais des montants engagés constants.

Figure 10 : MEN/MESRI - Évolution des montants engagés et nombre de projets



Concernant les pays récipiendaires des fonds engagés par les ministères, le MEAE et le MINEFI auraient a priori des tendances cohérentes avec des objectifs développementalistes. En revanche, pour le MAA et les MEN/MESRI on se heurte à une plus grande opacité, la grande majorité des pays récipiendaires des fonds n'étant pas spécifiés. Il est probable que, la plupart de ces soutiens financiers transitant par d'autres instituts (des programmes de recherche du CIRAD par exemple dans le cadre du MAA), ces pays n'aient pas été renseignés. Un manque de transparence pour le moins regrettable.

Figure 11 : Répartition géographique de soutiens financiers du MINEFI/MAA/MEAE

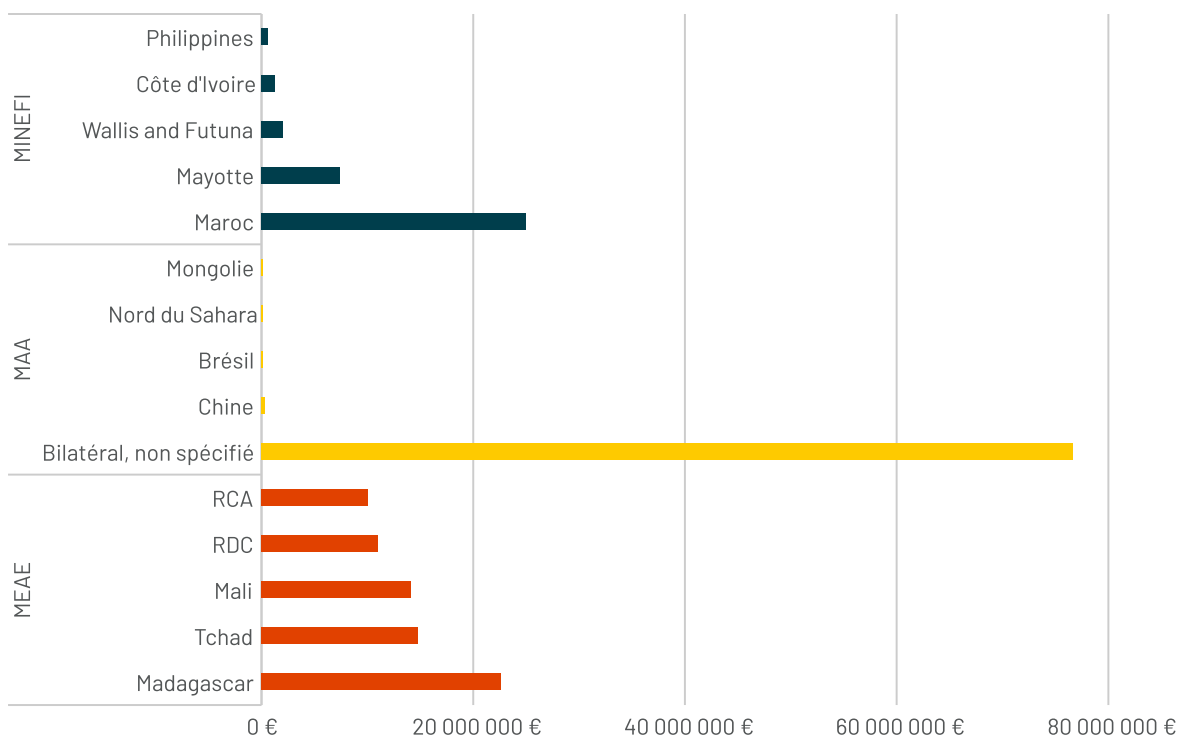
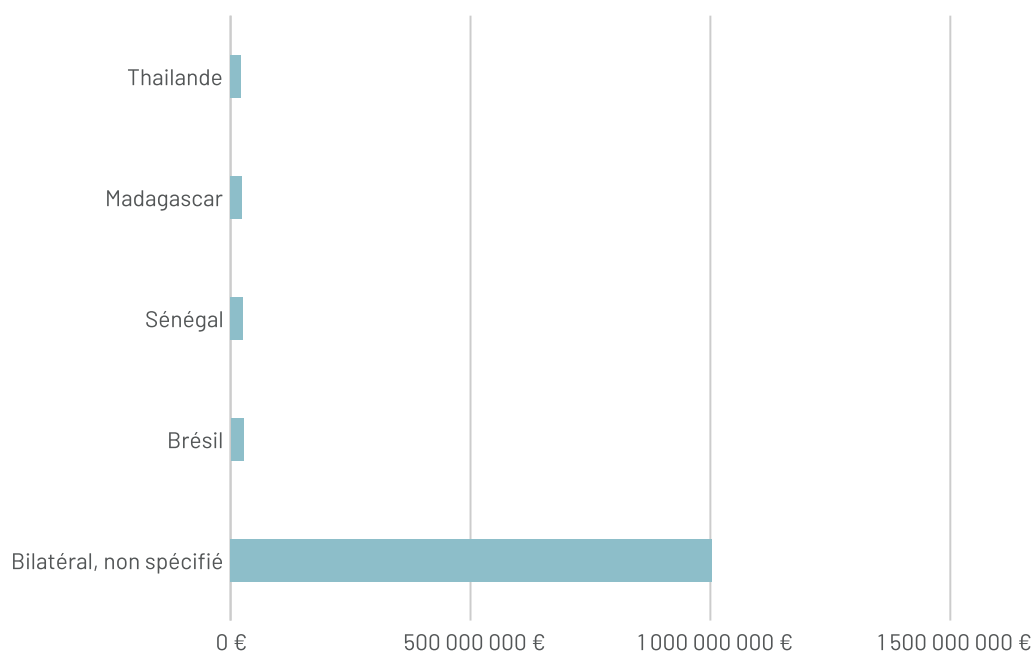


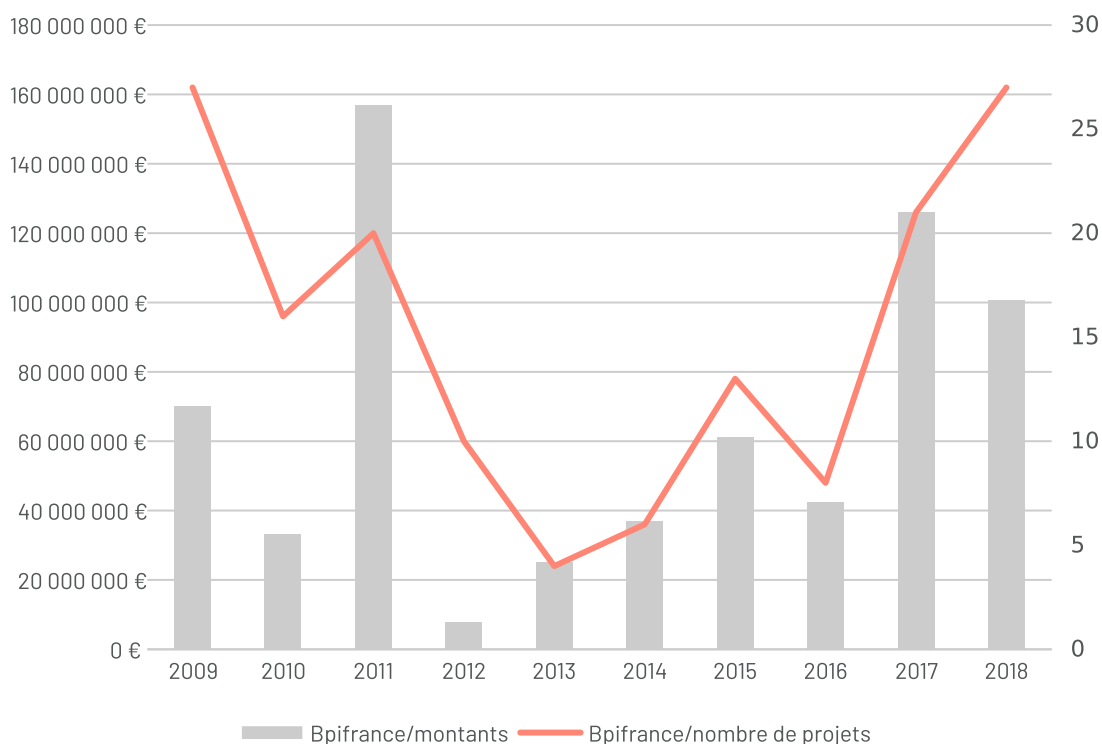
Figure 12 : Répartition géographique de soutiens financiers du MEN / MESRI



Bpifrance

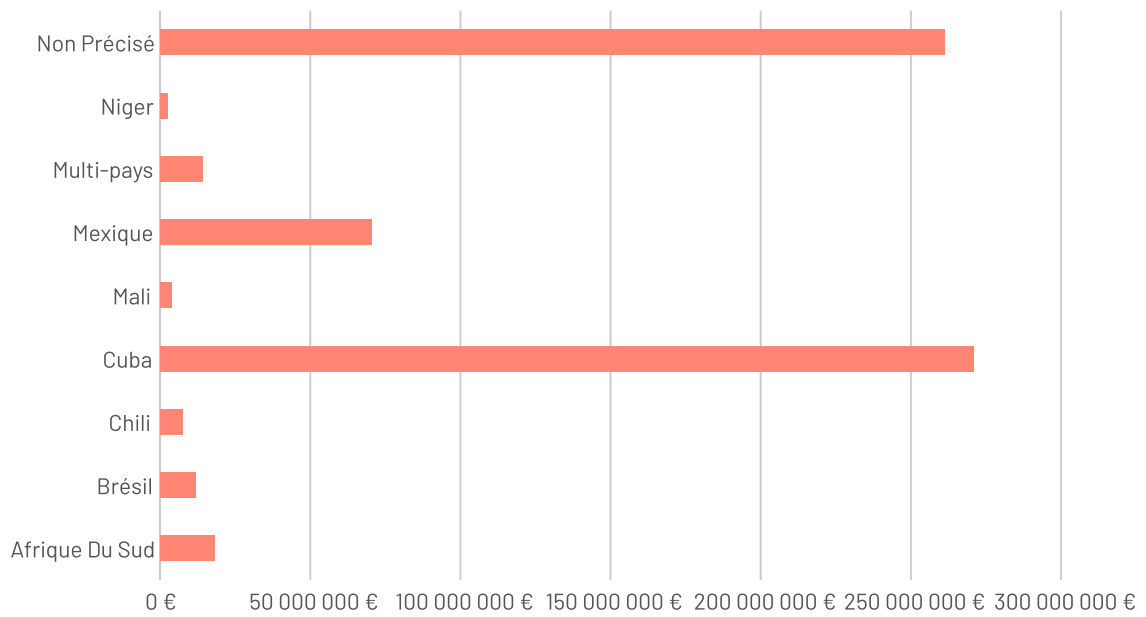
Pour Bpifrance les données sont aussi pour le moins inconsistantes, avec des encours très élevés sur certaines années (156,8 et 126 millions respectivement en 2011 et 2017 par exemple) et d'autres sur lesquels presque aucun montant n'est engagé (7,8 millions en 2012 par exemple).

Figure 13 : Bpifrance - Évolution des garanties acceptées et nombres de projets



L'inconsistance se poursuit avec les pays destinataires des soutiens financiers Bpifrance: Cuba est largement en tête des pays récipiendaires. Par ailleurs, pour une très grande partie des soutiens financiers nous n'avons pas d'information sur les pays récipiendaires.

Figure 14 : Zones géographiques des projets des entreprises acceptées pour des garanties de Bpifrance à l'export



Prêts, dons ou crédit-export ? Quels canaux de financement ont la préférence française ?

Les soutiens financiers étudiés se répartissent principalement en trois types : les prêts, les dons (subventions) et les crédits-export. Proparco est ici un cas particulier : l'institution dispose de types de soutiens financiers plus variés, tels que la prise de participation, les obligations ou l'entrée au capital. Leur part dans les soutiens financiers étudiés étant toutefois insignifiante, ils ne sont pas représentés dans le graphique ci-dessous (Figure 15).

Figure 15 : Répartition des soutiens financiers en % et par canal de financement

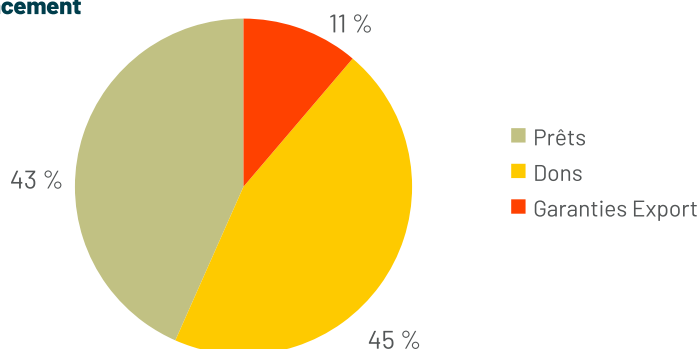
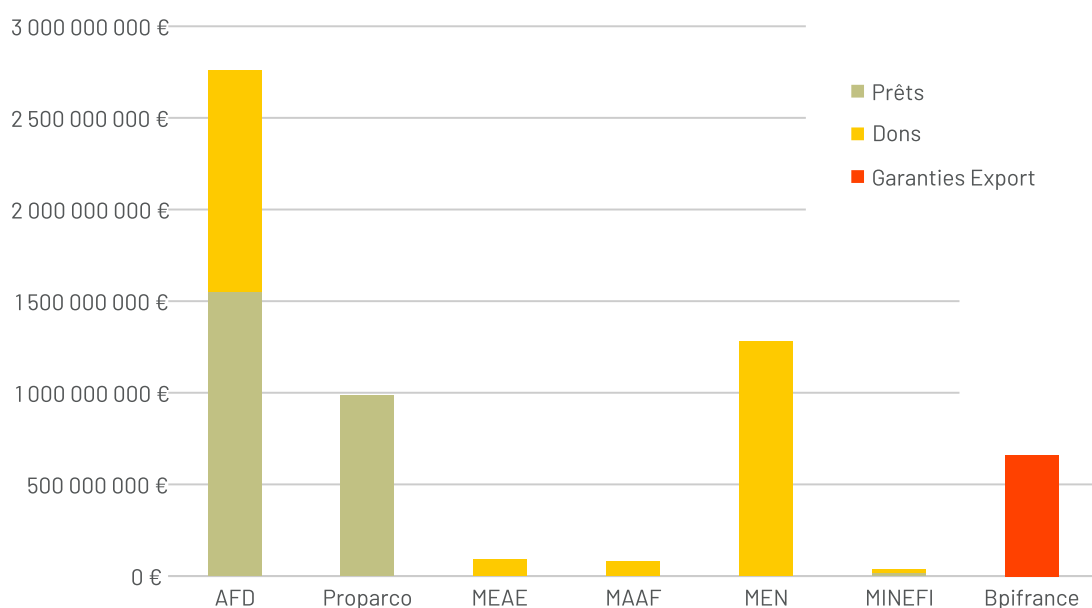


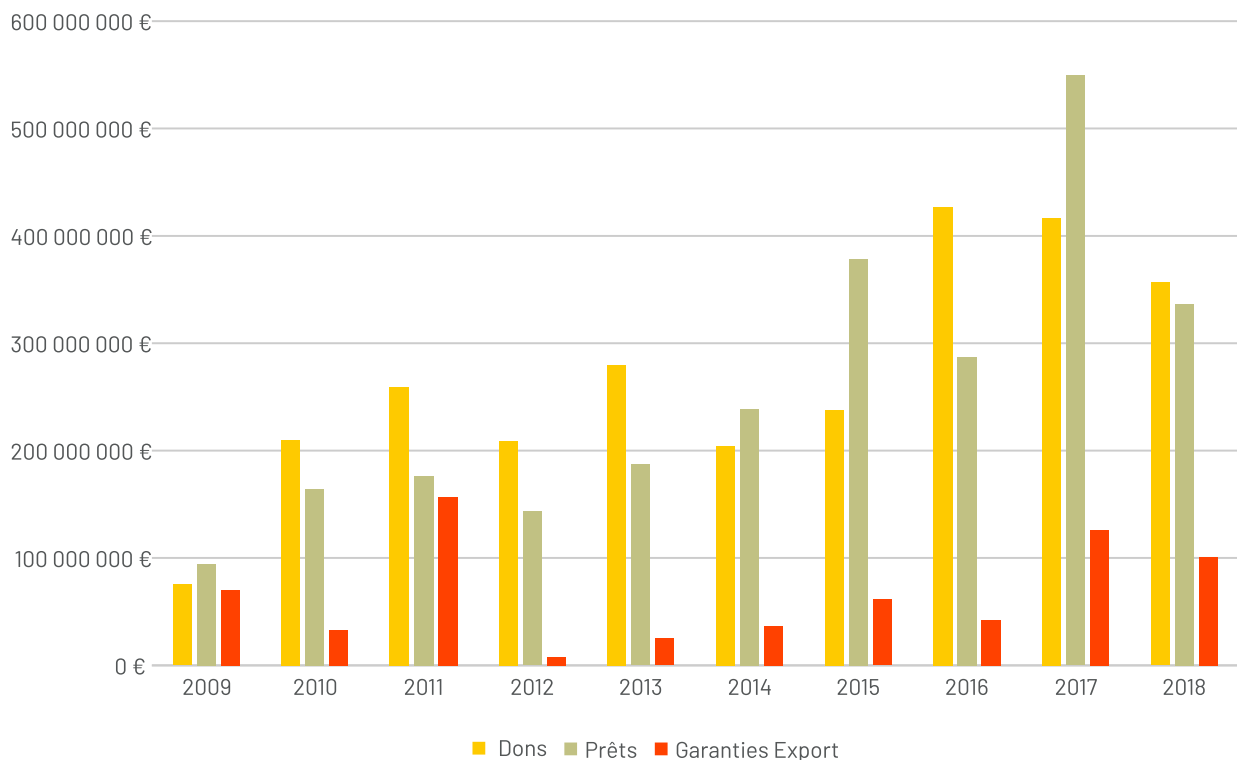
Figure 16 : Répartition des soutiens financiers par institution et par canaux de soutiens financiers



Si on constate que la part des dons et des prêts est globalement équivalente dans le portefeuille français, il existe de fortes disparités entre les institutions. La majorité des soutiens financiers engagés par les ministères se présentent ainsi sous la forme de subventions, tandis que le groupe AFD privilégie les prêts comme canal de financement (56% pour l'AFD et 100% pour Proparco)(Figure 16).

Depuis 2009, on remarque que les prêts sont en augmentation par rapport aux dons. De même, on remarque une forte augmentation des garanties exports sur la période étudiée.

Figure 17 : Évolution des soutiens financiers par année et par canaux de financements



101 Pour plus d'informations sur ce sujet : Oxfam, Droit au But; pour une aide au développement qui cible la lutte contre les inégalités, 2019.

102 Op.cit., FMI Évolution et perspectives macroéconomiques dans les pays en développement à faible revenu, 2018.

Le recours aux prêts par les agences publiques de développement accroît la pauvreté des pays aux plus faibles revenus¹⁰¹

Les prêts sont un type de financement qui renforce l'endettement des pays qui les contractent. Or depuis une décennie les dettes des pays à faibles revenus est en augmentation, et en Afrique Sub-Saharienne deux pays sur cinq font face à de lourdes dettes¹⁰². Écrasés par le remboursement de celles-ci, cette spirale empêche les Etats d'investir dans des services essentiels comme la santé, ou encore l'éducation.

Les bailleurs ont donc une responsabilité considérable et dans leur mandat de développement doivent privilégier les subventions pour ne pas exposer davantage à la pauvreté les pays récipiendaires.

Conclusion intermédiaire

L'accès aux données, la fiabilité de celles-ci et leur niveau de détail est largement insuffisant. Ces incohérences et inconsistances pourraient être expliquées par des disparités dans les déclarations faites par les ministères dans les bases de données internationales, en particulier de l'OCDE, mais n'excusent pas le manque de redevabilité. Nous sommes alertés par le manque de méthode et de transparence dans la déclaration des données. Notre constat à ce propos rejoint celui des observations de l'Index 2020 sur la Transparence de l'Aide publié par « *Publish What you Fund* » qui classe l'AFD 30^e sur 47 institutions, et le MEAE 37^e¹⁰³.

De manière générale, cela coïncide avec les tendances globales de diminution des dons au profit des prêts et d'ouverture à des soutiens financiers mixtes publics et privés¹⁰⁴. Les tendances sur l'agriculture rejoignent le constat tiré sur la part dons/prêts dans l'APD au niveau global. La France est le troisième pays ayant le plus recours aux prêts dans son aide publique au développement, aggravant la dette des pays aux revenus les plus faibles. Rien qu'en 2016, la France a reçu environ 2,1 milliards de remboursements de prêts des pays éligibles à l'APD. Loin d'objectifs développementalistes, le groupe AFD fait même du recours massif aux prêts au détriment des pays aux revenus plus faibles, une stratégie de croissance. Cette logique, leur permettant ainsi de réduire le coût pour les finances publiques est beaucoup plus proche d'une stratégie de banque commerciale, ce qui est en totale contradiction avec le but premier de l'aide pour le développement. L'OCDE ne s'y trompe d'ailleurs pas. Sa revue par les pairs de la France de 2018 conclut par exemple que le modèle de croissance de l'AFD, fondé sur l'augmentation des prêts, incite l'agence à investir dans les pays à revenu intermédiaire plutôt que dans les Pays les Moins Avancés (PMA), et dans les secteurs potentiellement profitables au détriment des secteurs sociaux¹⁰⁵.

La France ne se cache pas de cette stratégie, bien au contraire :

En 2019, dans son rapport public annuel, la Cour des comptes faisait un focus sur l'AFD en précisant¹⁰⁶ : «*Même si le CICID, lors de sa réunion de 2018, a appelé à accroître la part des dons, qui sont mieux à même de répondre aux besoins des PMA, la croissance de l'activité continuera de s'appuyer avant tout sur les prêts.*»

De plus dans le «*Questionnaire commun à l'Assemblée nationale et au Sénat en vue de l'audition de Rémy Rioux le mercredi 22 mai 2019*» ce dernier précise : «*Plusieurs facteurs conduisent en effet à réviser aujourd'hui les estimations de besoin en capital de l'Agence sur les prochaines années. L'accélération de la croissance des engagements en prêts de l'Agence pour contribuer à répondre à l'objectif présidentiel d'APD à l'horizon 2022, en minimisant le coût pour les finances publiques grâce à l'effet de levier des prêts, constitue l'un de ces facteurs.*»

¹⁰³ Ce constat de *Publish What You Fund* a été tiré en analysant les données disponibles au sein de l'Initiative Internationale pour la Transparence de l'Aide (IATI) <https://www.publishwhatyoufund.org/the-index/2020/>.

¹⁰⁴ Les financements mixtes publics/privés, appelés en anglais « *blended finance* » consistent à injecter des ressources du secteur privé dans les projets de développement, en combinant l'aide publique au développement (APD) avec des fonds privés.

¹⁰⁵ <http://www.oecd.org/fr/cad/examens-pairs/examens-de-l-ocde-sur-la-co-operation-au-developpement-france-2018-9789264302716-fr.htm>.

¹⁰⁶ <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-02/03-groupe-agence-fran-aise-developpement-Tome-2.pdf> p 79.

2

CONTRIBUTION DES SOUTIENS FINANCIERS FRANÇAIS



**à la transition
écologique**



110 Voir par exemple le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation –FAO– *Transition towards sustainable food and agriculture* qui analyse le plan d'action 2018-2019 de l'organisation à l'aune d'une classification déclinée de celle de Gliessman.

111 Voir par exemple le rapport *Investing in the transition to sustainable agriculture* d'un collectif de chercheurs.euses américain.es qui analyse les financements de recherche du Département de l'Agriculture des États-Unis (USDA).

112 Op. cit. UCLouvain, *The share of agroecology in Belgian official development assistance*, 2020.

113 Op. cit. CIDSE, *Finance for agroecology*, 2020.

114 Op. cit. DanChurchAid, *Sustainability Starts from the Ground*, 2020.

115 Op. cit. Pimbert, Moeller, *Absent Agroecology Aid*, 2018.

116 Op. cit. Biovision, *IPES FOOD, Money Flows Report*, 2020.

117 Certains des projets pouvant à la fois se classer dans les niveaux un à trois de la classification de Gliessman et dans les niveaux quatre ou cinq ont dû toutefois être exclus de cette catégorie. Voir à ce sujet le document « annexe méthodologique »

Cette classification en cinq niveaux de la transition agroécologique fait globalement consensus. Elle est reprise, tant par les Nations-Unies¹¹⁰ ou la recherche¹¹¹ pour analyser leurs soutiens financiers, que par la société civile lorsqu'elle s'intéresse à l'empreinte agroécologique des bailleurs de fonds.

Pour nos trois organisations, cette classification a le mérite de proposer une vision complète de l'agroécologie et de ne pas en limiter l'utilisation et les co-bénéfices aux seuls impacts de quelques pratiques agricoles. Similairement aux études belge¹¹², européenne¹¹³, danoise¹¹⁴, britannique¹¹⁵ et suisse¹¹⁶ sur le sujet, nous avons donc adopté la méthodologie proposée par Gliessman et réparti les soutiens financiers agricoles analysés en cinq catégories :

Potentiellement agroécologique :

Catégorie qui recouvre l'ensemble des soutiens financiers faisant la promotion de pratiques agroécologiques au niveau des exploitations agricoles. Cette catégorie se limite à la question des pratiques agricoles potentiellement agroécologiques, mais ignore les autres dimensions de l'agroécologie, plus politiques.

Cette catégorie correspond au niveau 1, 2 et 3 de la classification de Gliessman.

Facilitateur social :

Catégorie qui recouvre l'ensemble des soutiens financiers proposant des transformations plus systémiques des modèles agricoles et alimentaires (comme la promotion de droits fonciers ou la protection des ressources naturelles) sans proposer aucun changement de modèles agricoles – que ce soit en faveur ou en défaveur de l'agroécologie.

Cette catégorie correspond au niveau 4 et 5 de la classification de Gliessman.

Agroécologie transformative :

Catégorie qui recouvre l'ensemble des soutiens financiers proposant à la fois des changements de pratiques au sein des fermes et des transformations plus systémiques pour les valoriser.

Cette catégorie correspond à la grande majorité des soutiens financiers pouvant à la fois se classer dans les niveaux 1 à 3 de la classification de Gliessman et dans les niveaux 4 ou 5¹¹⁷.

Les soutiens financiers regroupés sous cette catégorie sont ceux participant à une réelle transition agroécologique. Ils dénotent une vraie volonté politique sur le sujet et une compréhension systémique des transitions agricoles et alimentaires.

Non-agroécologique :

Catégorie qui recouvre l'ensemble des soutiens financiers se concentrant uniquement sur l'augmentation de la productivité ou des rendements agricoles sans se classer dans la méthodologie de Gliessman.

Catégorie qui recouvre également l'ensemble des soutiens financiers faisant spécifiquement la promotion de l'agriculture industrielle.

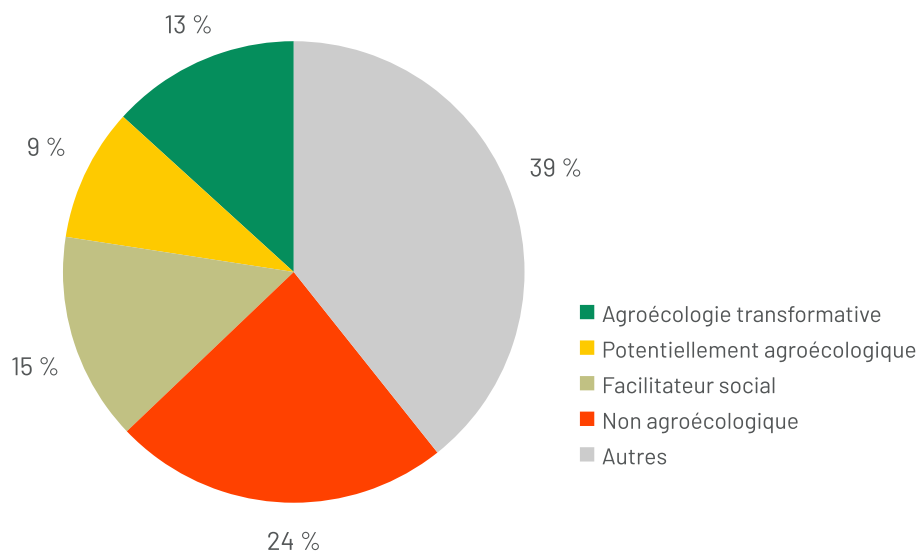
Autres :

Catégorie qui recouvre l'ensemble des soutiens financiers n'ayant pu être catégorisés. Deux cas de figure ont ici justifié cette catégorisation : 1/ bien que considéré comme agricole par la France, le projet est trop éloigné de notre objet d'étude 2/ les détails fournis par le reporting fait par la France se sont avérés insuffisants pour catégoriser le projet.

De manière similaire aux autres études sur le sujet, et afin de refléter l'approche systémique nécessaire à toute transition agroécologique¹¹⁸, seuls les soutiens financiers « agroécologie transformative » engagés par la France seront considérés dans notre étude comme bénéficiant réellement à la transition agroécologique.

Les soutiens financiers « potentiellement agroécologique » ne peuvent, de par leur approche limitée à quelques pratiques agronomiques, être considérés comme participant pleinement à la transition agroécologique (il pourrait s'agir par exemple d'agriculture biologique industrielle destinée à l'exportation). Il en va de même des financements « facilitateur social », qui, s'ils impulsent un changement systémique, ne prônent en aucun cas des pratiques agroécologiques.

Figure 19 : Répartition en % de l'ensemble des soutiens financiers étudiés



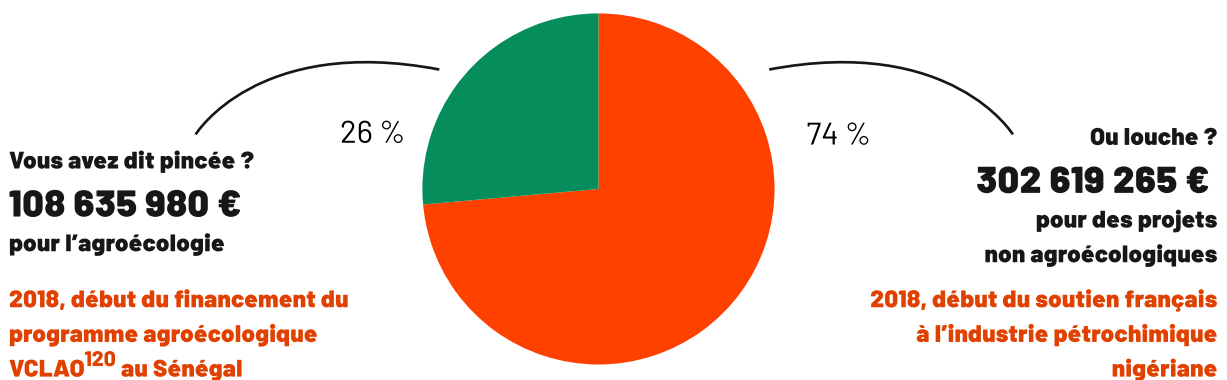
119 Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI). Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, ou encore *Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable*, 2019.

Des soutiens français en grand décalage avec les ambitions affichées

Alors que l'agroécologie est officiellement priorité française¹¹⁹, seuls 13,3% des soutiens financiers français engagés entre 2009 et 2018 (Figure 19) à destination des pays éligibles à l'APD ont réellement bénéficié à la transformation agroécologique. Seuls 40% de ces soutiens financiers réellement agroécologiques furent par ailleurs octroyés sous la forme de dons, les 60% restant l'ont été sous forme de prêts. Ainsi, la majorité du soutien français à la transition agroécologique contribue à l'endettement des acteurs la mettant en place.

Pire, 23,6% des soutiens financiers analysés se sont faits au détriment d'une transition agroécologique et ont, soit été dédiés à l'augmentation des rendements quel que soit le modèle agricole soutenu, soit au développement assumé de l'agro-industrie dans les pays récipiendaires.

Figure 20 : Une incohérence française, focus sur l'année 2018



Financé par l'AFD à hauteur de **225 000 euros depuis 2018**, le projet de Promotion de la souveraineté alimentaire par la valorisation des céréales locales au Sénégal (VCLAO) a pour but la structuration et la pérennisation de filières céréalières locales et agroécologiques. Ce projet, qui s'inscrit dans une démarche de renforcement de la souveraineté alimentaire au Sénégal par la réduction de la dépendance aux importations céréalières, propose une vision réellement systémique de l'agroécologie. La transition est accompagnée tout au long des chaînes de valeur (de la production à la commercialisation). Les agriculteurs familiaux sont formés et accompagnés. Les pratiques sont documentées et capitalisées et la représentation institutionnelle des producteurs, ainsi que le contexte politique, sont modifiées en faveur d'une transition agroécologique localisée et paysanne.

120 <https://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CSN1592>.

121 <https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/iefcl-2018>

122 Indorama Corporation Pte Ltd, l'une des principales sociétés de produits chimiques en Asie : <https://www.indorama.com/>

123 FAO, World Agriculture: Towards 2015/2030. An FAO Perspective, p 97, 2003.

Le prêt, octroyé par Proparco en 2018¹²¹, pour un montant de plus de **30 millions d'euros** à la firme nigérienne IEFCL (Indorama Eleme, Fertilizer and Chemicals Limited) illustre bien les soutiens français au développement de l'agro-industrie, à rebours de l'agroécologie. Il s'agit de la principale entreprise de production d'engrais azoté au Nigéria, appartenant à un des plus gros groupes pétrochimiques au monde¹²². Le prêt de Proparco devrait permettre de développer une deuxième ligne de production d'engrais azotés, pour doubler la production de l'usine. Ces engrais sont principalement destinés à l'export au Brésil (où ils seront épandus sur des monocultures agro-industrielles) et dans une moindre mesure en Amérique du Nord. Financer ce type d'agro-industries contribue pleinement à un modèle écocide, très émetteur de gaz à effets de serre : pour rappel, les engrais azotés sont une des principales causes de pollution des sols et des eaux, et les principaux contributeurs aux émissions de protoxyde d'azote (N₂O), un gaz au potentiel de réchauffement global (PRG) 296 fois plus élevé que le CO₂. Selon la FAO, les engrais azotés seront responsables d'une augmentation de 35 à 60% des émissions de protoxyde d'azote d'ici 2030¹²³.

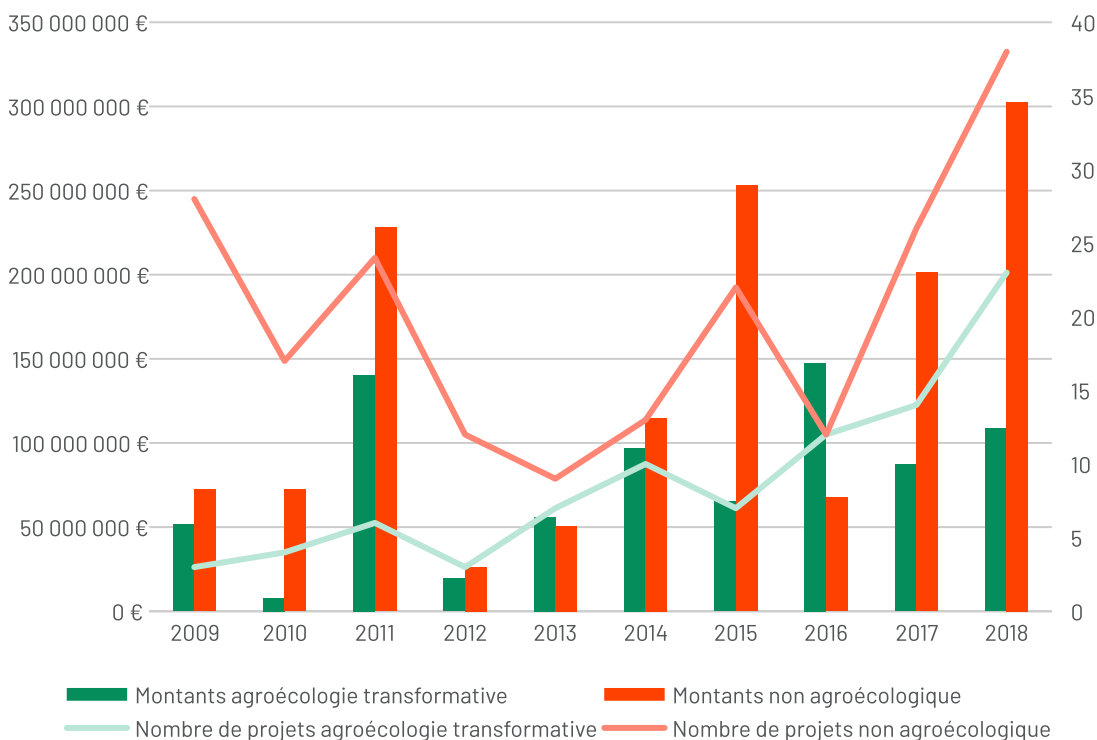
Si on constate par ailleurs que **les soutiens financiers alloués à la transition agroécologique ont progressé sur la période étudiée, il en va clairement de même pour ceux « non-agroécologique », avec une forte progression de ces derniers depuis 2016** (Figure 21).

Globalement, les soutiens financiers « agroécologie transformative » ont augmenté sur la période étudiée de 7,8 millions d'euros par an en moyenne, passant de plus de 51 millions d'euros en 2009 à plus de 108 en 2018. Les soutiens financiers « non-agroécologique » quant à eux ont augmenté en moyenne de 17,7 millions d'euros par an, passant de plus de 72 millions d'euros en 2009 à plus de 302 millions en 2018.

Outre une incohérence grandissante entre les priorités françaises affichées et la réalité des soutiens financiers, ces données montrent que la France s'éloigne chaque année un peu plus de son objectif de transition agroécologique et finance notamment de manière croissante le développement d'agro-industries climaticides dans les pays éligibles à l'APD, au détriment d'une réelle transition agroécologique. Fait également notable, l'adoption par la France des Loi d'Orientation et de Programmation relative à la politique de Développement et de Solidarité Internationale (LOP-DSI) et Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt en 2014, qui a pourtant fait de l'agroécologie une priorité nationale, ne semble pas avoir eu d'incidence majeure sur l'orientation des soutiens financiers agricoles étudiés.

Si l'on regarde l'évolution du nombre de projets soutenus, on remarque toutefois des tendances similaires: **si le ratio montants/projets « non-**

Figure 21 : Evolution en montant absolu et en nombre de projets par année des soutiens financiers « agroécologie transformative » et « non-agroécologique »



¹²⁴ <https://www.proparco.fr/en/carte-des-projets/tereos>

¹²⁵ Op. cit., IPES-Food. Too big to feed, 2017.

¹²⁶ Op. cit. HLPE, rapport 14, p49, 2019.

¹²⁷ Voir les 19 pays prioritaires de l'aide française : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/priorites-geographiques>.

agroécologique» et « agroécologie transformative» français se caracté- rise par son irrégularité de 2009 à 2016, force est de constater une mul- tiplication des projets, plus ou moins corrélée à l'augmentation des soutiens financiers de ces catégories en 2017 et 2018.

Cette forte multiplication du nombre de projets agroécologiques ne doit en aucun cas être interprétée négativement, des projets d'agroécologie paysanne tel le VCLAO présentés précédemment ne requièrent pas d'immenses sommes pour avoir des impacts conséquents. Au contraire, cette multiplication du nombre de projets agroécologiques pourrait être vue comme la traduction d'une volonté française de mieux s'investir sur le sujet. L'absence de corrélation entre les soutiens financiers « non-agroécologique » français et le nombre de projets « non-agroécologique » financés pré 2016 est quant à elle clairement problématique.

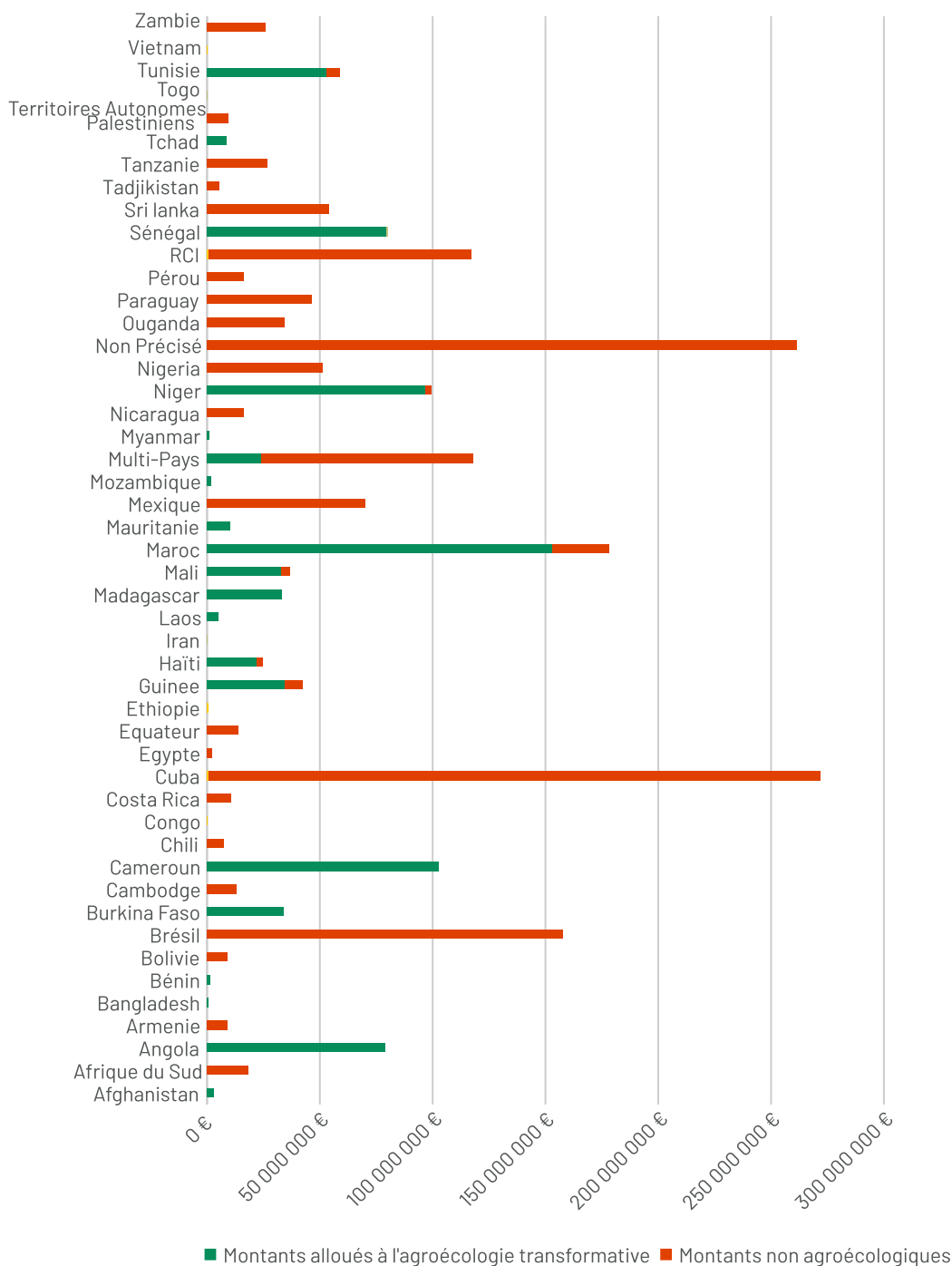
Outre une potentielle augmentation globale des montants alloués par projets « non-agroécologique », cela signifie que la France fait aussi, en fonction des années, des efforts financiers spécifiques en faveur de certains méga-projets, notamment agro-industriels. Si cette tendance semble s'être réduite depuis 2017, elle cache des cas spécifiques. Récemment par exemple, en 2019, Proparco a financé à hauteur de près de 40 millions la construction d'entrepôts ferroviaires pour la filiale brésilienne du deuxième groupe sucrier mondial : le français Tereos¹²⁴. Un projet qui renforce des acteurs déjà incontournables du secteur, alors même que l'hyper concentration horizontale et verticale des pouvoirs au sein des filières agro-industrielles nuit à la sécurité alimentaire et au développement de l'économie locale¹²⁵, et limite tout changement en profondeur des systèmes alimentaires¹²⁶. La ligne suivie par la France depuis 10 ans semble bien loin d'inverser cette tendance.

La question se pose d'autant plus au regard des pays récipiendaires des soutiens financiers analysés. La France donne l'impression d'avoir fait le choix entre les pays où elle souhaite contribuer au développement de l'agroécologie... et les autres. On constate en effet que les soutiens financiers « agroécologie transformative » et les soutiens « non-agroécologique » de la France ont des ciblage géographique ne se rejoignant quasiment pas (Figure 22). Le Nigéria par exemple, ne reçoit pas de soutiens français véritablement agroécologiques.

Ce ciblage géographique est à comparer avec la liste des 19 pays prioritaires de l'aide française, dont 11 se distinguent dans l'analyse¹²⁷. En dehors du Togo - qui reçoit plus de soutiens financiers « non-agroécologiques », qu'« agroécologie transformative » -, la France semble avoir fait le choix de l'agroécologie comme modèle agricole à soutenir dans ces 11 pays. S'il faut se réjouir de ce choix dans les pays prioritaires de l'aide française, le reste des soutiens financiers pose clairement question. Pourquoi Cuba,

qui a longtemps été un des pays fer de lance en termes de politiques agroécologiques¹²⁸, a par exemple été la cible massive de soutiens financiers « non-agroécologique » (principalement agro-industriels, voir Figure 36) de la part de la France sur la période étudiée ? Outre le non-respect des priorités françaises en matière de développement agricole, le poids de ces soutiens financiers « non-agroécologique » à Cuba (19,5% des soutiens financiers totaux « non-agroécologique » de la France) pose clairement la question de l'articulation entre les soutiens financiers agricoles français et les priorités des pays récipiendaires.

Figure 22 : Répartition des soutiens financiers « agroécologie transformative » et des soutiens financiers « non-agroécologique » en montant absolu par catégorie et par pays



Un grand nombre de projets « potentiellement agroécologique », pour de très faibles montants

Au vu de la définition particulièrement souple de cette catégorie (qui englobe n'importe quels soutiens financiers mentionnant ne serait-ce qu'une fois une pratique agronomique en lien avec l'agroécologie) on pourrait s'attendre à ce que la France excelle dans ses soutiens financiers de projet « potentiellement agroécologique ». Ces derniers correspondent en effet tout à fait à la définition que la France fait de sa notion d'« intensification agroécologique » qui est décrite dans le nouveau Cadre d'Intervention Stratégique de l'AFD, actuellement en cours de finalisation et sur laquelle nos trois organisations ont été consultées.

Toutefois, force est de constater que les soutiens financiers « potentiellement agroécologique » de la France sont tout particulièrement faibles : ils ne représentent que 9,3% des soutiens financiers totaux étudiés sur la période.

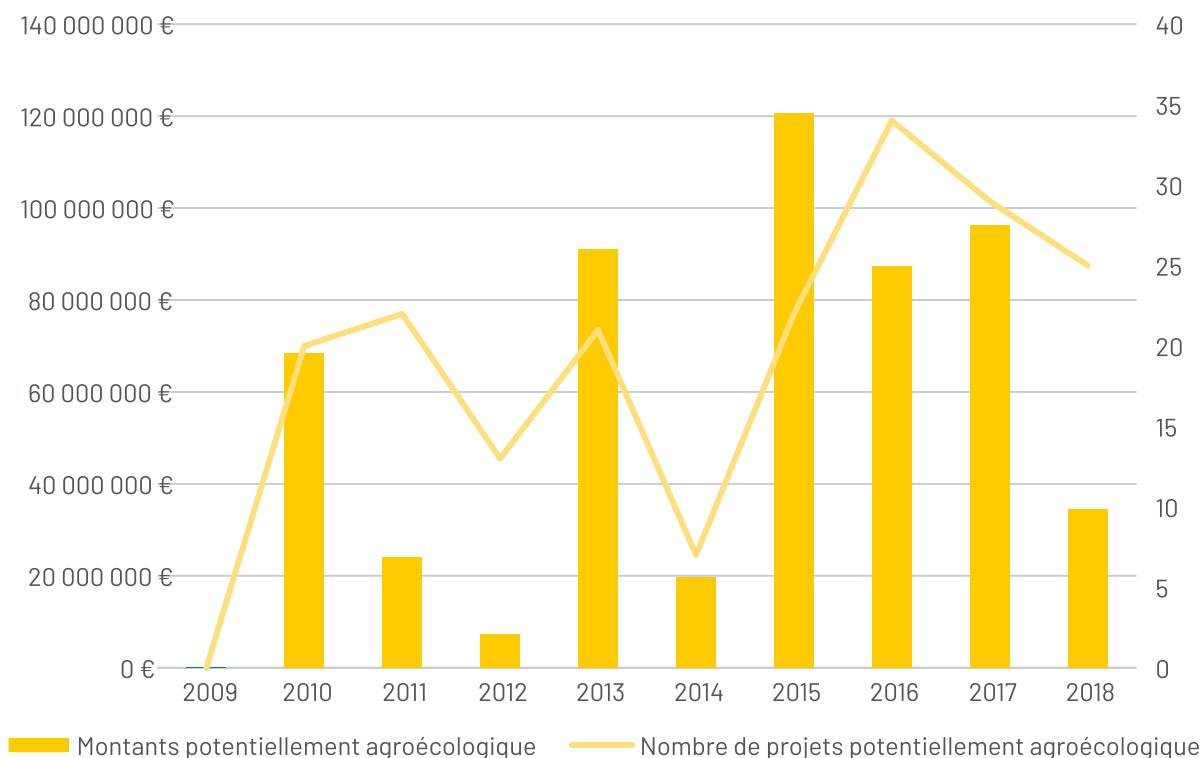
¹²⁹ <https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/burapha>.

Exemple d'un projet « potentiellement agroécologique » financé par la France : le prêt de Proparco à Burapha¹²⁹

Engagé en 2018 à hauteur de plus de 8,8 millions, le prêt de Proparco à destination de l'entreprise Burapha vise à soutenir le développement de l'agroforesterie au Laos. Burapha est une société forestière implantée au Laos et spécialisée dans la plantation d'eucalyptus, la transformation et la commercialisation de bois tropicaux. Par ce prêt, Proparco aide Burapha à doubler la surface de ses plantations, passant de 3500 à 7000 hectares, et à construire une usine de contreplaqué destiné à l'exportation. Si l'absence de promotion de transformation structurelle des pratiques ne permet pas de classer ce projet comme « agroécologie transformative », les pratiques d'agroforesterie de l'entreprise Burapha classent clairement ce projet dans la catégorie « potentiellement agroécologique » de notre étude.

Le fait que les soutiens financiers « potentiellement agroécologique » représentent de plus faibles montants totaux que les soutiens financiers français dédiés à l'« agroécologie transformative » (13,3%) nous incite à penser que, lorsque la France finance l'agroécologie, elle a tendance à le faire de manière ambitieuse. Il faut toutefois noter que ces soutiens financiers « potentiellement agroécologique » sont en nette augmentation sur la période étudiée (Figure 23), et bénéficient donc d'une attention particulière de la part de la France.

Figure 23 : Evolution en montant absolu et en nombre de projets par année des soutiens financiers « potentiellement agroécologique »



Ils ont augmenté de 6,6 millions d'euros par an en moyenne, passant de 0 euros en 2009 à plus de 34 millions en 2018. Cette augmentation a été corrélée à une forte augmentation du nombre de projets «potentiellement agroécologique » financés.

Cette multiplication du nombre de projets n'est pas en soi une mauvaise chose, bien au contraire. Cela signifie en principe que la France finance de plus en plus de pratiques agronomiques en lien avec l'agroécologie pour des montants plus faibles et dans un plus grand nombre de projets, ce qui est totalement en phase avec une approche «potentiellement agroécologique». Cette affirmation est toutefois à nuancer : certaines institutions françaises financent de nombreux projets «potentiellement agroécologique » sur de très faibles montants, d'autres comme Proparco (encadré 7), font l'inverse.

De nombreuses occasions manquées d'impulser un changement de fond

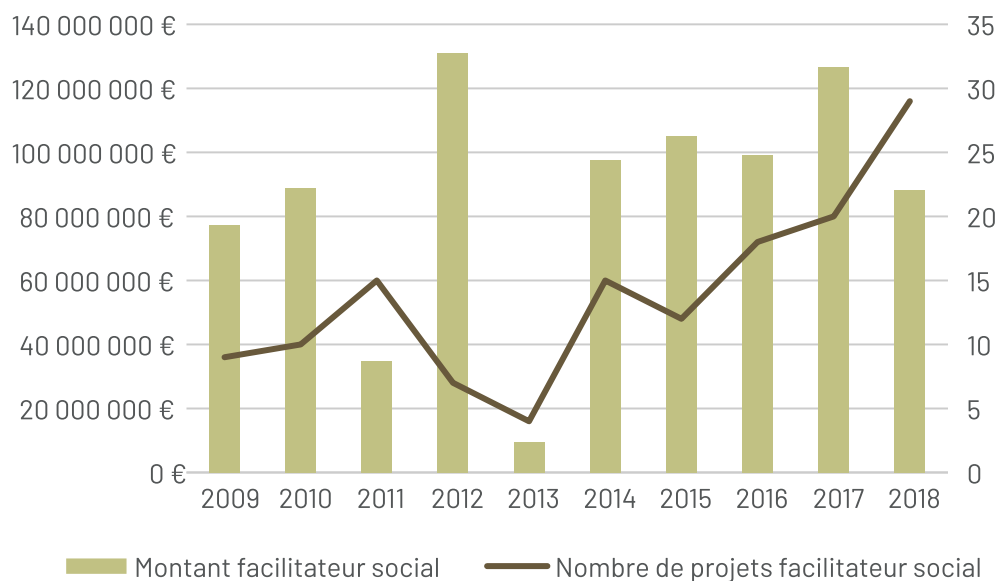
Les soutiens financiers «facilitateur social» semblent quant à eux plutôt prisés par la France vu qu'ils représentent 14,6% des soutiens financiers étudiés. Cela signifie que dans près de 15% de ses soutiens financiers, la France impulse des changements systémiques sociétaux et économiques en lien avec l'agriculture, sans pour autant les orienter vers l'agroécologie. Si ce type de financement n'est à priori ni en faveur ni en défaveur de l'agroécologie, ces soutiens financiers « facilitateur social » sont autant d'occasions manquées par la France de promouvoir une réelle transition agroécologique.

130 <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CCI1434>.

Exemple d'un projet « facilitateur social » de la France : le contrat de désendettement Programme Filières agricoles durables de Côte d'Ivoire (FADCI)¹³⁰

Engagé en 2014 à hauteur de 77 millions par l'AFD, le programme FADCI vise notamment au développement économique des filières agricoles ivoiriennes (réhabilitation et extension d'infrastructures, mise en place de conseils en gestion agricole, etc.) et le renforcement de la gouvernance du secteur (renforcement des capacités des ministères, de la gouvernance des ressources naturelles et des soutiens financiers, mise en place d'un système national de contrôle des aliments, élaboration d'une stratégie nationale de gestion des aménagements hydroagricoles, pérennisation du financement d'aires protégées, fonds de diffusion des innovations etc.). Si le programme précise apporter une attention particulière à l'amélioration des revenus des petits producteurs, la préservation des ressources naturelles et la lutte contre les inégalités de genre, les changements politiques et structurels qu'ils proposent ne sont en aucun cas corrélés à une valorisation des pratiques agroécologiques ou à des changements en faveur d'une transition agroécologique dans les zones ciblées. Au vu des incidences locales (accompagnement des producteurs), nationales (mise en place d'outils et de suivis agricoles indépendants, renforcement de la gouvernance) et internationales (volonté de pérennisation des modalités de soutiens financiers dans le secteur agricole ivoirien), il apparaît clairement comme une occasion manquée pour la France de promouvoir une transition agroécologique.

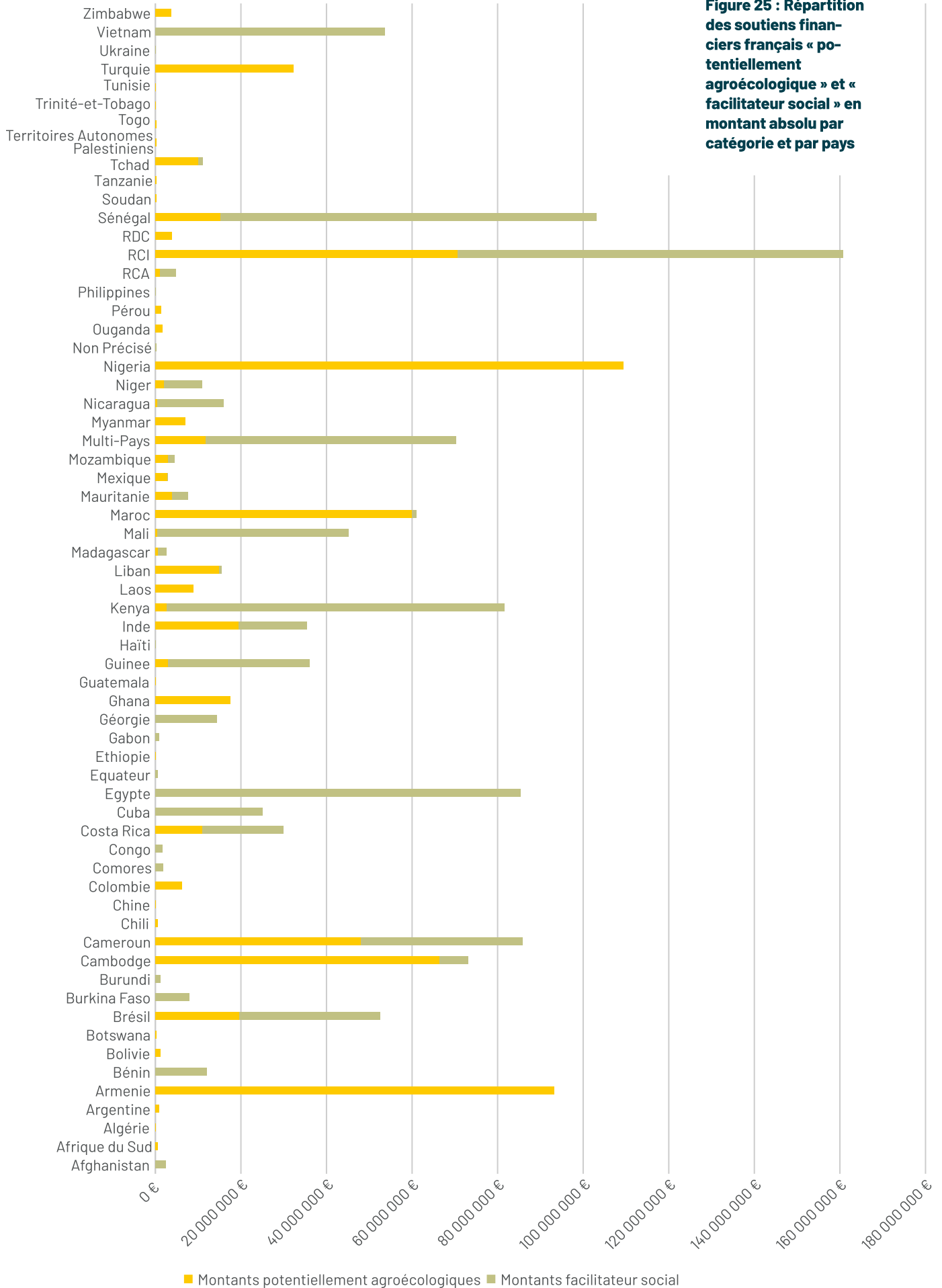
Figure 24 : Evolution en montant absolu et en nombre de projets par année des soutiens financiers « facilitateur social »



Comme pour le reste des soutiens financiers français à l'agriculture, les soutiens financiers «facilitateur social» sont en augmentation sur la période étudiée. Globalement, ils ont augmenté de 4,2 millions d'euros par an en moyenne, passant de plus de 77 millions d'euros en 2009 à plus de 88 en 2018 (Figure 24).

Cette évolution s'est faite là encore au profit d'une multiplication du nombre de projets financés. Multiplication qui sous-tendrait une enveloppe budgétaire par projet plus mince en 2018 qu'en 2009. Là encore, cette diminution de l'enveloppe par projet n'est pas une mauvaise chose au

Figure 25 : Répartition des soutiens financiers français « potentiellement agroécologiques » et « facilitateur social » en montant absolu par catégorie et par pays



vu de la catégorie (des projets français de plus petite ampleur centrés par exemple sur le renforcement de la gouvernance agricole locale ou le soutien à l'accès aux terres des plus démunis n'ont pas forcément besoin de soutiens financiers importants).

La comparaison de la ventilation géographique des soutiens financiers «facilitateur social» et «potentiellement agroécologique» confirme l'impression d'occasions manquées par la France de promouvoir une réelle transition agroécologique (Figure 25).

Dans leur grande majorité, les soutiens financiers «facilitateur social» de la France ciblent en effet des pays où il y a également des soutiens financiers «potentiellement agroécologique» sans qu'il y ait connexion entre l'expertise agronomique de l'agroécologie d'un côté et le changement politique de l'autre. Si bien entendu cette affirmation est à affiner en fonction de la temporalité des projets et du zonage géographique interne au pays, le fait que les soutiens financiers français «potentiellement agroécologique» et «facilitateur social» soient tous deux en hausse sur la période étudiée conforte cette analyse d'opportunités manquées par la France de financer réellement la transition agroécologique.

Une absence de visibilité pour plus d'un tiers des soutiens financiers français

Une grande part des soutiens financiers agricoles français (39,3%) ne peut toutefois pas être classée à l'aune de sa contribution à l'agroécologie : les données disponibles par projet n'étant malheureusement pas suffisantes pour appliquer une quelconque méthodologie, ou ces projets n'ayant rien à voir avec notre sujet d'étude (activités connexes du monde agricole, budget trop général ou contributions non fléchées vers la recherche par exemple). Il est toutefois à noter que, dans la majorité des cas, c'est un manque de transparence qui explique ce classement : pour la plus grande partie de la catégorie « autres », nous sommes donc dans l'incapacité de comprendre les objectifs recherchés des soutiens financiers agricoles recensés.

Exemple d'un projet « autres » financé par l'AFD

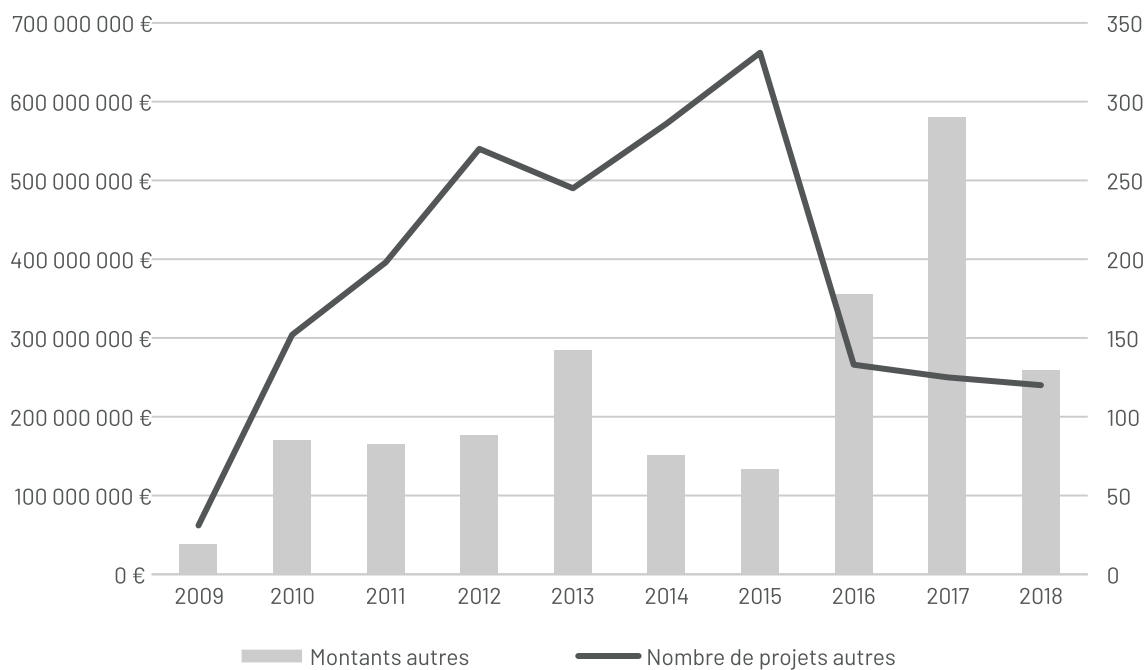
En 2016, l'AFD a engagé à hauteur de 6 millions d'euros un projet d'appui aux filières protéiniques (soja et pisciculture) au Bénin. Si ce projet est mentionné dans la base CRS de l'OCDE, ainsi que dans la base de projet AFD, aucun détail sur ses finalités, les objectifs recherchés ou les acteurs le mettant en place n'est disponible. Par conséquent, incapable de l'analyser en fonction de son seul titre, nous avons dû classer ce projet dans la catégorie « autres ».

Cela démontre un manque de transparence de la France sur la période étudiée. Pire, ces soutiens financiers «autres» ont clairement progressé entre 2009 et 2018, la France s'éloignant année après année de ses objectifs de transparence internationale, notamment pris lors du sommet du G8 de Lough Erne de 2013¹³¹.

Les soutiens financiers français « autres » ont progressé de plus de 33 millions d'euros par an en moyenne, passant de plus de 38 millions d'euros en 2009 à plus de 259 millions en 2018 (Figure 26).

¹³¹ Voir à ce titre, le Plan d'action pour la France, charte du G8 pour l'ouverture des données publiques.

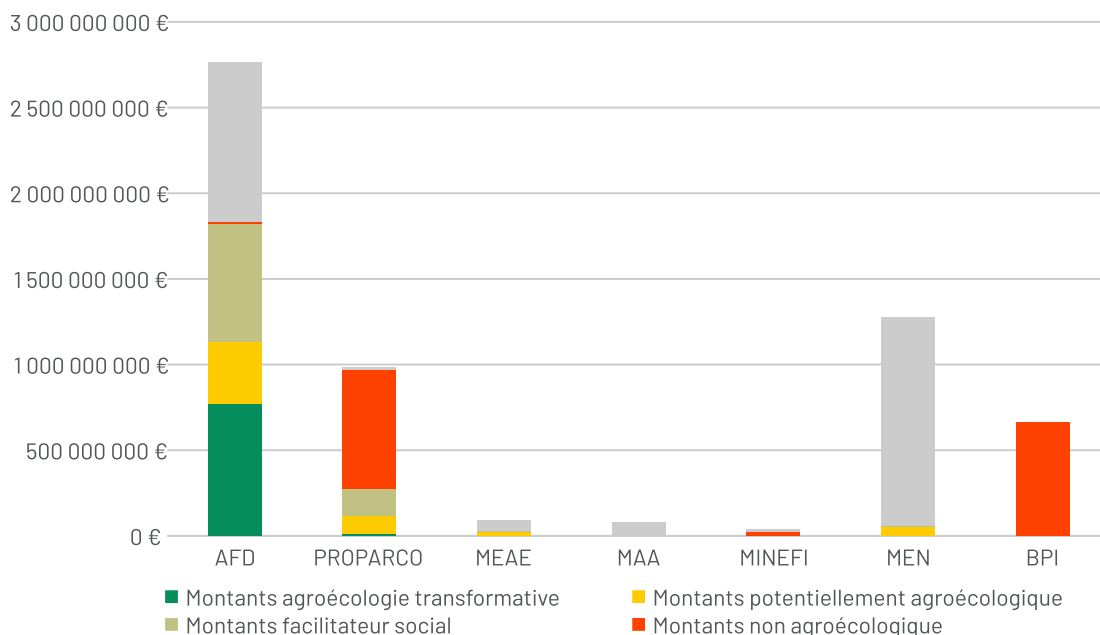
Figure 26 : Évolution en montant absolu et en nombre de projets par année des soutiens financiers « autres »



Cette progression des soutiens financiers semble par ailleurs inversement corrélée à l'évolution du nombre de projets «autres» financés par la France. Si l'année 2017 voit par exemple le pic du manque de transparence de la France avec plus de 580 millions de soutiens financiers sur lesquels nous n'avons quasiment aucune information, 2017 est également une des années où il y a eu le moins de projets «autres» financés (122).

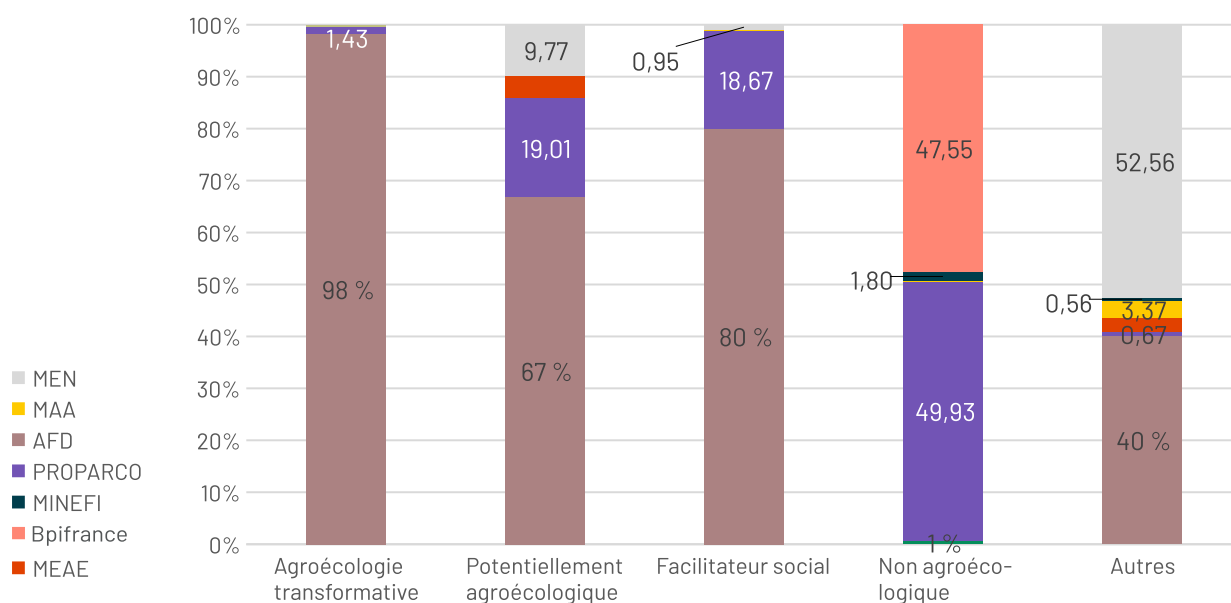
Des institutions aux préférences marquées

Figure 27 : Répartition des soutiens financiers en montant absolu par institution



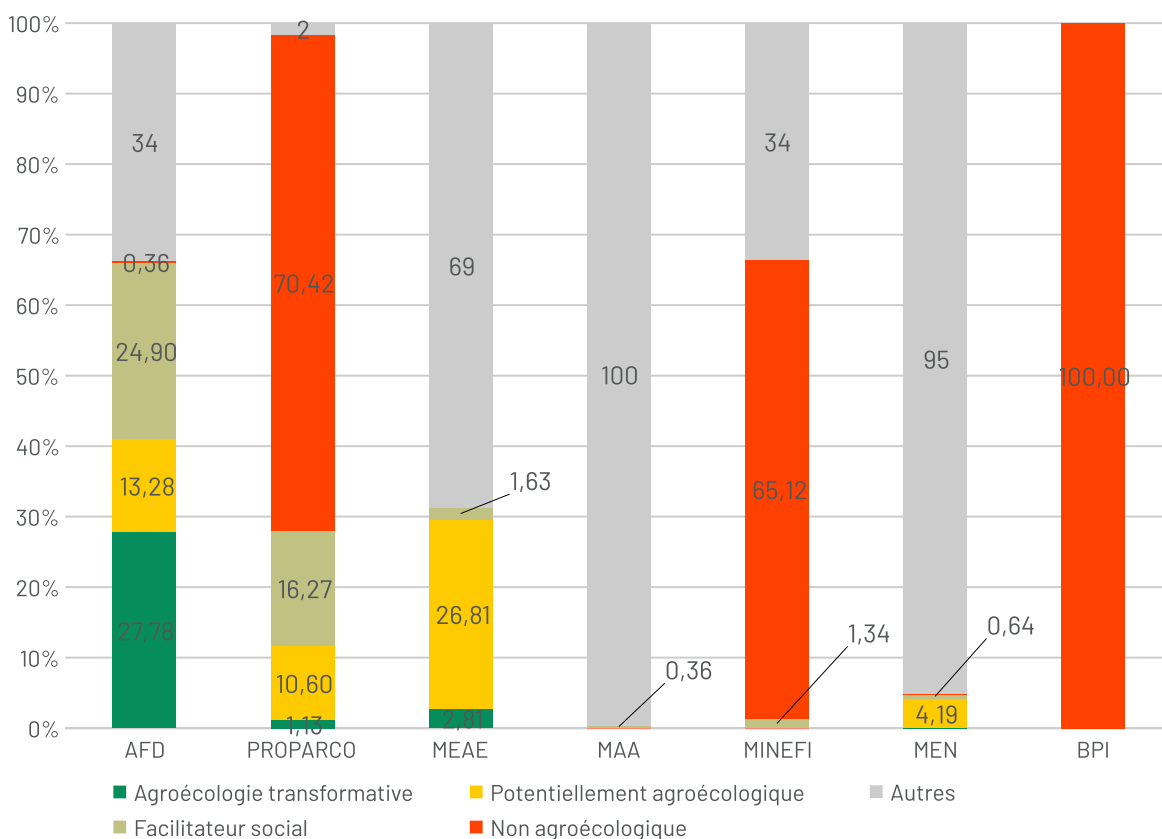
De cette analyse globale des soutiens financiers agricoles de la France, il ressort que chaque institution semble suivre son propre agenda (Figure 27). En termes de priorités d'actions, mais aussi en termes de transparence, les chiffres diffèrent drastiquement d'une institution à l'autre. **L'AFD concentre par exemple à elle seule 98,2% des soutiens financiers « agroécologie transformative »** français, tandis que les MEN/MESRI représentent près de la moitié des soutiens financiers « autres » de la France (Figure 28).

Figure 28 : Répartition des soutiens par contribution en pourcentage au sein de chaque catégorie



Il en va de même quant à la ventilation interne des soutiens financiers : elle semble être à la liberté des agences. Chaque institution semble, par exemple, pouvoir faire preuve d'un degré de transparence qui lui est propre. Nous ne disposons par exemple d'aucun détail sur 99,6% des soutiens financiers agricoles étudiés en provenance du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) (Figure 29).

Figure 29 : Répartition des soutiens financiers par contribution en pourcentage au sein de chaque institution

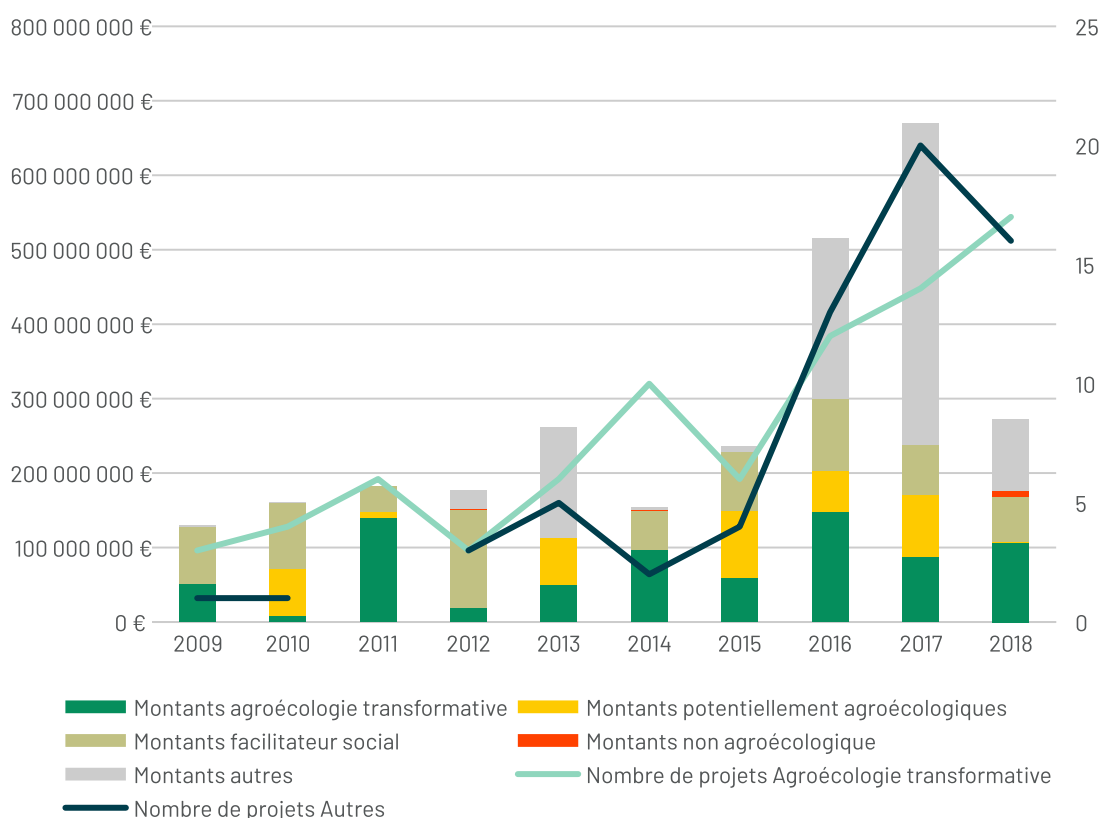


L'AFD : une agence en tête de pont des soutiens financiers agroécologiques français

Dans l'environnement des soutiens financiers agricoles français, l'AFD fait figure de bon élève. Entre 2009 et 2018, l'agence a engagé 98,2% des soutiens financiers « agroécologie transformative » et 66,8% des soutiens financiers « potentiellement agroécologique » de la France (Figure 28).

Si ces bons résultats sont à pondérer en fonction du poids financier de l'agence sur la période étudiée (l'AFD représente 46,9% des soutiens financiers totaux), ils montrent cependant une tendance de fond positive : **l'agence est l'institution française finançant le plus tant la transition agroécologique que la mise en place de pratiques agroécologiques sur les exploitations.** Ces soutiens financiers représentent respectivement 27,8% et 13,3% des sommes engagées par l'AFD sur les 10 années couvertes par l'étude (Figure 29) et sont en constante augmentation (Figure 30).

Figure 30 : AFD - Répartition des soutiens financiers par année (en montant et nombre de projets)



Les soutiens financiers « agroécologie transformative » de l'AFD ont ainsi progressé de 7,6 millions euros par an en moyenne, passant de plus de 51 millions d'euros en 2009 à plus de 106 en 2018. Cette évolution s'est accompagnée d'une forte augmentation du nombre de projets financés et d'une diminution moyenne du budget alloué à chaque projet. En 2011, l'AFD a par exemple ventilé un peu plus de 140 millions pour l'« agroécologie transformative » à travers 6 projets tandis qu'en 2016 une somme similaire a été ventilée à travers 12 projets. S'il ne faut pas juger la pertinence d'un projet agroécologique à son enveloppe budgétaire, il est clairement regrettable que l'augmentation du nombre de projets agroécologiques de l'AFD n'ait pas été corrélée avec une augmentation des montants. L'AFD semble donc vouloir faire mieux, sans s'en donner les moyens budgétaires.

Les soutiens financiers « potentiellement agroécologique » de l'AFD, bien que très inégaux sur la période, ont quant à eux progressé de 3,6 millions d'euros par an en moyenne. La ventilation des soutiens financiers par projet reste stable sur la période étudiée.

24,9% des soutiens financiers de l'agence sur la période étudiée sont par ailleurs alloués à des projets « facilitateur social ». Si ces soutiens financiers sont en baisse depuis 10 ans (ils ont baissé en moyenne de 553 979 euros par an), il convient de rappeler qu'ils représentent autant d'occasions manquées pour l'AFD de concrétiser une réelle transition agroécologique. **En étant l'institution finançant le plus cette catégorie (80,1% des sou-**

tiens financiers « facilitateur social » français), l'AFD dispose par ailleurs d'une énorme marge de manœuvre pour améliorer son impact agroécologique. Cette affirmation est d'autant plus vraie que l'agence ne finance qu'à la marge des projets « non-agroécologique » : on en compte quatre sur la période étudiée. Par ailleurs ces projets ne sont pas des projets agro-industriels, mais bien des projets agricoles ne précisant pas le modèle de production.

Exemple d'un soutien financier « non-agroécologique » de l'AFD, le projet d'amélioration de la productivité de l'hévéaculture familiale au Cambodge¹³²

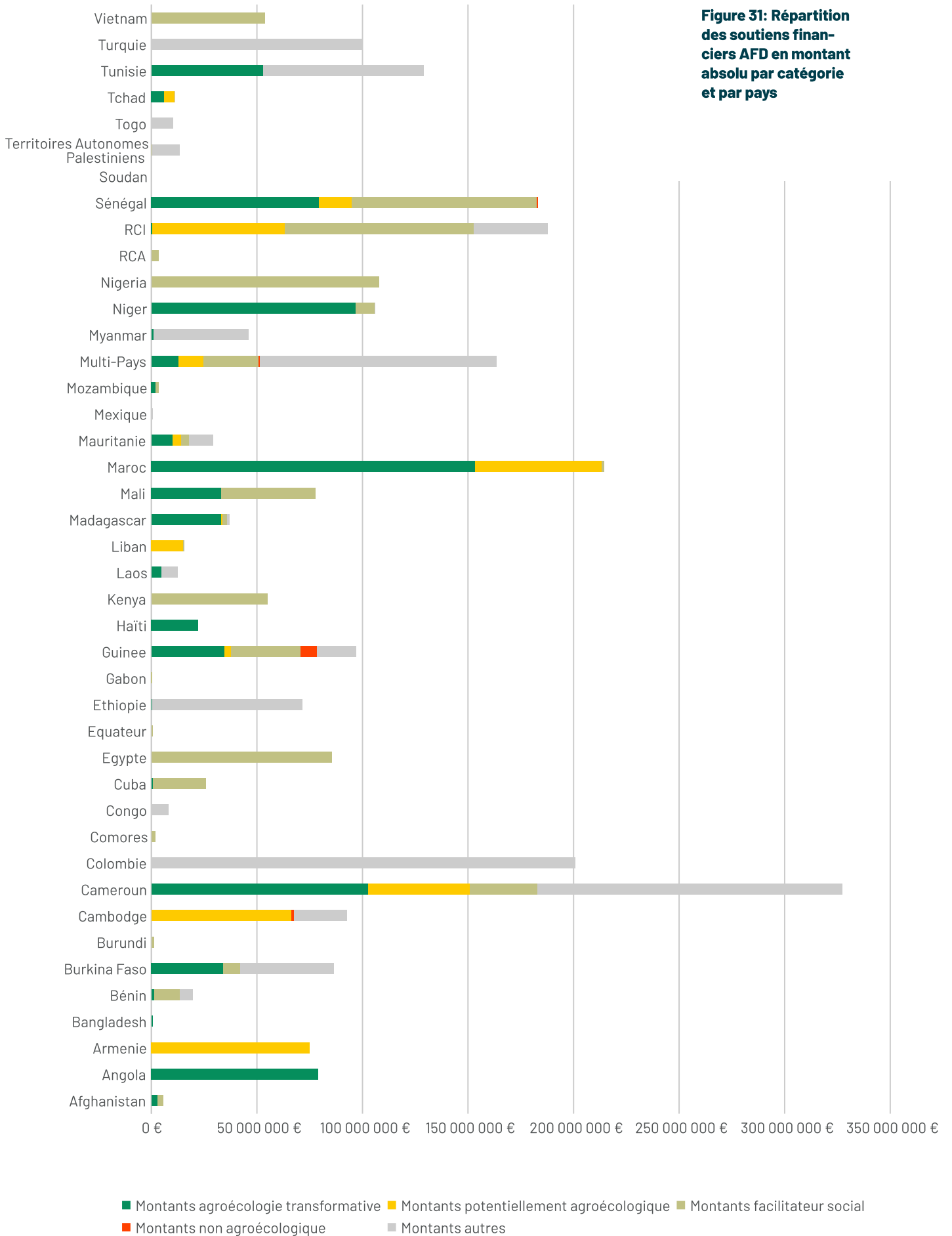
¹³² <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CKH1123>.

Engagé au Cambodge par l'AFD à hauteur de 1 million d'euros en 2012, ce projet vise à l'amélioration de la productivité de l'hévéaculture (familiale comme industrielle) à travers le remplacement de 70 ha de plantation et la mise à disposition d'un matériel végétal certifié. Le but de cette augmentation de productivité, et de qualité, est de s'ajuster à l'évolution des demandes des industriels internationaux producteurs de pneumatiques. Si, malgré d'éventuelles critiques (la promotion de matériel végétal certifié se fait régulièrement au dépend des moyens et savoir-faire paysans) ce projet bénéficie sûrement au développement d'une économie locale à travers son soutien à l'agriculture familiale, il ne questionne pas les pratiques agricoles mises en place et leurs potentiels impacts négatifs sociaux et environnementaux et ne propose aucune transformation en faveur d'une transition agroécologique.

L'AFD perd toutefois son statut de bon élève dès lors que l'on se penche sur sa transparence : 40,2% des projets français pour lesquels nous n'avons aucune information sont financés par l'AFD. Cette catégorie, en augmentation massive sur les trois dernières années (Figure 30) représente par ailleurs 33,7% des soutiens financiers de l'AFD sur les 10 ans couverts par l'étude.

Cette tendance à l'absence d'information est problématique : si l'agence ne finançait qu'un seul projet « autres » en 2009, elle en finançait 16 en 2018 !

Concernant leur répartition géographique, les soutiens financiers agricoles de l'AFD apparaissent équilibrés et globalement en cohérence avec les priorités géographiques énoncées par la France¹³³ (Figure 31). Il est toutefois étonnant que certains pays prioritaires français, telle la République centrafricaine ou les Comores ne furent, sur la période étudiée, bénéficiaires d'aucun projet agroécologique de l'AFD tandis que d'autres pays, pourtant non prioritaires, semblaient être la cible de nombreux soutiens financiers. Le Maroc, pays non prioritaire de l'aide française, concentre par exemple à lui seul 20% des soutiens financiers « agroécologie transformative » de l'AFD.



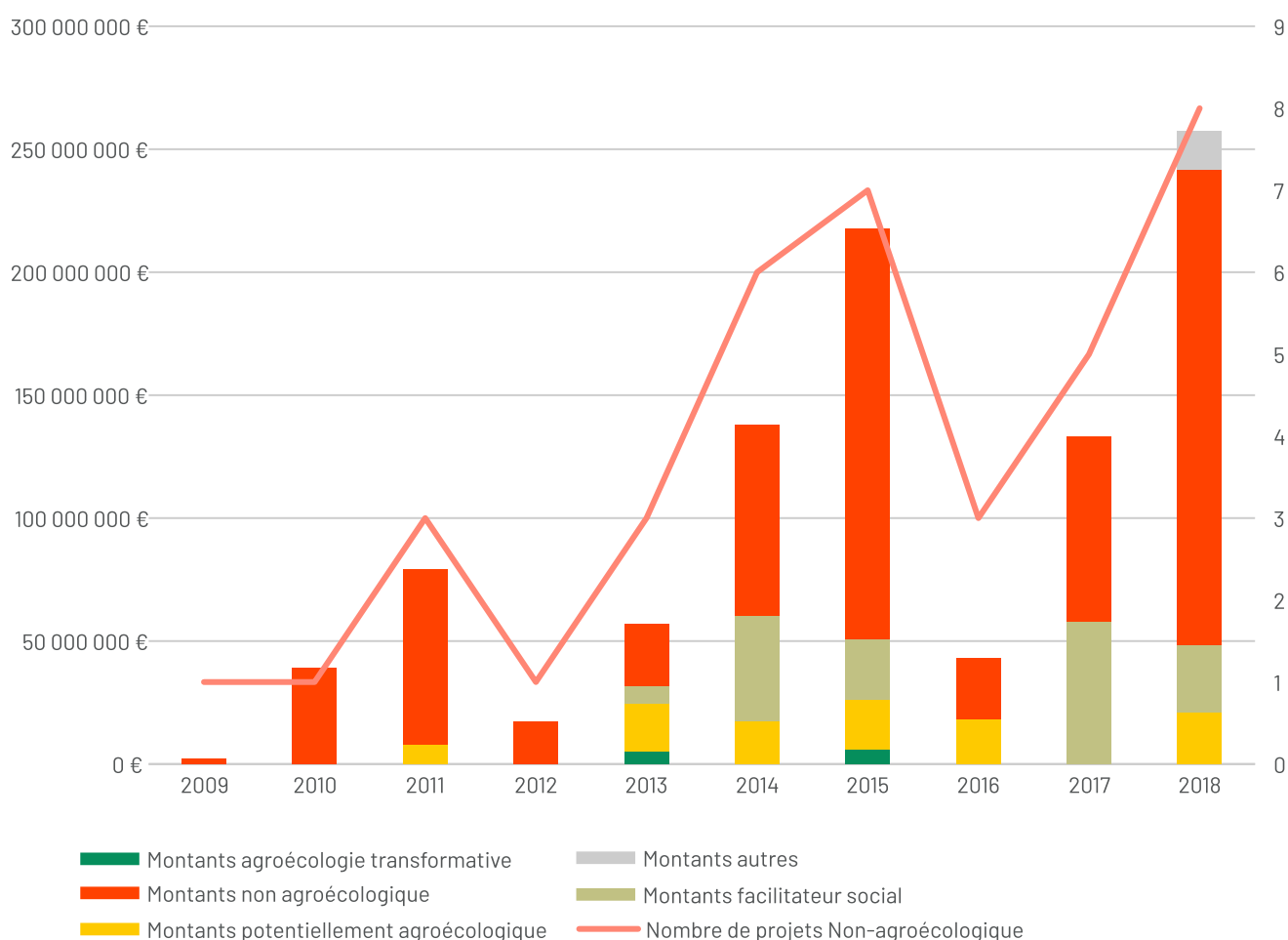
Proparco et Bpifrance, ou comment la France finance l'agro-industrie

133 Voir les 19 pays prioritaires de l'aide française: <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/priorites-geographiques/>.

Promotion et Participation pour la Coopération économique (Proparco)

A l'opposé de ceux de l'AFD, alors que faisant partie du même groupe, les soutiens financiers engagés par Proparco entre 2009 et 2018 ne laissent que peu de doute sur les orientations choisies par l'institution.

Figure 32 : Proparco - Répartition des soutiens financiers par année (en montant et nombre de projets)



Les soutiens financiers « non-agroécologique » sont largement majoritaires au sein de Proparco. Ils représentent 70,4% des engagements financiers de l'agence. Par ailleurs, ces soutiens financiers non-agroécologiques pèsent pour moitié de ceux de la France.

Ces soutiens financiers ont largement évolué sur la période étudiée, progressant de 13,6 millions d'euros par an en moyenne et passant de plus de 2 millions en 2009 à plus de 193 en 2018 (Figure 32). Cette évolution est globalement allée de pair avec celle du nombre de projets soutenus, le ratio soutiens financiers par projets étant plutôt stable.

¹³⁴ Réseau Action Climat, *Un coup de fourchette pour le climat*, 2015.

¹³⁵ Voir liste des contrats garantis en 2017 : <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/International/Assurance-Export/Evaluation-Environnementale-et-Sociale>.

Exemple d'un projet non-agroécologique soutenu par Proparco : projet d'implantation de serres chauffées en Arménie

En 2018, Proparco a accordé un prêt de quasiment 9 millions d'euros à la société arménienne Spayka. De la logistique, l'entreprise est devenue le plus gros négociant de fruits et légumes du pays, et s'intéresse désormais à la production agricole. Ce projet a pour but la création de serres, chauffées à la saison froide, pour la production notamment de tomates et poivrons à destination des pays voisins et de l'Union Européenne.

Ce projet illustre clairement un soutien français au développement de l'agro-industrie, en l'occurrence une agriculture d'exportation, qui ne respecte pas les saisons et potentiellement hors-sol. Un tel projet, en ciblant un acteur déjà majeur dans le pays, aura finalement peu de retombées positives sur les populations locales. En revanche, l'impact de ce projet sur le dérèglement climatique, lui, est nécessairement conséquent. Outre la question du transport de ces produits d'exportations, une tomate produite hors saison sous serre chauffée émet jusqu'à 10 fois plus de gaz à effet de serre qu'une tomate produite en saison ¹³⁴.

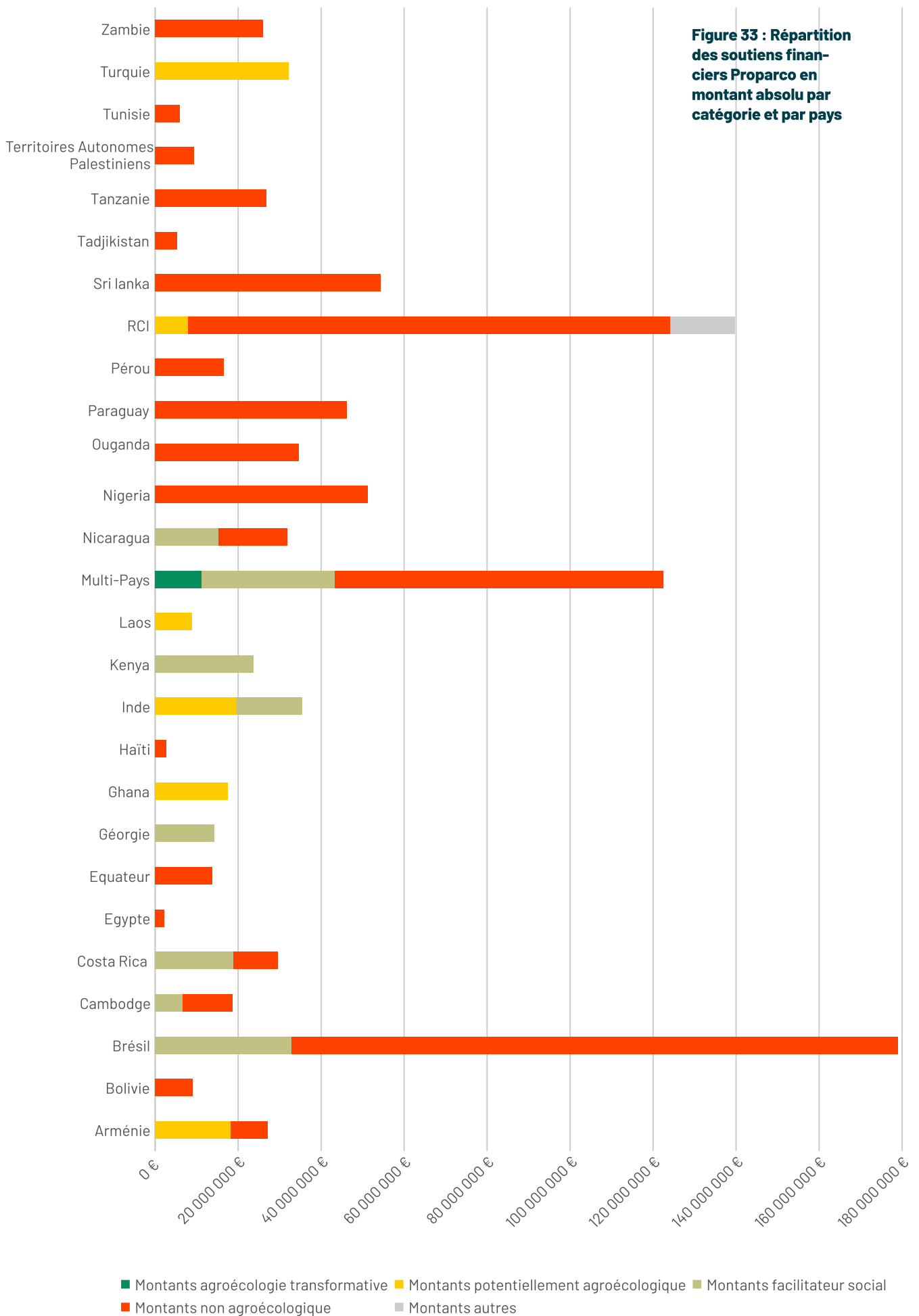
Tout en participant à la mainmise d'un acteur sur l'ensemble d'une chaîne de production, le projet illustre également le rôle que Bpifrance peut jouer pour favoriser l'implantation de groupes français dans d'autres pays. Dès le début du projet, l'entreprise française Richel Group était identifiée pour la fourniture des 20 ha de serres prévues par le projet. Si le groupe AFD n'a a priori pas directement financé Richel Group pour ce faire, l'entreprise a toutefois bénéficié pour ce projet d'une garantie export de Bpifrance à hauteur de 14,82 millions d'euros ¹³⁵. Au total, ce sont donc 23,5 millions d'euros que la France a engagé sur un projet allant à l'encontre de ses priorités stratégiques en termes de modèles agricoles à soutenir.

Les soutiens financiers « agroécologie transformative » de Proparco sont au contraire particulièrement rares. Ils ne concernent que deux projets en 2013 et 2015, et ne représentent en conséquence que 1,1% des soutiens financiers de l'agence. **Bien que plus prisés, les soutiens financiers « potentiellement agroécologique » et « facilitateur social » de Proparco ne représentent respectivement que 10,6% et 16,3% des soutiens financiers de l'institution.** Si ces catégories sont donc historiquement peu privilégiées, une évolution est toutefois à noter sur le sujet : elles sont toutes les deux en progression à partir de 2013.

Quoiqu'il en soit, ces soutiens financiers Proparco, sont tous marqués par leur forte spécialisation géographique (Figure 33). Globalement, on remarque par exemple que Proparco fait peu de soutiens financiers « potentiellement agroécologique » dans les pays où l'institution finance des projets « non-agroécologique », ce qui témoignerait d'un cloisonnement dans les choix d'allocations budgétaires.

Au vu de sa capacité à financer tant des projets « facilitateur social », que des projets « potentiellement agroécologiques », Proparco semble disposer de la capacité en interne nécessaire à réorienter ses soutiens financiers vers des projets d'« agroécologie transformative ».

Cette réorientation est urgente et doit être massive : **année après année, l'institution est en grande partie responsable du gouffre grandissant**



entre les objectifs agricoles et alimentaires internationaux de la France et la réalité de ses soutiens financiers.

136 CCFD-Terre Solidaire, Investissements agricoles : sécurité alimentaire ou financière ? *Les nouvelles dynamiques d'investissements agricoles portées dans le cadre de projets de développement*, 2013.

137 Bien que Feronia semble avoir fait des efforts ces dernières années concernant sa transparence, sa structure financière est toujours très opaque. Pour plus de 45% des parts, on ne sait par exemple toujours pas comment Feronia est propriétaire des terrains qu'elle exploite en RDC.

138 GRAIN, *Development banks must be held accountable for their disastrous oil palm plantation investments in the Congo*, 2020

139 Op. cit. CCFD-Terre Solidaire, Investissements agricoles : sécurité alimentaire ou financière ?, 2013.

140 Riao et al., *Land conflicts and shady finances plague DR Congo palm oil company backed by development funds*, 2016.

141 Human Rights Watch: *A Dirty Investment. European Development Banks' Link to Abuses in the Democratic Republic of Congo's Palm Oil Industry*, 2019.

142 <https://www.farmlandgrab.org/post/view/25532-drc-investigation-and-intimidation-against-hrd-augustin-alphonse-bofaka-and-other-human-rights-defenders>.

143 <https://www.farmlandgrab.org/post/view/29470-action-alert-immediate-release-of-villagers-in-the-dr-congo-imprisoned-on-false-charges-related-to-a-land-conflict-with-feronia-inc>.

144 <https://www.farmlandgrab.org/29061>.

145 Human Rights Watch, *A Dirty Investment. European Development Banks' Link to Abuses in the Democratic Republic of Congo's Palm Oil Industry*, 2019.

146 Muntané i Puig et al, Feronia inc, *Una diosa desnuda, De como empresas acaparadoras de tierras son rescatadas por fondos publicos de cooperacion al desarrollo*, 2015.

Cette affirmation est d'autant plus vraie que nous savons que **les données dont nous disposons concernant Proparco sont lacunaires, notamment car certaines semblent couvertes par le secret bancaire**. Bien qu'ayant échangé directement avec l'institution concernant l'exhaustivité de notre analyse, nous n'avons par exemple trouvé aucune trace, dans les données qui nous ont été accessibles, de certains cas emblématiques des soutiens financiers agro-industriels de l'institution sur les 10 dernières années.

Exemple d'un projet agro-industriel Proparco ne figurant dans aucune base de données publiques : le cas Feronia PHC

Financé à plusieurs reprises depuis décembre 2012 par Proparco via le biais d'une intermédiation financière¹³⁶, l'entreprise Feronia PHC est une société d'huile de palme initialement canado-congolaise à la structuration extrêmement opaque¹³⁷. Les soutiens financiers de Proparco à destination de Feronia PHC sont réalisés par le biais de ses contributions à l'African Agricultural Fund, qui est un fond d'investissement créé en 2009 par le Ministre français de la Coopération et par le Président de la Banque Africaine de Développement. Il convient ici de noter que ce ne sont pas ces modalités de soutiens financiers qui seraient responsables de la non transparence de Proparco sur ce soutien financier, qui est par ailleurs fléché. L'institution communique sans soucis sur d'autres soutiens financiers se faisant via des intermédiations financières, à l'instar des 50 millions d'euros qu'elle a engagés en 2016 en faveur de l'African Rivers Fund (ARF).

Feronia opère uniquement en République Démocratique du Congo sur une superficie de 107 892 hectares (dont elle n'en exploite que 25 000). Ces terres ont été acquises lors de la reprise par Feronia de l'entreprise coloniale belge *Plantations et Huileries du Congo (PHC)*. Elles font à ce sujet l'objet de litiges avec les populations locales dénonçant depuis des décennies des accaparements fonciers. Feronia fut par ailleurs jusqu'en 2015 domiciliée officiellement dans un paradis fiscal, les îles Caïmans et, n'ayant jamais pu être rentable en 11 ans d'existence, a fait faillite en juin 2020. Sa revente la même année à l'entreprise *Straight KKM* (domiciliée également dans un paradis fiscal, l'île Maurice¹³⁸) s'est accompagnée d'annulation de dettes massives (près de 200 millions d'euros) de la part des nombreux bailleurs l'ayant financé, dont AAF.

Devenu au fil des années un cas de « référence » pour illustrer le dévoiement de certains soutiens financiers des banques de développement, où se sont croisés opacité financière¹³⁹ et intermédiation financière via les paradis fiscaux, accaparement de terre¹⁴⁰, violation des droits des travailleurs¹⁴¹, intimidations¹⁴², arrestations¹⁴³ et meurtres¹⁴⁴ des villageois.es avoisinant.es, documentation d'écocide¹⁴⁵ et promotion assumée d'un modèle agro-industriel¹⁴⁶, le projet **Feronia est l'illustration même d'une incohérence stratégique entre la réalité de certains soutiens financiers agricoles français et les engagements de la France en faveur du développement, de l'environnement, des droits humains, et de la lutte contre les accaparements de terre.**

Malgré les nombreuses demandes de la société civile locale, le dépôt d'une plainte officielle¹⁴⁷ auprès du Mécanisme interbanque Indépendant des Plaintes¹⁴⁸, ou encore les rendez-vous menés régulièrement avec Proparco sur le sujet, le projet Feronia a toujours reçu un soutien affirmé du groupe AFD¹⁴⁹ et de nombreux bailleurs européens (CDC Group [25] pour la Grande Bretagne, [26]AECID [27] pour l'Espagne, [28]FMO [29] pour les pays bas, ou encore [30]DEG [31] pour l'Allemagne). Il est donc particulièrement étonnant de ne le voir figurer dans aucune base de données publiques françaises.

¹⁴⁷ Voir à ce sujet le détail de la plainte : https://www.farmlandgrab.org/uploads/attachment/DEG_Complaint_PHC_Annexes_final_redacted.pdf.

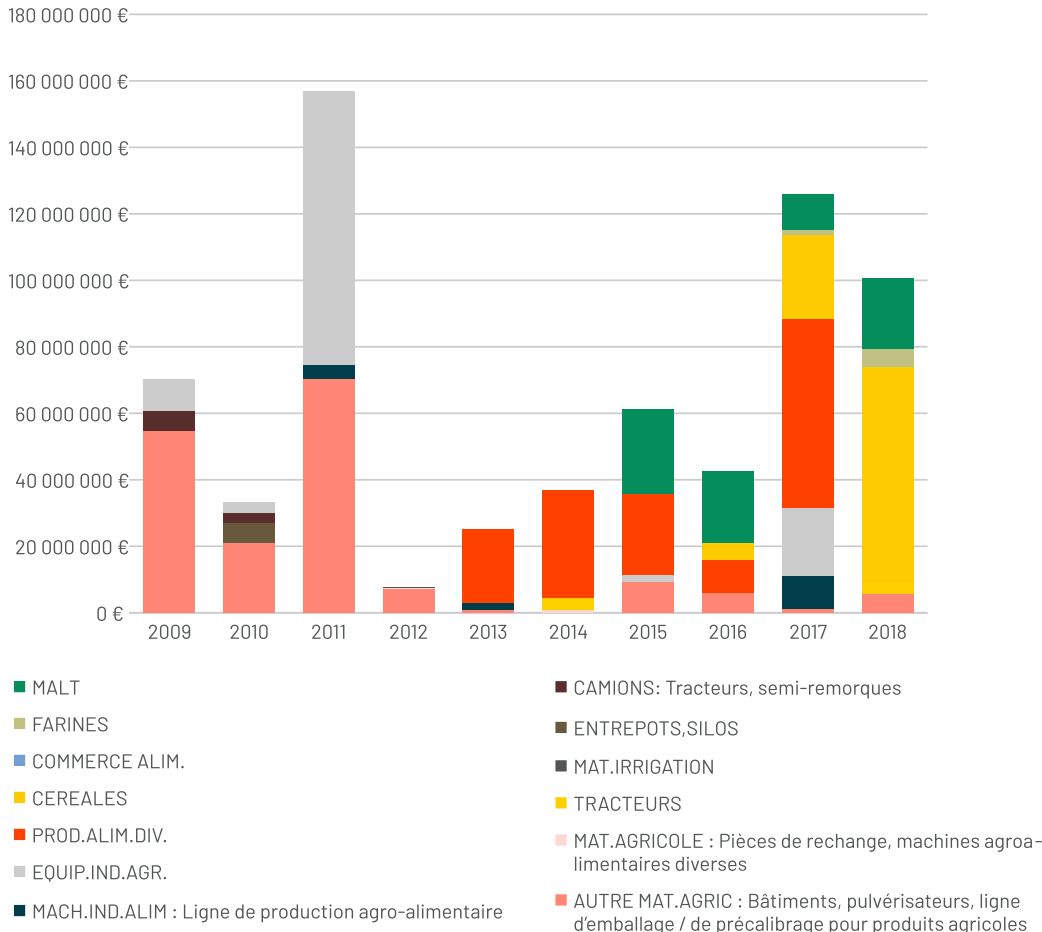
¹⁴⁸ <https://www.fmo.nl/independent-complaints-mechanism>.

¹⁴⁹ Voir, par exemple, la prise de parole en 2017 de l'actuel directeur du groupe AFD, Rémy Rioux, vis-à-vis de Feronia.

Bpifrance

Les orientations des soutiens financiers engagés par Bpifrance sur la période étudiée sont sans appel : ils ont à 100% été dédiés à des projets « non-agroécologique » (Figure 34).

Figure 34 : Secteurs d'activité des projets garantis Bpifrance par montant et par année



La plupart des garanties acceptées par l'institution sur la période étudiée concernent en effet des activités d'export de bâtiments, de pulvérisateurs, de ligne d'emballage de précalibrage pour produits agricoles, mais aussi des activités d'export de céréales et d'équipements industriels agricoles ou agroalimentaires. Bien que le manque de détails supplémentaires sur les soutiens financiers Bpifrance soit regrettable, il est incontestable que l'entièreté des activités ci-dessus se classent dans la catégorie « non-agroécologique » de la méthodologie de Gliessman.

¹⁵⁰ Tous ces projets peuvent être trouvés dans les listes trimestrielles des projets pris en garantie sur le site de Bpifrance : <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/International/Assurance-Export/Evaluation-Environnementale-et-Sociale>.

¹⁵¹ <https://www.lemoci.com/lettre-confidentielle/financements-export-bpifrance-signe-son-premier-credit-export-pour-un-contrat-dexportation-au-mozambique/>.

Exemple de soutiens financiers agricoles Bpifrance

Si tout projet d'assurance-crédit de Bpifrance de plus de 10 millions d'euros doit faire l'objet d'une évaluation socio-environnementale, la finalité agricole et alimentaire de ces derniers est généralement très claire. Ci-dessous quelques exemples issus des listes trimestrielles des projets pris en garantie sur le site de Bpifrance¹⁵⁰ :

- En 2015, Mecatherm¹⁵¹, leader mondial des équipements pour boulangeries industrielles a bénéficié de garanties export pour la vente de 2 lignes de production automatisées de boulangerie au Mozambique :

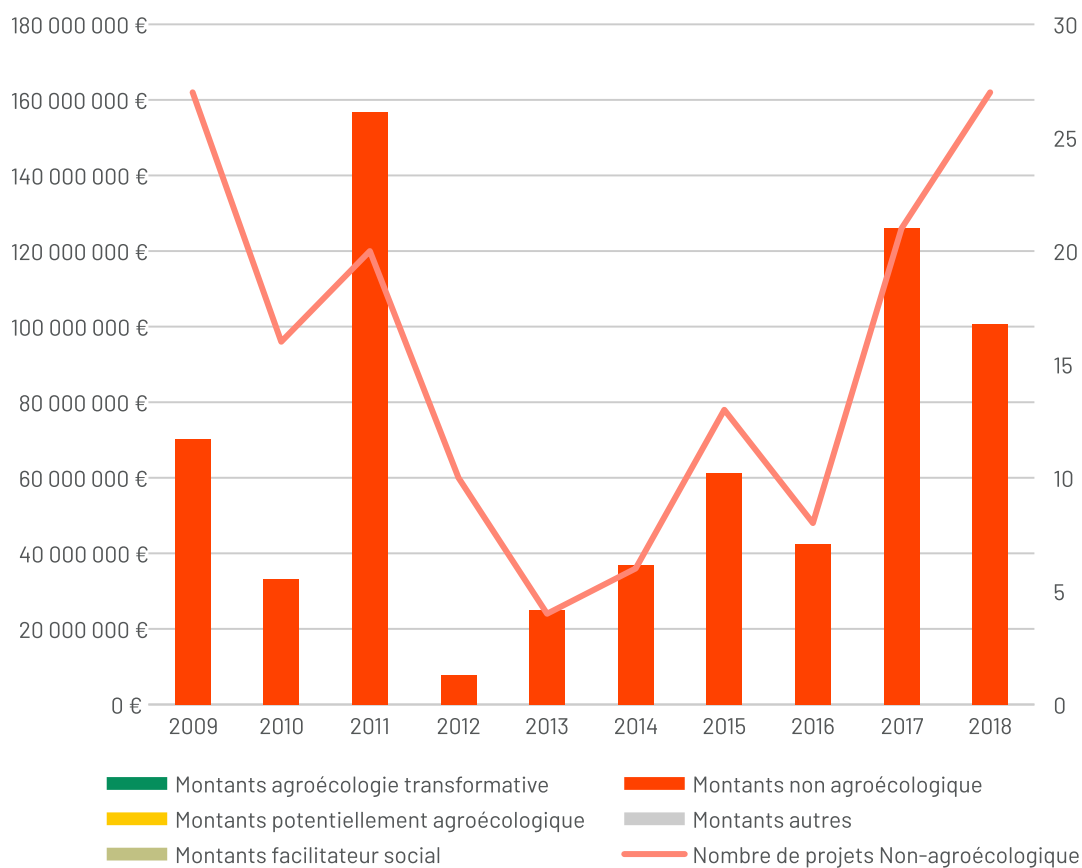
MOZAMBIQUE	MECATHERM	Vente de 2 lignes de production automatisée de produits de boulangerie. Le projet a été classé en catégorie C sur le plan environnemental et social. Compte tenu de la nature des équipements exportés, de leur haut standard technique et de la nature du site récepteur et conformément aux Approches Communes de l'OCDE, aucun impact environnemental ou social significatif ne devrait être engendré par cette opération de fourniture d'équipements.	12,76 M€
------------	-----------	--	----------

- En 2016, le groupe Richel a obtenu une assurance-crédit à hauteur de 14,8M d'€ pour l'export de serres en Arménie :

Arménie	Richel Group	Fourniture de 20ha de serres haut de gamme pour la production de tomates et 10ha de rénovation ainsi que fourniture de film isolant pour 30ha de serres existantes. Le projet a été classé en catégorie B, conformément aux Approches Communes OCDE. Un suivi environnemental et social du projet sera réalisé, notamment concernant le plan de gestion environnemental et social (ESMP), la certification ISO 22000 et le certificat sanitaire pour la commercialisation.	14,82 M€
---------	--------------	--	----------

Sur la période étudiée, ces soutiens financiers Bpifrance sont en augmentation globale: ils ont progressé de 3,1 millions d'euros par an, passant de plus de 70 millions en 2009 à près de 101 en 2018 (Figure 35). **Les soutiens financiers Bpifrance représentent à eux seuls 47,5% des soutiens financiers « non-agroécologique » de la France entre 2009 et 2018, faisant de Bpifrance le deuxième contributeur français après Proparco.**

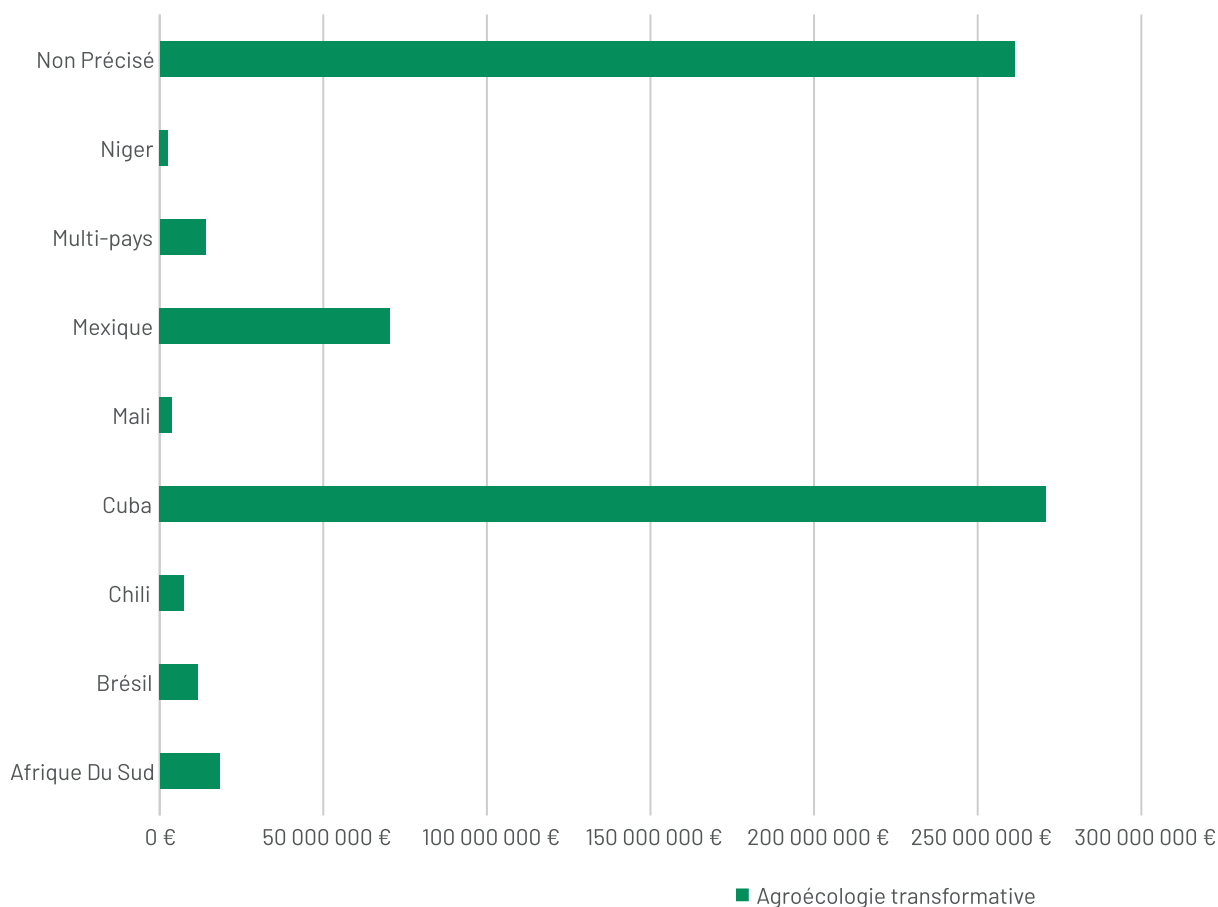
Figure 35 : Bpifrance - Répartition des soutiens financiers en montants absolus et nombre de projets par catégorie et par année



Si cette évolution est globalement allée de pair avec une évolution du nombre de projets soutenus par l'institution, on constate de nombreuses irrégularités. Le ratio projets/montants fluctue beaucoup en fonction des années et le « pic » de financement de 2011 n'est pas du tout corrélé à l'évolution du nombre de projets de Bpifrance. Cela témoignerait donc plus du financement régulier de mégaprojets agricoles que d'une réelle ventilation des soutiens financiers dans un plus grand nombre de projets : le pic de 2011 s'explique par exemple par le financement d'un méga-projet d'équipement industriel agricole au Moyen Orient.

Concernant leur répartition géographique, les soutiens financiers agricoles de Bpifrance témoignent d'une encore plus grande concentration géographique que ceux de Proparco (Figure 36). Les soutiens financiers à destination de Cuba et du Mexique représentent par exemple à eux seuls près de 52% des soutiens financiers de Bpifrance. Cette concentration s'accompagne d'un faible nombre de projets par pays. A titre d'exemple, les 271 millions pour des investissements à destination de Cuba ont été ventilés sur 9 projets. Au contraire, la ventilation de la catégorie « non précisé » répartit une somme similaire sur 32 projets (il s'agit principalement de projets régionaux pour lesquels nous ne connaissons pas la répartition par pays).

Figure 36 : Bpifrance - Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par pays



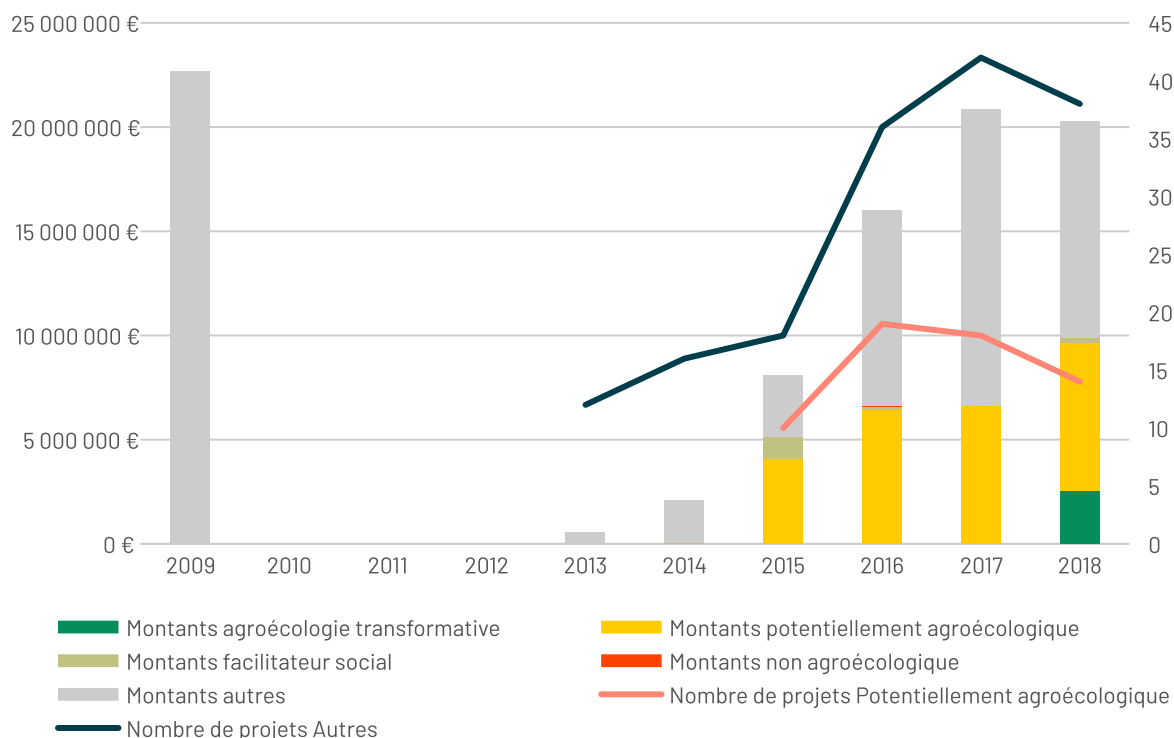
¹⁵² Op. cit., *Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable*, 2019.

Des ministères majoritairement opaques sur leurs soutiens financiers agricoles

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE)

Les soutiens financiers du MEAE se caractérisent par leur manque de transparence et de régularité (Figure 38). Au-delà du fait que la catégorie « autres » représente 68,7% de ses soutiens financiers engagés entre 2009 et 2018, il serait très étonnant que, comme les données disponibles le suggèrent, le ministère n'ait engagé quasiment aucun projet agricole entre 2010 et 2014. Ce manque de transparence dans l'octroi de ses soutiens financiers agricoles à destination des pays éligibles à l'APD n'est tout simplement pas acceptable. Ce ministère est à l'origine de l'écriture de la stratégie sécurité alimentaire et nutrition de la France, qui affirme notamment la transition agroécologique comme priorité française¹⁵² et est un des ministères tutelles de l'AFD. Il serait logique et souhaitable que ce ministère mette en œuvre les engagements qu'il a lui-même élaboré. Si certains soutiens financiers de la catégorie « autres » du MEAE sont des projets agricoles trop éloignés de notre objet d'étude pour être classifiés (on peut prendre l'exemple des projets d'Aides Alimentaires Programmées -AAP- régulièrement mis en œuvre), la grande majorité se retrouve dans

Figure 37 : MEAE - Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par année et des soutiens financiers « potentiellement agroécologique » en nombre de projets



cette catégorie par manque de détails exploitables (c'est notamment le cas d'un projet centrafricain en 2017 qui pour 400 000 euros stipulait juste qu'il allait « améliorer la sécurité alimentaire dans la Vakaga »).

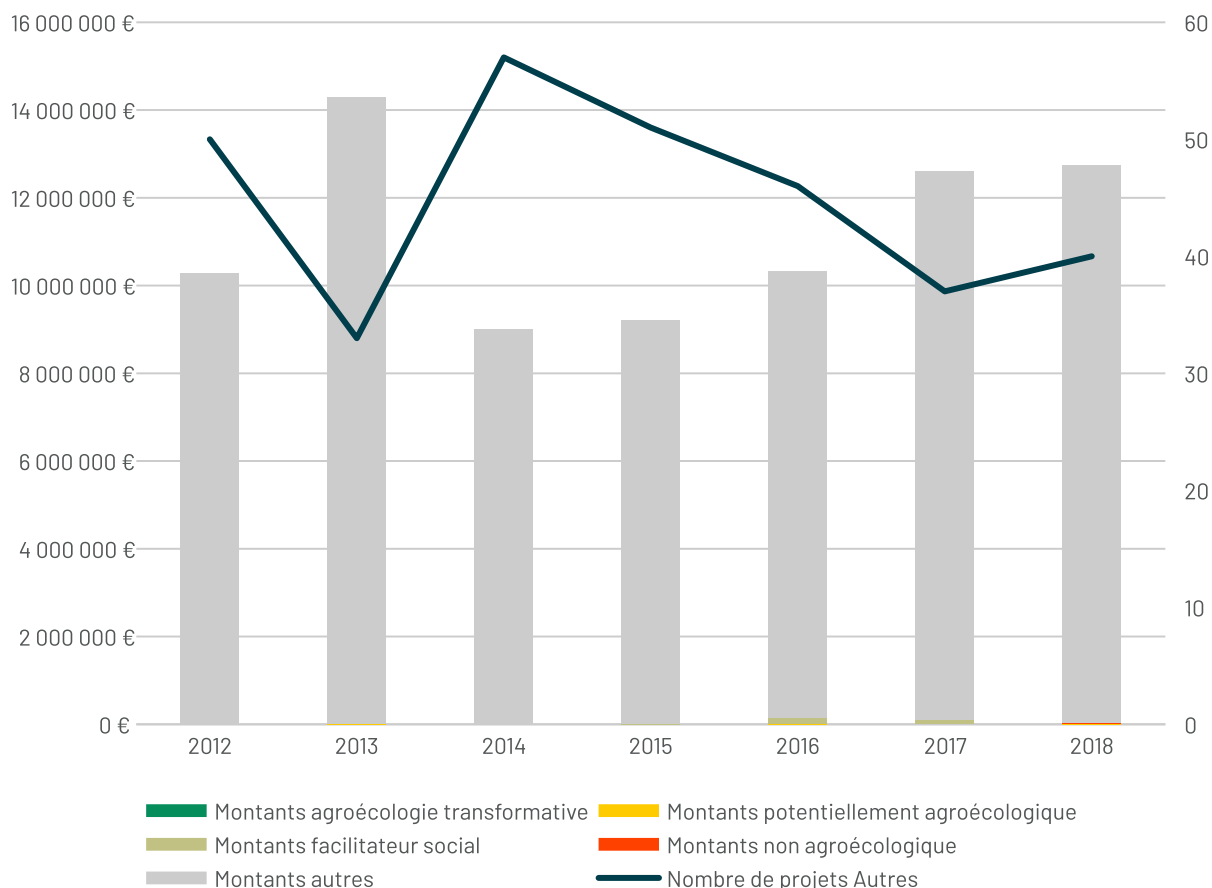
Il est également à noter que l'« agroécologie transformative » ne semble pas bénéficier d'un traitement particulièrement favorable de la part du ministère. Seuls 2,8% de ses soutiens financiers y contribuent, pour des projets financés exclusivement en 2018 (Figure 37).

Concernant les soutiens financiers « potentiellement agroécologique », et bien que l'on constate une nette amélioration depuis l'adoption de la LOP-DSI de 2014 (nous n'avons eu accès à aucun financement « potentiellement agroécologique » pré-2015), le MEAE reste à la peine. Ces derniers ne représentent que 26,8% des soutiens financiers totaux du ministère. Par ailleurs, au vu du faible nombre de soutiens financiers « facilitateur social » apportés par le ministère (1,6%), **il semble qu'un vrai travail de fond soit nécessaire pour réorienter ces soutiens financiers vers une transition agroécologique, conformément à ses engagements stratégiques en la matière.**

Il faut par ailleurs noter le fait que le ministère semble particulièrement prompt à financer des projets « potentiellement agroécologique » sur de bien plus faibles montants que les autres institutions étudiées. En 2016 par exemple, le MEAE a engagé près de 6,5 millions d'euros de soutiens financiers « potentiellement agroécologique » (soit 7,38% du montant total engagé pour cette catégorie cette année) ventilés sur 19 projets (soit 56% du nombre total de projet de cette catégorie pour cette année).

Aucune tendance ne semble émerger concernant les données du MAA du fait d'une absence totale de données avant 2012 (Figure 38) et de la très forte proportion des projets « autres » soutenus par le ministère (99,6%). Par ailleurs, l'évolution du nombre de ces projets ne semble par ailleurs absolument pas corrélée avec l'évolution des soutiens financiers octroyés par le ministère. Si certains des projets « autres » du ministère sont des projets agricoles pour lesquels nous ne disposons pas de suffisamment de détails pour effectuer une classification, la grande majorité ne sont simplement pas utilisables par notre grille d'analyse. Les soutiens financiers de 2012 du MAA alloués à l'accueil de plusieurs délégations agricoles chinoises à Paris, ou le financement la même année du séminaire « Comment faire des systèmes assurantiels des outils de développement » de la Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde (FARM) du Crédit Agricole, bien que renseignés comme contribuant à l'APD Agricole dans la base de données CRS de l'OCDE, ne pouvaient, par exemple, être analysés à l'aune de leur contribution à l'agroécologie.

Figure 38 : MAA - Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par année et des soutiens financiers « autres » en nombre de projets

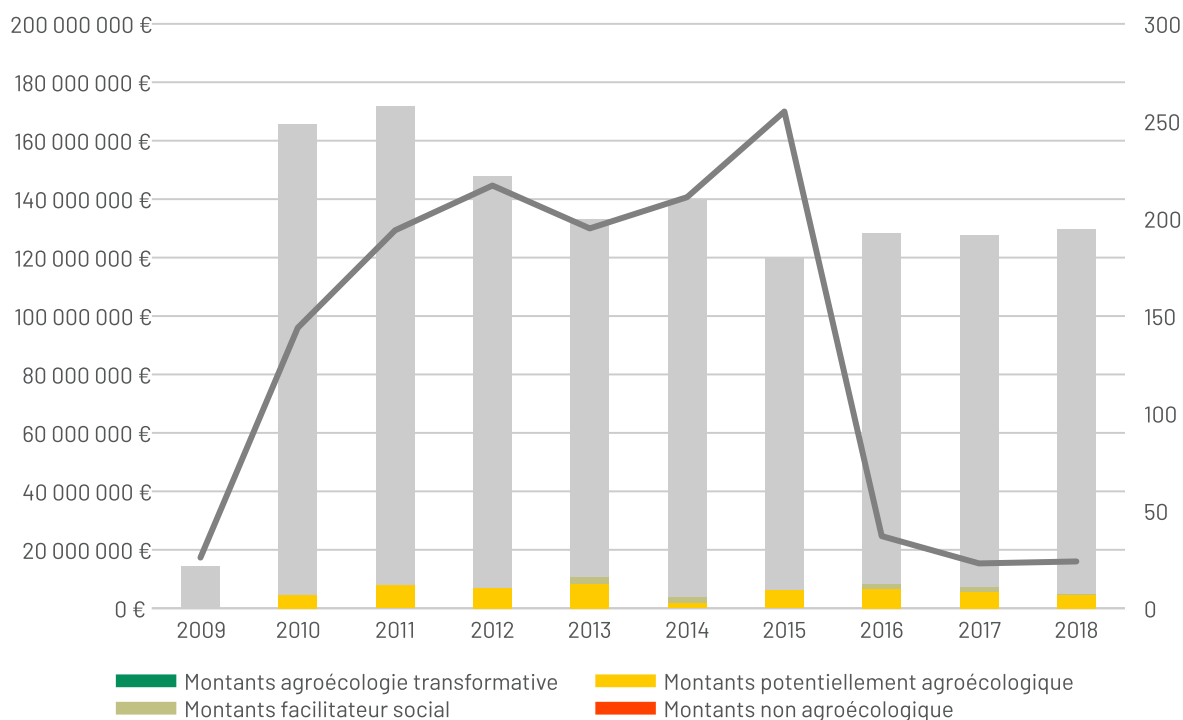


A l'instar du MAA, les MEN/MESRI s'illustrent par la forte proportion de sa catégorie « autres » (Figure 39). **95,2% de ses soutiens financiers agricoles ne sont ainsi pas analysables faute de détails, ou sont trop éloignés de l'objet d'étude pour être pris en compte.**

Ceci est en très grande partie lié au fait que le ministère finance des programmes ou des institutions de recherche sans être précis sur l'utilisation des soutiens financiers engagés. En 2010 le ministère a par exemple financé à hauteur de 1,3 millions d'euros un programme de recherche en Thaïlande dont les seules informations publiquement accessibles concernent le sujet: « *développement agricole (hévéculture, aquaculture, sécurité alimentaire, maladies animales émergentes et transfrontalières)* ». Autre exemple, en 2012, c'est un projet de 1,9 millions pour « la sécurité alimentaire du Sud » pour lesquels ni le pays, ni le détail, ni le destinataire ne sont connus.

Outre le fait que le **ministère représente à lui seul 52,6% des soutiens financiers « autres » de la France**, ce manque de transparence est d'autant plus problématique que les investissements agricoles du ministère de l'Éducation nationale sont massifs. Ce ministère est, **derrière l'AFD, la deuxième institution en termes de montants absolus investis dans le secteur agricole des pays éligible à l'APD** (Figure 27).

Figure 39 : MEN - Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par année et des soutiens financiers « autres » en nombre de projets

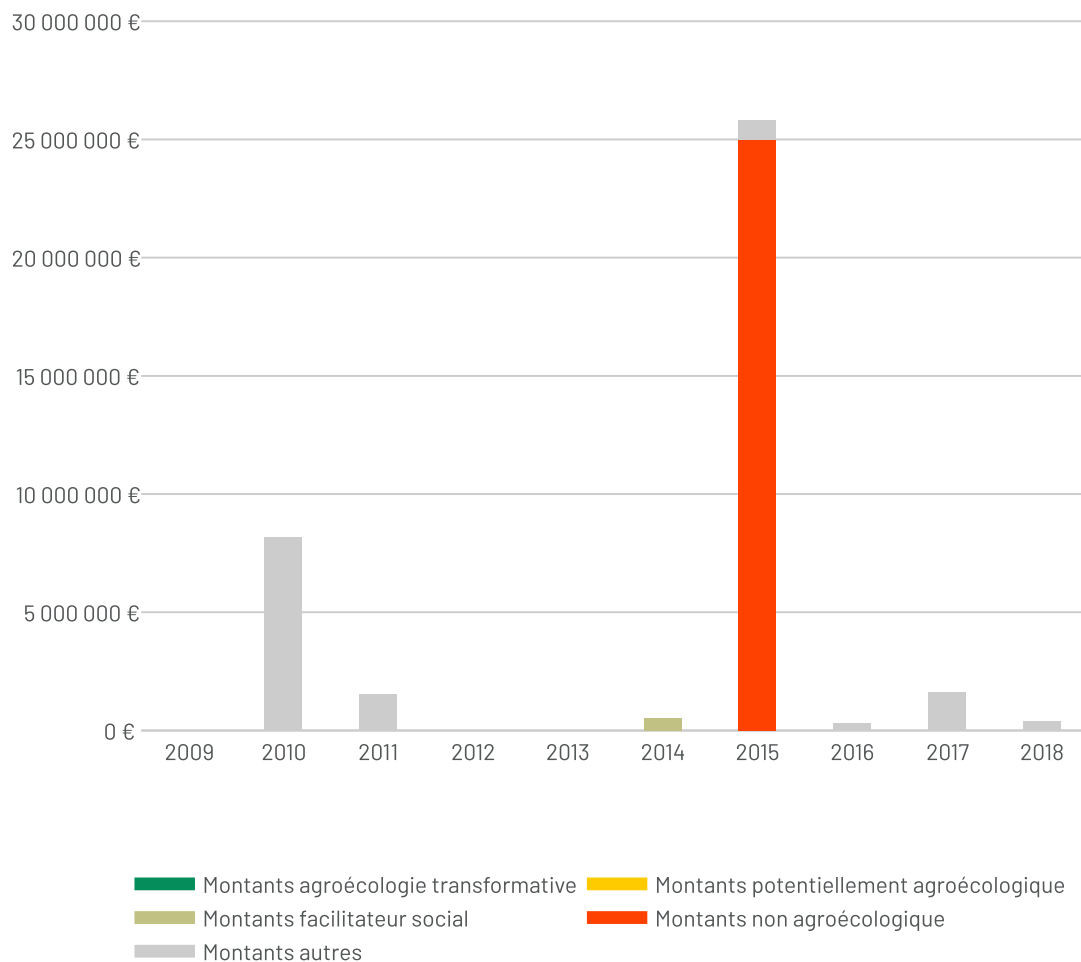


Les MEN/MESRI ont récemment réduit drastiquement le nombre de projets qu'ils financent sans pour autant baisser proportionnellement les montants investis. Une transparence en la matière serait donc d'autant plus intéressante pour connaître les choix politiques derrière ces évolutions. Il serait par exemple intéressant de pouvoir analyser les 24 projets agricoles de 2018 captant au total plus de 124 millions de soutiens financiers.

Ministère de l'Économie et des Finances (MINEFI)

Les soutiens financiers du MINEFI se caractérisent par leur manque de transparence et de régularité (Figure 40) : il nous est impossible d'établir des tendances. Toutefois, au vu de l'irrégularité des données disponibles, il serait très surprenant que les seuls soutiens financiers agricoles du MINEFI soient ceux auxquels nous avons pu avoir accès. Là encore, un tel manque de transparence est fortement problématique de la part d'un ministère tutelle du groupe AFD.

Figure 40 : MINEFI - Répartition des soutiens financiers en montant absolu par catégorie et par année



Conclusion intermédiaire

« **Nous n'en sommes plus à nous féliciter des résultats de ceux qui étaient les « pionniers » de l'agro-écologie, nous sommes en train de construire les voies d'une généralisation de ces pratiques et de préparer son déploiement et son appropriation par chacun.** »

Stéphane Le Foll, Ministre de l'agriculture français, le 20 février 2015¹⁵³

« **Faire en sorte que les décisions qui sont prises dans la sphère publique c'est-à-dire essentiellement par les assemblées élues ou par les gouvernements- puissent être connues de tous, comprises de tous. Faire en sorte que cette transparence puisse valoir également dans le domaine économique de façon à ce que ceux qui prennent des décisions qui nous concernent puissent également rendre compte de ce qu'ils ont fait, y compris par rapport à leurs propres intérêts. La transparence est donc une condition indispensable de la démocratie.** »

François Hollande, Discours à l'AGNU pour la passation de pouvoir de la présidence du Partenariat pour un gouvernement ouvert (20 septembre 2016, au cours de la 71^e AGNU)

Que ce soit en termes de priorités d'action vis-à-vis de la transition agroécologique, ou en termes de transparence des soutiens financiers, la France se démarque par ses faibles performances.

Années après années, l'écart entre ses soutiens financiers agroécologiques et « non-agroécologiques » se creuse et les montants alloués à des méga-projets agro-industriels augmentent. **Faisant fi de ses priorités stratégiques¹⁵⁴, de ses déclarations ou de ses engagements¹⁵⁵, la France a ainsi, entre 2009 et 2018, bien plus financé le développement d'un modèle agro-industriel dans les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement, que l'agroécologie.** Les soutiens financiers agro-industriels massifs de la France dans un pays qui, comme Cuba, fut sur la période étudiée un des champions internationaux en termes de priorisation politique de l'agroécologie, est à ce titre symptomatique. Si la répartition interne des montants français montre de fortes disparités entre les institutions ainsi qu'une timide augmentation des soutiens financiers agroécologiques, le constat global reste sans appel : **en totale contradiction avec ses déclarations, la France ne fait pas de la transition agroécologique la priorité de ses soutiens financiers agricoles.**

Ce constat est d'autant plus vrai que nous savons que nos données sont incomplètes, du moins concernant certains des projets agro-industriels de la France. Des cas d'investissements emblématiques comme le cas de l'entreprise Feronia (Encadré 12) sur lesquels les populations locales, mais

¹⁵³ <https://www.gouvernement.fr/action/la-loi-d-avenir-pour-l-agriculture-l-alimentation-et-la-foret>.

¹⁵⁴ Op. cit., Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, 2019.

¹⁵⁵ Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI).

aussi nos organisations, mènent un plaidoyer depuis des années, sont par exemple totalement absents des bases de données que nous avons pu consulter.

Ce manque de transparence se retrouve à tous les niveaux. Quand bien même la France fait preuve d'un certain degré de redevabilité et rend publique des projets agricoles qu'elle finance, le manque de détail de ces projets les rend souvent inexploitable. Sur la période étudiée, c'est le cas pour près de 40% des soutiens financiers français pour lesquels, en dehors d'un titre et d'un montant, aucune information n'est disponible. Ce manque de transparence est d'autant plus problématique qu'il semble principalement émaner des quatre ministères français finançant des projets agricoles dans les pays étudiés, dont les deux ministères de tutelle de l'AFD.

Toutefois, la France dispose d'une bonne marge de manœuvre pour améliorer sa contribution à la transition agroécologique. Au-delà de la nécessaire et urgente réorientation des soutiens financiers « non-agroécologique » français, 15% des soutiens financiers français impulsent ou soutiennent des changements systémiques sociétaux et économiques en lien avec l'agriculture sans pour autant les orienter vers l'agroécologie. Si ces soutiens financiers sont autant d'occasions manquées par la France de promouvoir une réelle transition agroécologique, ils représentent également autant d'opportunités de rectifier le tir.

En l'état actuel, la question du réel objectif de la France à travers ses soutiens financiers agricoles à destination des pays éligibles à l'APD se pose, notamment au vu de la place que prennent les entreprises françaises dans de nombreux soutiens financiers Français analysés, qu'ils soient agro-industriels ou non.

Le financement par Proparco d'un projet agro-industriel de serres chauffées en Arménie (Encadré 11) s'est par exemple accompagné d'un soutien au développement de la multinationale française Richel Group. Si le groupe AFD n'a a priori pas directement financé l'entreprise française pour mettre en place son projet, Richel Group a toutefois bénéficié pour ce faire d'une garantie export de Bpifrance (dont le montant fut par ailleurs largement supérieur aux coûts totaux du projet engagé par le Proparco). Autre exemple, le contrat de désendettement de 77 millions FADCI en RCI (Encadré 8), s'il inclut les agriculteur.ices ivoirien.nes, stipule spécifiquement la mise en place d'un partenariat avec le chocolatier français Cémoi, et s'engage à « offrir des opportunités aux entreprises françaises via les marchés d'expertise technique [...] et via la mise en place de fonds pour la mise aux normes des entreprises et l'appui aux innovations ».

Au-delà des spécificités des modèles agricoles soutenus, de nombreux soutiens financiers agricoles français dans les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement ont ainsi été réalisés à la faveur ou par l'entremise de groupes privés français désireux de s'implanter ou de se développer à l'étranger. Si cela semble être en ligne avec la Stratégie Europe et International 2018-2022 du MAA, cela pose la question de la finalité des soutiens financiers agricoles français. La France cherche-t-elle en priorité à participer au développement des populations et du secteur privé local ou à servir les intérêts de sa diplomatie économique dans les pays qu'elle est censée soutenir? En somme, nos institutions sont-elles réellement au service des pays récipiendaires de leurs soutiens financiers ou cherchent-elles, par le truchement de la complémentarité de leurs modes de soutiens financiers, à acquérir avant tout des parts de marchés dans les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement au profit des entreprises françaises ? **Au vu des demandes quasiment unanimes des principales organisations de producteurs agricoles¹⁵⁶ de ces pays en faveur d'une transition agroécologique et du flou français sur la finalité de ses soutiens financiers agricoles, il est urgent pour la France de clarifier sa position, de respecter ses engagements et de réorienter massivement ses soutiens financiers agricoles dans les pays éligibles à l'APD.**

¹⁵⁶ Voir par exemple à ce titre le document de positionnement en faveur de l'agroécologie paysannes et locale du principal réseau d'organisations paysannes ouest-africaine, le ROPPA : https://www.roppa-afrique.org/IMG/pdf/note_de_position_vsf_1_1_.pdf.

Encadré 14

Qu'en est-il des soutiens financiers agricoles engagés par les autres pays européens?

Si des études similaires à la nôtre (analyse de la contribution d'un état à la transition agroécologique via l'application de la méthodologie de Gliessman à des soutiens financiers ou projets agricoles) ont été menées ces dernières années dans de nombreux pays européens (Royaume-Uni¹⁵⁷, Suisse¹⁵⁸, Belgique¹⁵⁹, Union Européenne¹⁶⁰ ou encore Pays Bas¹⁶¹), les résultats de ces travaux sont difficilement comparables entre eux. Il existe en effet des différences de formes importantes entre les études rendant toute comparaison hasardeuse sans avoir fait un travail d'harmonisation:

- Premièrement, toutes les études n'envisagent pas le même laps de temps. Si notre étude cherche ainsi à établir des tendances à visée exhaustive sur dix ans, d'autres, telle l'étude belge, se concentrent, via une approche uniquement qualitative, sur un nombre réduit de projets sur une seule et même année.

- Deuxièmement, toutes les études ne portent pas sur le même périmètre de soutiens financiers. A notre connaissance, nous sommes ainsi les seuls à avoir inclus à notre analyse des financements engagés hors APD.

- Troisièmement, nous sommes la seule étude à avoir produit une catégorie «non – agroécologique» différenciée de la catégorie «autres». Si cela nous a demandé un travail méthodologique supplémentaire conséquent, cela nous a permis d'avoir une analyse plus fine

¹⁵⁷ Op. cit. Pimbert, Moeller, *Absent Agroecology Aid*, 2018.

¹⁵⁸ Op. cit. Biovision, *IPES FOOD, Money Flows Report*, 2020.

¹⁵⁹ Op. cit. UCLouvain, *The share of agroecology in Belgian official development assistance*, 2020.

¹⁶⁰ Op. cit. CIDSE, *Finance for agroecology 2020*.

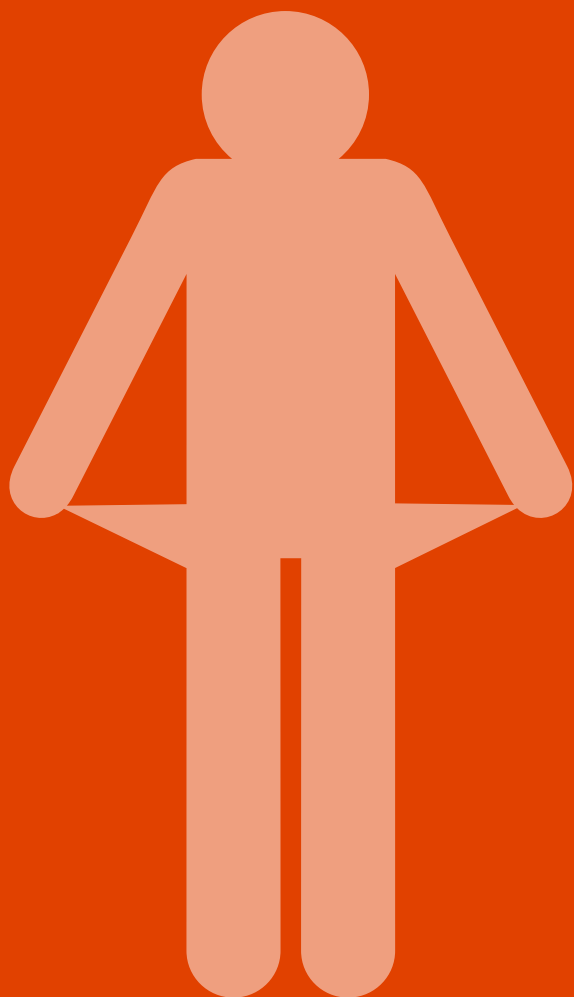
¹⁶¹ Op. cit. *DanChurchAid, Sustainability Starts from the Ground*, 2020.

3

CONTRIBUTION
DES SOUTIENS
FINANCIERS
FRANÇAIS



**à la lutte contre
la pauvreté**



Une approche délaissée par la France

¹⁶² Oxfam, *Derrière le Code-barres, des inégalités en chaîne*, juin 2018.

¹⁶³ FIDA, *Manuel de l'évaluation*, deuxième édition, 2015, p 37 et 127.

Alors que la lutte contre la pauvreté est inextricablement liée à la lutte contre la faim, cette composante était cruciale à analyser.

Notre but était de mesurer la prise en compte de la lutte contre la pauvreté dans les projets soutenus par la France et d'analyser sa volonté de contribuer à une approche transformative de lutte contre la pauvreté. Pour ce faire nous avons construit trois indicateurs, inspirés d'études internationales précédemment réalisées sur le sujet (notamment l'étude d'Oxfam International en 2018 sur les inégalités de répartition de la valeur dans les filières agricoles internationales¹⁶²) ainsi que sur les critères d'évaluation du FIDA sur l'impact sur la pauvreté rurale¹⁶³.

Nous avons donc analysé les projets selon les trois indicateurs suivants :

- Moyens de lutte contre la pauvreté :

Il s'agit des projets qui comprennent un ou des éléments de moyens permettant de lutter contre la pauvreté, c'est à dire qu'ils ont des objectifs et/ou des activités de renforcement des capacités permettant aux agriculteur.ices de sortir de la pauvreté (par exemple : amélioration de l'accès au marché, de l'accès au foncier et/ou de l'accès au crédit).

- Finalité identifiée de lutte contre la pauvreté :

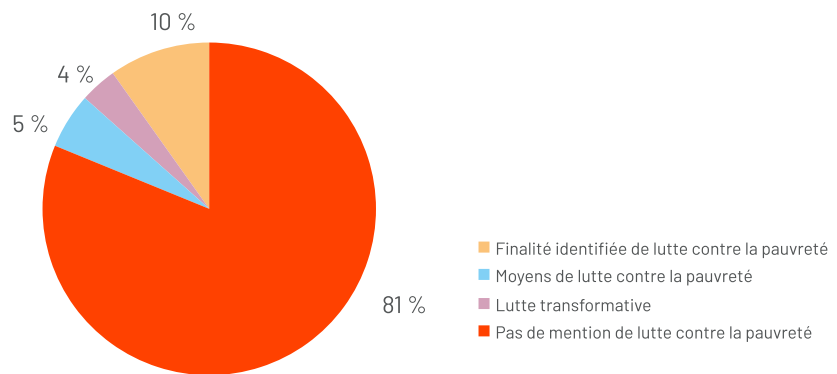
Cet indicateur permet d'identifier les projets qui ont un objectif principal de lutte contre la pauvreté (par exemple : amélioration des prix agricoles ou des revenus des familles, diversification de ces revenus ou réduction de la pauvreté en tant que telle). En revanche, ces projets ne précisent pas les moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif (pas de mention du renforcement des capacités détaillé dans la catégorie précédente)

- Lutte transformative contre la pauvreté :

Les projets rentrant dans cette catégorie sont ceux pour lesquels les deux conditions précédentes sont remplies : ce sont des projets pour lesquels des objectifs de lutte contre la pauvreté sont clairement identifiés, et les moyens pour les atteindre font partie intégrante des objectifs de mise en œuvre du projet.

Force est de constater que la lutte contre la pauvreté est une dimension qui fait profil bas dans les projets financés par les différentes institutions françaises. Si 19% des soutiens financiers sont dédiés à des projets ayant une composante de lutte contre la pauvreté affichée, seulement 4% ont une volonté explicite de lutte transformative contre la pauvreté (Figure 41). Pour ces 19%, plus de la moitié des projets (55%) ont été financés via des prêts, accroissant de ce fait la dette des acteurs les mettant en œuvre. Un paradoxe pour des projets cherchant à lutter contre la pauvreté.

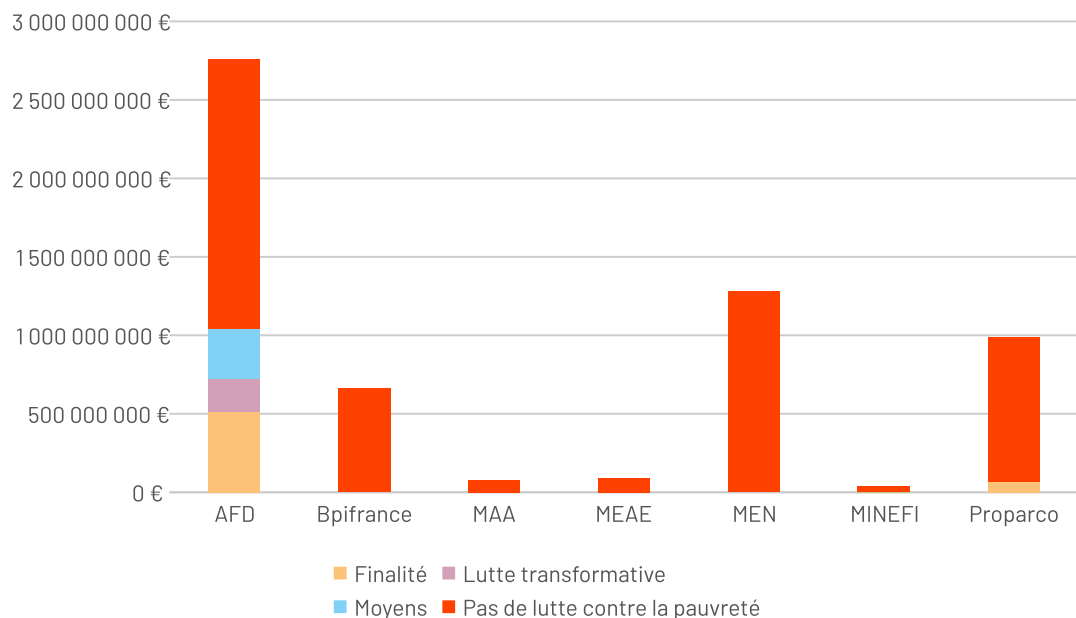
Figure 41 : Répartition des soutiens financiers octroyés par la France selon leur contribution affichée à la lutte contre la pauvreté



L'AFD concentre une grande partie de ces soutiens financiers, puisqu'ils représentent 94% des soutiens financiers totaux vers des projets ayant une composante de lutte contre la pauvreté. Les 6% restant concernent Proparco et le MEAE pour des montants très faibles (0,05% des montants vers la lutte contre la pauvreté)(Figure 42). Ces résultats s'expliquent notamment par la plus grande transparence du groupe AFD (AFD et Proparco) dans le détail de leurs soutiens financiers, contrairement aux ministères par exemple, dont les soutiens financiers sont pour la plupart très opaques.

La question se pose donc : cette faible prise en compte de la lutte contre la pauvreté est-elle liée à un manque de transparence française, ou à un manque de priorisation politique ?

Figure 42 : Figure B : Répartition par institution des catégories de lutte contre la pauvreté

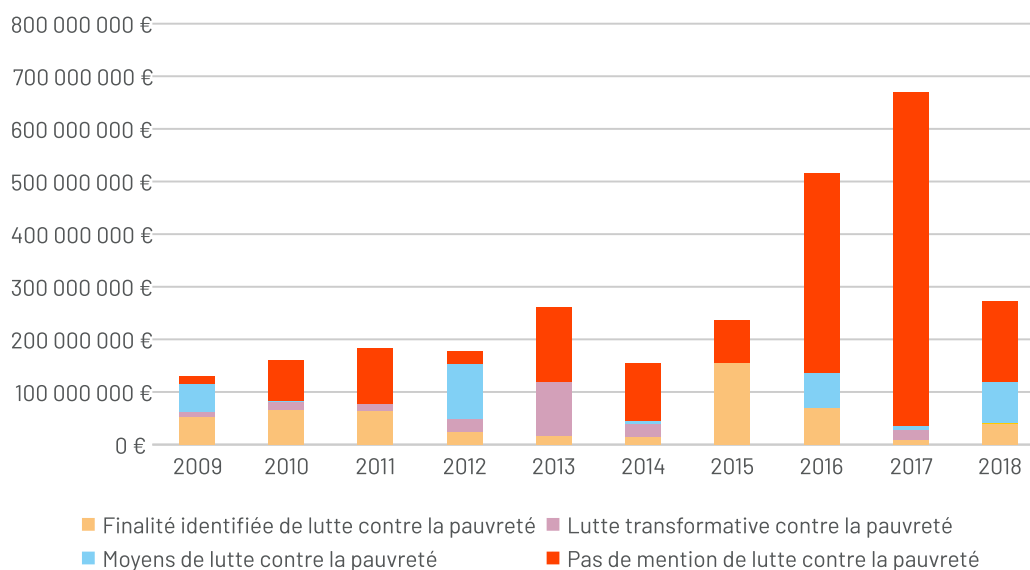


Etant donné que la très grande majorité des soutiens financiers engagés sur le sujet le sont par l'AFD, nous ne sommes en mesure de réellement analyser leur évolution et leur répartition géographique que via cette institution.

Jusqu'en 2015, entre 30% (2014) et 88% (2009) des soutiens financiers engagés par l'AFD chaque année contribuaient à des projets ayant une com-

posante de lutte contre la pauvreté (Figure 43). Cette tendance, plutôt positive, semble cependant prendre fin en 2016 : **au cours des trois dernières années, en moyenne, 80% des soutiens financiers engagés n'ont pas bénéficié à des projets contribuant explicitement à la lutte contre la pauvreté**. C'est une tendance très inquiétante qui va à rebours des objectifs de soutien à la lutte contre la pauvreté affichés par la France.

Figure 43 : Evolution de la répartition des soutiens financiers de l'AFD vers des projets ayant une composante de lutte contre la pauvreté 2009-2018



Encadré 15

Focus sur un projet permettant une lutte transformative contre la pauvreté

Si seulement 4% des soutiens financiers étudiés contribuent à des projets ayant une visée de lutte transformative contre la pauvreté, il est important de prendre conscience que ce type de projet dépend avant tout des orientations des bailleurs, plus que de difficultés techniques ou opérationnelles.

Sur la période 2014-2017, l'AFD a versé une subvention de 675 000 euros pour le projet « Initiative genre, agriculture et gestion des risques climatiques (GARIC) »¹⁶⁴ sélectionné dans le cadre de la Facilité d'Innovation Sectorielle pour les ONG (FISONG). Ce projet, mis en œuvre par l'ONG Care, a pour objectif d'accroître la résilience des producteurs.rurales les plus vulnérables aux risques climatiques dans la région de Maradi au Niger.

Ce projet contient une finalité identifiée de lutte contre la pauvreté (cf l'objectif spécifique n°1 « Réduire significativement et durablement la pauvreté de 2 500 ménages ruraux extrêmement pauvres et vulnérables grâce au renforcement des connaissances et compétences des groupements de femmes (MMD) sur les systèmes et pratiques agro-sylvo pastoraux et halieutiques (ASPHA) adaptés aux effets du changement climatique et économiquement porteurs »). Ce projet est aussi précis sur les moyens qui seront mis en place pour atteindre cet objectif, via notamment le renforcement de groupements de femmes disposant de capacités financières d'investissement pour en faire bénéficier aux communautés. Détaillant tant les finalités que les moyens de lutte contre la pauvreté, ce projet peut donc être considéré dans notre catégorie « lutte Transformative contre la pauvreté ».

¹⁶⁴ Pour avoir plus d'informations sur ce projet : <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CNE1162>.

168 <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/developpement/priorites-geographiques/>.

Si certains projets sont donc bel et bien en ligne avec la volonté de la France de lutter contre la pauvreté, d'autres projets au contraire vont de manière incohérente à l'encontre de ces efforts, contribuant même à creuser les inégalités et appauvrissant certains pans de l'économie des pays vers lesquels ils sont destinés.

165 Pour en savoir plus sur ce projet : <https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/fanmilk>.

166 Voir la note d'orientation publiée par le CIRAD, en 2018 « Pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'Ouest. », <https://agritrop.cirad.fr/590517/>.

167 Voir à ce sujet le dossier de la campagne N'exportons pas Nos Problèmes : https://www.nexportonspasnosproblemes.org/wp-content/uploads/2019/04/Dossier_campagnelait_web_complet.pdf

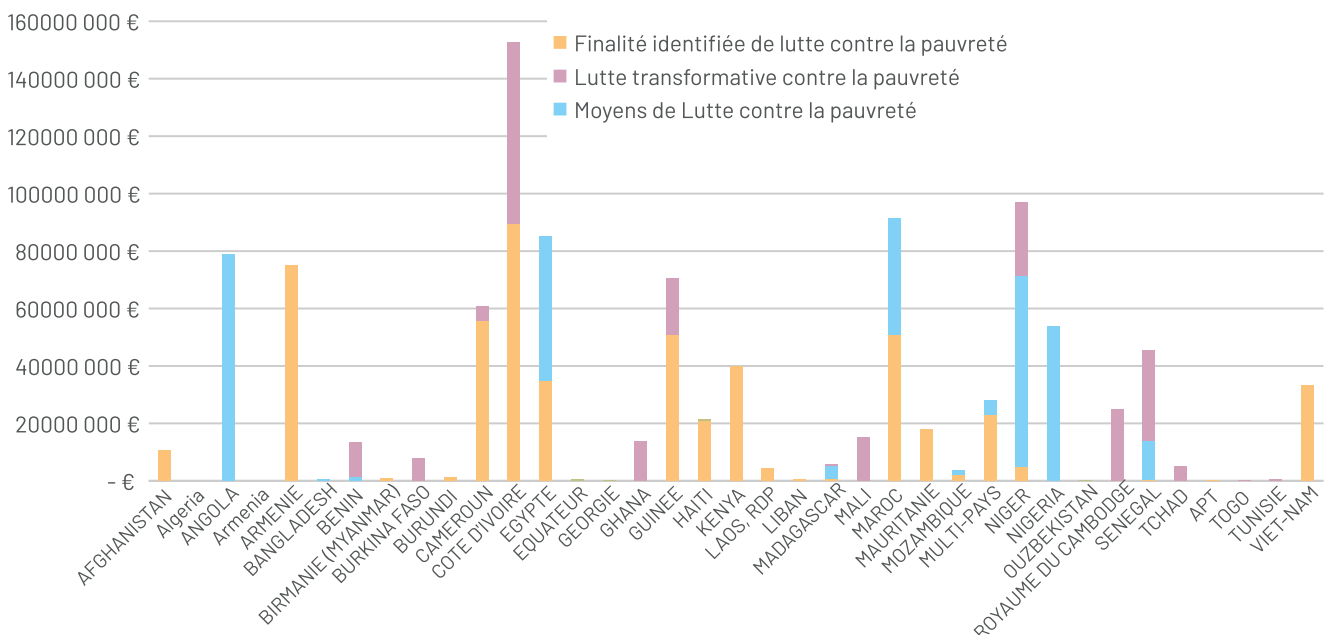
Lutter contre la pauvreté... d'une grosse multinationale française ? l'exemple de FanMilk et Danone

En 2013, Proparco a contribué à hauteur de 7,6 millions d'euros à l'acquisition de FanMilk¹⁶⁵, important groupe industriel Ghanéen, par Danone, positionnant ainsi la multinationale française comme investisseur majoritaire. Si la fiche projet de Proparco met l'accent sur les bénéfices du système de distribution de FanMilk qui assure des revenus aux vendeur.euses de rue, l'une des faces cachées de cette industrie n'est pas explorée. En effet, FanMilk, pour confectionner ses produits (principalement des yaourts et crèmes glacées), importe du lait en poudre dégraissé puis ré-enrichi à l'huile de palme, en provenance d'Europe¹⁶⁶. Les impacts des importations massives de ce produit en Afrique de l'Ouest sur la filière sont bien connus¹⁶⁷. Vendu 30% moins cher que le lait local, il ne permet pas à la filière de rivaliser, pire, cela compromet fortement ses chances de développement. Alors que la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest, à travers son « offensive lait » demande aux industriels de collecter au minimum 25% de lait local, cette prise de participation financée par Proparco ne contribue pas à cet effort régional pour soutenir la filière lait locale et ne permet donc pas de lutter d'améliorer les revenus des éleveur.euses locaux.ales et de lutter contre leur pauvreté.

Encadré 16

Les principaux pays récipiendaires des soutiens financiers de l'AFD octroyés à des projets ayant une composante de lutte contre la pauvreté sont, par ordre d'importance, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Maroc, l'Egypte puis viennent l'Angola, l'Arménie et la Guinée (Figure 44). Sur les 19 pays prioritaires de l'APD française¹⁶⁸, seuls le Niger et le Sénégal figurent parmi les principaux destinataires de soutiens financiers vers des projets luttant contre la pauvreté.

Figure 44 : Pays récipiendaires des soutiens financiers de l'AFD ayant un objectif de lutte contre la pauvreté



Conclusion préliminaire

Si les institutions savent faire le constat de la contribution de la pauvreté à l'insécurité alimentaire, leur stratégie¹⁶⁹ pour lutter effectivement contre la pauvreté est en revanche assez floue. **Cela se traduit notamment par une très faible prise en compte de la lutte contre la pauvreté dans les soutiens financiers analysés dans ce rapport.**

Cela s'explique en partie par un postulat français de base erroné : il existe une idée reçue bien ancrée stipulant que tout financement d'actions ayant pour objectifs la création de valeur, ou la croissance économique, ou encore un accroissement de la productivité agricole contribuent automatiquement à la lutte contre la pauvreté¹⁷⁰. **Or on ne peut pas lutter réellement et sur le long terme contre la pauvreté en soutenant des multinationales dont les activités économiques sont déliées du territoire d'implantation ou des enjeux locaux.** Soutenir par ailleurs les producteurs.trices les plus important.es, qui ont déjà un fort potentiel de création de richesse n'a pas de sens dans une logique de réduction de la pauvreté : cette dernière étant notamment liée aux inégalités croissantes à l'intérieur des filières agricoles.

La définition d'objectifs spécifiques sur la lutte contre la pauvreté et la mise en place de moyens pour les populations marginalisées identifiées reste encore trop faible dans les soutiens financiers français et même l'AFD qui est l'institution prenant le plus en compte cet aspect du développement montre une intégration bien moindre de cette composante depuis 2015, ce qui est très inquiétant.

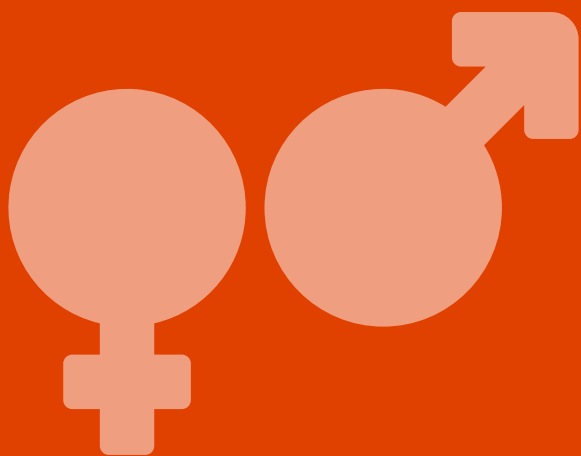
¹⁶⁹ C'est un sujet au cœur de la Stratégie de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable (Op. cit.) : « *La lutte contre la pauvreté passe notamment par un soutien aux agricultures familiales et des politiques économiques inclusives permettant de créer des emplois décents dans les filières agricoles, en particulier pour les jeunes ruraux et les femmes* », p 10.

¹⁷⁰ Voir le rapport co-édité par l'AFD et la Banque Mondiale : Goyal, Aparajita et Nash, *Obtenir de meilleurs résultats : Priorités en matière de dépenses publiques pour les gains de productivité de l'agriculture africaine*, 2020. Il y est spécifiquement mentionné : « *Pour que la pauvreté recule de façon nette, il faut en priorité augmenter la productivité et la compétitivité de l'agriculture africaine* », p 21.

4 CONTRIBUTION DES SOUTIENS FINANCIERS FRANÇAIS



**à la lutte contre
les inégalités
de genre**



Un objectif loin d'être atteint

Le choix de la méthodologie pour analyser la contribution des soutiens financiers français à la réduction des inégalités de genre dans l'agriculture s'est avéré compliqué au vu des données disponibles. Nous souhaitions à l'origine utiliser la méthodologie développée par Oxfam en 2020¹⁷¹ (abordée dans les encadrés 17 et 18), qui permet d'analyser les projets au regard de 28 critères évaluant leur contribution à une approche transformative des inégalités femmes-hommes. Néanmoins le manque d'information détaillée sur les projets, et donc de transparence française, ne nous a pas permis de pousser l'analyse aussi loin (cela aurait été très excluant pour les projets analysés).

Afin de mesurer la contribution des soutiens financiers à la réduction des inégalités de « genre », une approche moins complexe, basée sur des mots-clés simples : « genre », « hommes » et « femmes » (inspirés par une méthodologie développée par le CIRAD pour évaluer la prise en compte du genre dans ses publications¹⁷²) ainsi qu'une liste de variantes de mots clés a donc été développée :

- « Évocation Genre » :

Catégorie qui recouvre l'ensemble des soutiens financiers disposant d'une ou plusieurs occurrences du mot clés et des variantes « genre »

- « Approche Genre » :

Catégorie qui recouvre l'ensemble des soutiens financiers disposant à la fois d'occurrence du mot clés et des variantes « genre » et du mot-clé et des variantes « femme »¹⁷³ ou « féminin » et « homme » ou « masculin » de l'autre ont été identifiés. Ces trois occurrences combinées ont été jugées comme le minimum afin de pouvoir cataloguer un projet comme ayant potentiellement une approche genre.

L'utilisation de mots féminisés (type agricultrice, productrice, éleveuse) étant très marginale, nous ne l'avons pas retenue.

Globalement, les projets que nous avons pu cataloguer comme ayant un axe d'intervention sur le genre (« évocation genre » ou « approche genre ») représentent à peine 7% du total des soutiens financiers étudiés depuis 2009 (Figure 45). L'entièreté de ces soutiens financiers est associée au groupe AFD (95% pour l'AFD et 5% par Proparco), essentiellement du fait de sa plus grande transparence par rapport aux autres institutions

¹⁷¹ Oxfam, *Des projets en faveur de l'égalité femmes - hommes ? Analyse des projets de bailleurs de fonds qui transversalisent l'égalité femmes-hommes afin d'évaluer la qualité de l'intégration marquage*, février 2020.

¹⁷² Lançon et al, *Genre et recherche au CIRAD*, 2017.

¹⁷³ Il est à noter ici que l'utilisation de mots féminisés (type agricultrice, productrice, éleveuse) est apparue très marginale dans les projets français. Sa prise en compte ne changeant quasiment rien, nous ne l'avons pas retenue afin de coller au mieux à la méthodologie du CIRAD.

Figure 45 : Répartition des soutiens financiers français vers des projets ayant une composante de genre

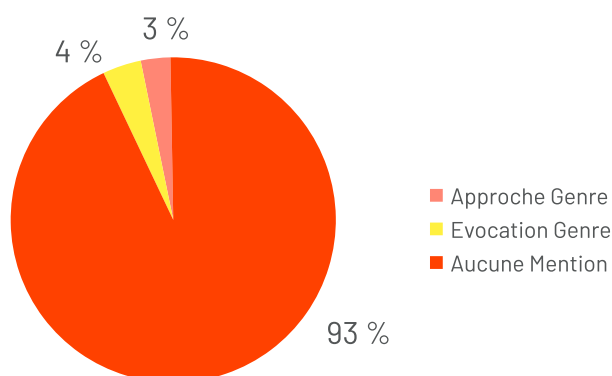
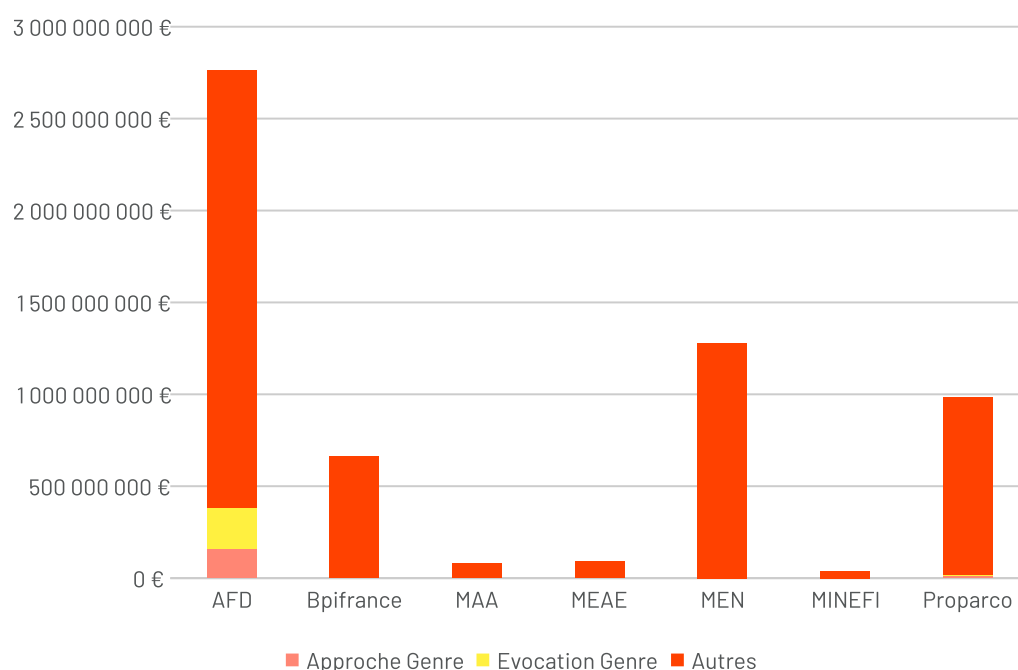


Figure 46 : Répartition des soutiens financiers français vers des projets ayant une composante de genre, par institution



Au total, ce sont 4% des soutiens financiers qui sont octroyés à des projets « Évocation Genre » (Figure 45). Cette catégorie représente 0.6% des soutiens financiers de Proparco sur la période étudiée et 8% des soutiens financiers de l'AFD.

Les projets ayant une véritable « approche genre » représentent quant à eux seulement 3% des soutiens financiers totaux ! Ils ne représentent que 6% des soutiens financiers de l'AFD engagés sur la période étudiée et 1,4% des soutiens financiers de Proparco (Figure 46). Ces soutiens financiers sont par ailleurs octroyés majoritairement sous la forme de prêts, accroissant la dette des acteurs mettant en œuvre ces projets.

Exemple d'un projet ayant une « approche genre »

Le projet guinéen « SARITEM », qui est un projet d'appui aux systèmes d'activités rizi-cales en territoires de mangrove et qui a bénéficié d'une subvention de l'AFD à hauteur de 18 millions d'euros¹⁷⁴, a été classé dans notre étude comme ayant une approche genre. Le projet présente les femmes comme étant des bénéficiaires directes, et mentionne qu'« une attention particulière sera portée à la représentation des femmes dans les instances de gouvernance et de structuration de la filière ». Il propose aussi de mobiliser des données désagrégées selon le genre dans le suivi et l'évaluation.

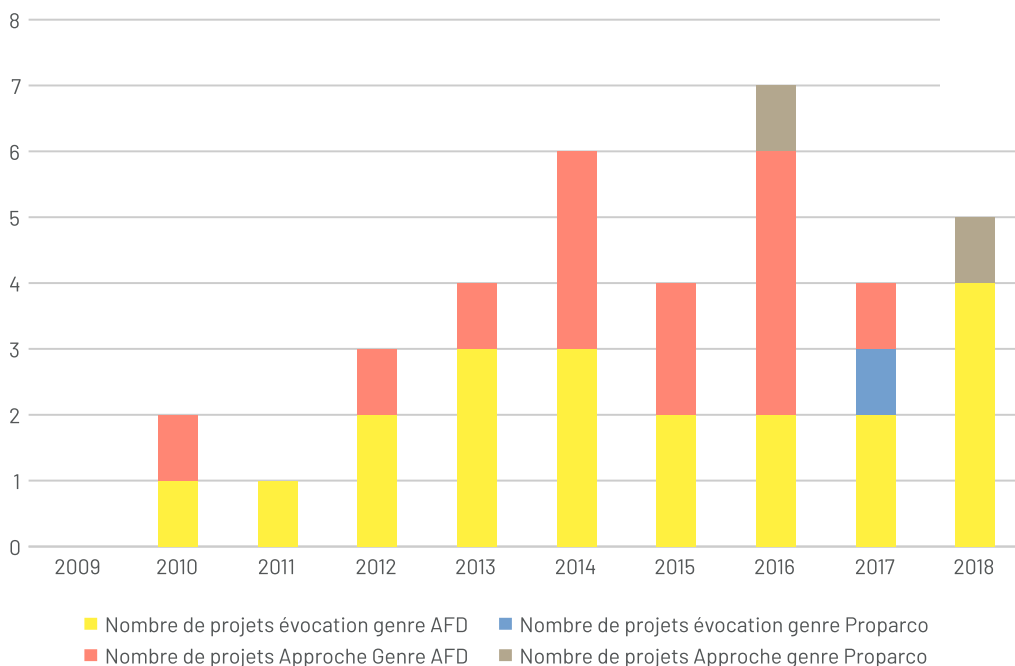
Néanmoins, ce projet a été analysé dans le cadre d'une étude réalisée par Oxfam en 2020¹⁷⁵ visant à analyser la qualité de l'intégration du genre dans les projets de sept agences de développement dont l'AFD. Bien que mentionnant le sujet, l'analyse de l'ONG conclut que ce projet n'est pas un bon exemple d'intégration du genre par la France. S'il comprend une petite analyse du genre, elle est largement insuffisante, ne prenant pas en compte les besoins, les inégalités ni les contraintes subies par les femmes dans le secteur agricole de leur pays. De plus ce projet n'a pas d'approche « ne pas nuire » pour le genre, alors qu'il propose par ailleurs une bonne analyse des conséquences non désirables des activités du projet. De manière globale, le projet ne se positionne pas sur un objectif d'amélioration des inégalités entre les femmes et les hommes et n'adopte pas une approche transformative des inégalités entre les femmes et les hommes.

¹⁷⁴ Pour consulter les informations du projet : <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CGN1205>

¹⁷⁵ Cette étude a pour but d'examiner si les projets bénéficient réellement à l'égalité entre les femmes et les hommes, les données publiques publiées par les agences ont été examinées sous deux angles : marqueurs genre de l'OCDE, mais aussi une série de critères nécessaires pour une approche transformative des inégalités entre les femmes et les hommes. Parmi les 72 projets analysés, Oxfam a analysé deux projets agricoles de l'AFD notés 1 selon la notation de l'OCDE (objectif important). Op. cit. Oxfam, *Des projets en faveur de l'égalité femmes - hommes ?*, février 2020.

L'augmentation progressive du nombre de projets depuis 2009 intégrant une composante de genre est une tendance positive. On note même en 2016 une augmentation des projets ayant une approche de genre intégrée, mais qui s'estompe largement en 2017 et 2018 (Figure 47). Cette courbe positive ne parvient pas à nuancer ces manquements abyssaux des soutiens financiers français dans l'intégration du genre dans les projets.

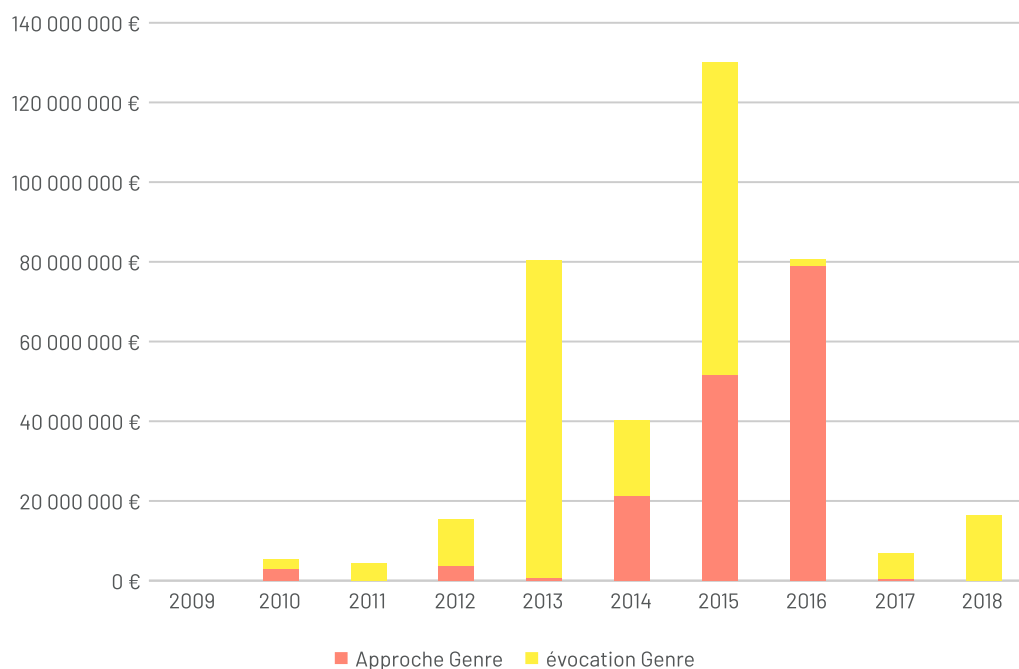
Figure 47 : Evolution du nombre de projets par catégorie et par institution



176 L'OCDE a mis en place depuis 2007 une méthode d'auto-notation des projets# d'aide bilatérale selon leur contribution à l'égalité femmes-hommes et à l'autonomisation des femmes en tant qu'objectif important (significatif, noté 1) ou prioritaire (principal, noté 2) : <https://www.oecd.org/fir/cad/femmes-developpement/Manuel-Marqueur-CAD-Aide-Egalite-HF.pdf>.

Si on constate par ailleurs une augmentation des soutiens financiers pour les projets AFD intégrant le genre sur la période étudiée (Figure 48), cette augmentation n'est absolument pas une constante et doit être relativisée au vu du très faible pourcentage que représente cette catégorie dans les montants totaux étudiés. Après 2016, on constate par ailleurs une forte chute des soutiens financiers, et aucun n'est attribué à des projets ayant une « approche genre », ce qui assombrit d'autant plus le constat.

Figure 48 : Évolution des soutiens financiers de l'AFD vers des projets ayant une composante de genre 2009- 2018



Alors qu'on observe des résultats décevants, résultats de notre analyse basée sur les deux critères explicités, il faut tout de même noter que les orientations de la France sur ce point sont claires, et qu'elle s'est donnée pour objectif d'aligner ses projets (d'Aide Publique au Développement) avec des standards internationaux, notamment de l'OCDE qui auraient dû se traduire en **une meilleure prise en compte du genre dans ses soutiens financiers bilatéraux**¹⁷⁶. Néanmoins, l'encadré ci-après montre que ce système d'auto-notation a des limites, avec l'exemple d'un des projets présents dans notre base de données.

Exemple d'un projet considéré par la France comme ayant un objectif de réduction des inégalités de genre, à tort

Le projet de Sécurité alimentaire et maraîchage dans la région de Bambari et Berbérati (SAMBBA) en République Centrafricaine a bénéficié d'une subvention de l'AFD de 3,4 M€ sur MINKA, Fonds Paix et Résilience, pour la période 2017- 2019¹⁷⁷.

Dans notre analyse ce projet n'est ni classé comme « évocation genre », ni comme intégrant une « approche genre ». Pour autant, la France lui a attribué la note 1 du « marqueur genre » de l'OCDE, considérant que la réduction des inégalités de genre dans ce projet est un objectif important du projet.

Ce projet a par ailleurs été analysé dans le cadre d'une étude réalisée par Oxfam en 2020¹⁷⁸ visant à analyser la qualité de l'intégration du genre dans les projets de sept agences de développement, dont l'AFD. L'analyse de l'ONG conclut que ce projet ne devrait pas bénéficier de la note 1 de l'OCDE, car il n'intègre pas la réduction des inégalités de genre dans ses objectifs. S'il fait mention des femmes et des mères comme potentielles bénéficiaires du projet, il n'y a pas d'analyse de genre à proprement parler ni d'approche « ne pas nuire ». De manière globale le projet ne se positionne pas sur un objectif d'améliorer les inégalités entre les femmes et les hommes et, là encore, ne propose pas une approche transformative de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes¹⁷⁹.

¹⁷⁷ Pour consulter les informations du projet : <http://www.afd.fr/base-projets/consulterProjet.action?idProjet=CCF1177>

¹⁷⁸ Op. cit. Oxfam, *Des projets en faveur de l'égalité femmes - hommes ?*, février 2020.

¹⁷⁹ Il convient toutefois de noter que la quantité d'information pour ce projet était limitée, se basant sur une fiche projet de deux pages.

Conclusion préliminaire

Les résultats sur la prise en compte de la réduction des inégalités de genre dans les projets soutenus par la France vont dans la direction opposée des objectifs affichés sur le sujet. On peut considérer que la grande majorité des projets sont complètement « aveugles » au genre. Les ministères et Bpifrance ne considèrent absolument pas cette dimension pourtant cruciale pour atteindre tout objectif dans la lutte contre la faim. L'AFD reste le meilleur élève parmi toutes les institutions, du fait notamment de la meilleure transparence de ses soutiens accordés, permettant une analyse plus fine. Toutefois, bien que le nombre de projets l'AFD prenant en compte cette dimension soit en légère augmentation, cela reste largement insuffisant.

En outre, l'analyse qualitative qui a été menée sur les projets rentrant dans les catégories d'« Évocation Genre » et « Approche Genre » nous montre que le genre est rarement traité en profondeur dans les projets étudiés. Lorsque l'aspect genre est mentionné, il est souvent traité comme un élément contextuel, parfois mentionné comme un angle important, mais rarement intégré dans les objectifs, et sans information des moyens mis en œuvre pour réellement réduire les inégalités femmes-hommes. Le genre est au mieux traité comme une question de participation des femmes, incluant un ou plusieurs indicateurs en ce sens, mais n'analyse pas les causes de leur non-participation, et donc potentiellement les réponses appropriées qui pourraient être formulées pour résoudre ce problème.

5

CONTRIBUTION
DES SOUTIENS
FINANCIERS
FRANÇAIS



**à la lutte contre
les dérèglements
climatiques,
au soutien
à l'agriculture
familiale
et à la lutte contre
la sous-nutrition**



Les choix politiques en faveur de l'agroécologie peuvent avoir de nombreux effets positifs, qu'ils soient identifiés comme objectif principal ou non. Outre la volonté d'agir sur le développement de certains pays et sur la réduction de la faim, les projets qui soutiennent une agroécologie paysanne ambitieuse auront également des conséquences positives sur le climat (en terme de résilience et/ou de durabilité), sur le développement de l'agriculture familiale ainsi que sur l'amélioration de la nutrition des populations bénéficiaires. Plus globalement, des projets, qu'ils portent sur l'agriculture ou non, peuvent avoir un impact sur ces trois thématiques. Pour autant, nous avons souhaité analyser ces trois catégories indépendamment, et non uniquement sous l'angle de l'agroécologie. Notre objectif était d'analyser si ces thématiques étaient spécifiquement visées par la France quel que soit le modèle agricole soutenu¹⁸⁰.

180 Il est ici à noter que ces trois thématiques ont été considérées indépendamment mais ont été regroupées sous cette même partie par soucis pratique.

Parce que ces trois thématiques sont peu prises en considération par les soutiens financiers français, nous n'avons pas pu développer des indicateurs d'analyses comme pour les sujets précédents, ni classer les soutiens financiers étudiés en fonction de leur réelle contribution à ces thématiques. Pour ces trois thématiques, nous n'avons pu que mettre en évidence leur prise en compte ou non dans les soutiens financiers et identifier quelques tendances. L'absence de mention de ces thématiques est un résultat en tant que tel: elle marque un désintérêt politique criant de la France pour ces enjeux.

La crise climatique oubliée des soutiens financiers français

Sur la question de la crise climatique, notre constat est sans appel : la crise climatique est très peu prise en considération dans les projets financés par la France. Il n'y a pas d'ambition affichée d'avoir un impact sur la question du climat dans les soutiens financiers étudiés.

Seuls 35 projets mentionnent la question du climat, toutes institutions confondues (soit environ 1,4% des projets étudiés).

Si l'on se penche sur le détail des projets mentionnant les enjeux climatiques, on se rend compte que près de la moitié d'entre eux ne mentionnent cette thématique que via la reconnaissance du contexte climatique. La prise en compte plus fine de la problématique, notamment via la construction d'une réponse adaptée ou l'analyse des causes et fac-

181 Bien qu'en dehors du cadrage temporel couvert par l'étude, il est par ailleurs à noter que dans son plan d'orientation stratégique 2018-2022, l'AFD s'est engagée à avoir des financements 100% compatibles avec l'Accord de Paris : <https://www.afd.fr/fr/ressources/plan-orientation-strategique-2018-2022>.

teurs structurels des dérèglements climatiques est, quant à elle, encore plus absente.

Sur ces 35 projets mentionnant les enjeux climatiques, plus de la moitié sont financés par l'AFD (54,3%), puis par les MEN/MESRI (40%) et enfin le MEAE (5,7%). Proparco et le MAA ne semblent pas avoir pris la mesure et l'urgence de la crise climatique, n'ayant aucun projet mentionnant cette thématique.

Les projets mentionnant les enjeux climatiques représentent près de 280 millions d'euros (soit 4,7% du montant total engagé pour cette période), pour une écrasante majorité engagée par l'AFD (99,1%), le MEAE et les MEN/MESRI représentant respectivement 0,05% et 0,04% de cette somme globale.

Bien que restant faible, on constate une tendance à l'augmentation des mentions en lien avec les enjeux climatiques depuis 2013. La COP21, en 2015, ne semble pas avoir eu d'influence significative sur la prise en compte du climat dans l'aide au développement dans le secteur agricole, ni les différentes orientations stratégiques adoptées par la France au cours de ces dernières années¹⁸¹. Si la prise en compte de la crise climatique augmente, les soutiens financiers alloués dans le secteur agricole ne suivent pas cette tendance. En effet, une grande disparité existe entre les années, sans qu'une tendance se dessine (Figure 49 et 50).

Figure 49 : AFD - Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant le climat

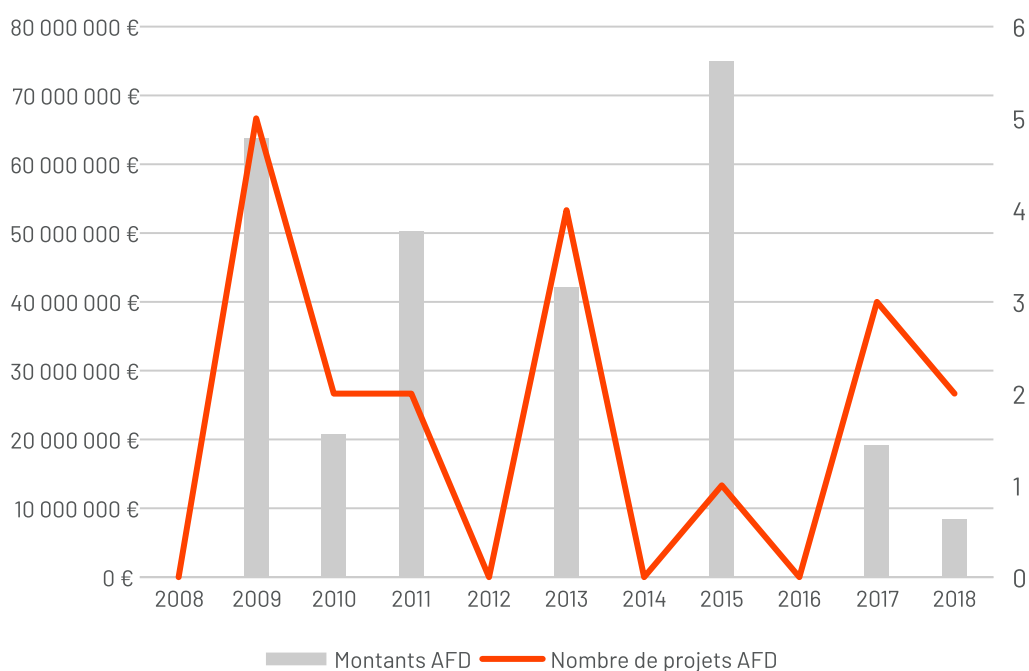
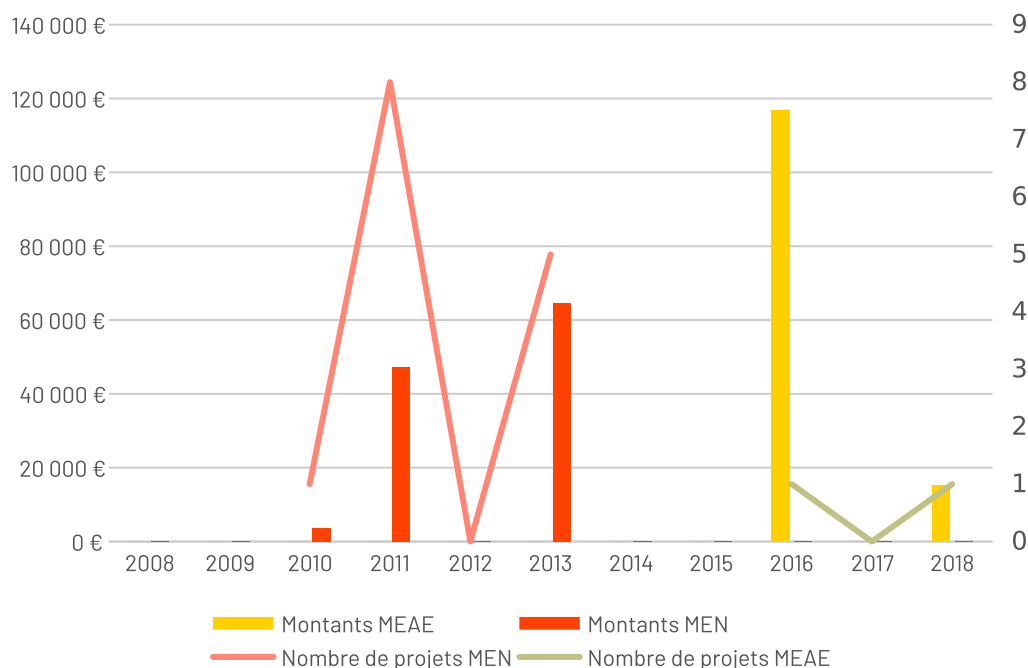


Figure 50 : MEN et MEAE - Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant le climat



Conclusion préliminaire

Alors que l'urgence climatique n'est plus à discuter, et que la France affiche la lutte contre les dérèglements climatiques comme une priorité, il est particulièrement inquiétant de constater la très faible prise en compte de cette thématique dans les différents soutiens financiers.

La crise climatique connaît de multiples causes et conséquences. Les projets agricoles ont un rôle prédominant à jouer dans la lutte contre les dérèglements climatiques et pour aider les populations à s'adapter aux impacts qui en découlent. Or, ils peuvent avoir des impacts positifs comme négatifs sur le sujet. Il est urgent que les soutiens financiers français soient considérés à l'aune de ces impacts !

L'agriculture familiale : une prise en compte à minima

Au total, ce sont 122 projets qui intègrent la dimension de l'agriculture familiale (soit 4,8% du nombre total de projets étudiés). La mention d'agriculture paysanne n'est utilisée qu'à la marge. 55% des projets mentionnant l'agriculture familiale sont financés par les MEN/MESRI, 40% par l'AFD. Proparco et le MAA n'intègrent cette notion que de manière anecdotique (respectivement 3 projets chacun), là où le MEAE ignore totalement cette dimension.

Les projets intégrant cette dimension représentent un montant total de plus de 645 millions d'euros (soit 10,9% du montant total financé par la France). L'AFD, avec ses 49 projets représentent 88,9% des montants financés dans cette catégorie (Figure 51). Les 67 projets financés par les MEN/MESRI représentent quant à eux 6,8% des soutiens financiers. Avec trois projets en lien avec la question de l'agriculture familiale, Proparco engage néanmoins 26,9 millions d'euros (soit 4,1% des montants de cette thématique). Les montants engagés par le MAA restent quant à eux particulièrement faibles (Figure 52).

De 2008 à 2016, les montants engagés par l'AFD (le principal financeur de cette thématique) sur des projets prenant en compte l'agriculture familiale ont fortement augmenté. On constate à ce titre une augmentation particulière en 2015 et 2016, dans la foulée de l'année internationale de l'agriculture familiale (AIAF) de 2014 et une chute de cet engagement depuis 2017.

Figure 51 : AFD - Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant l'agriculture familiale

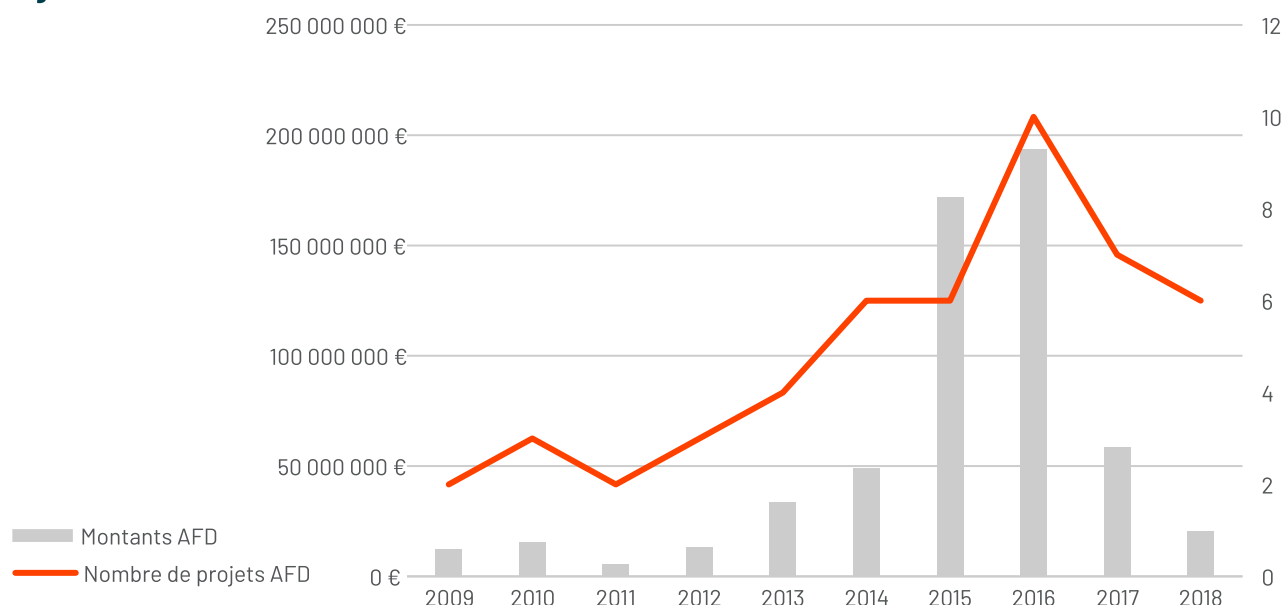
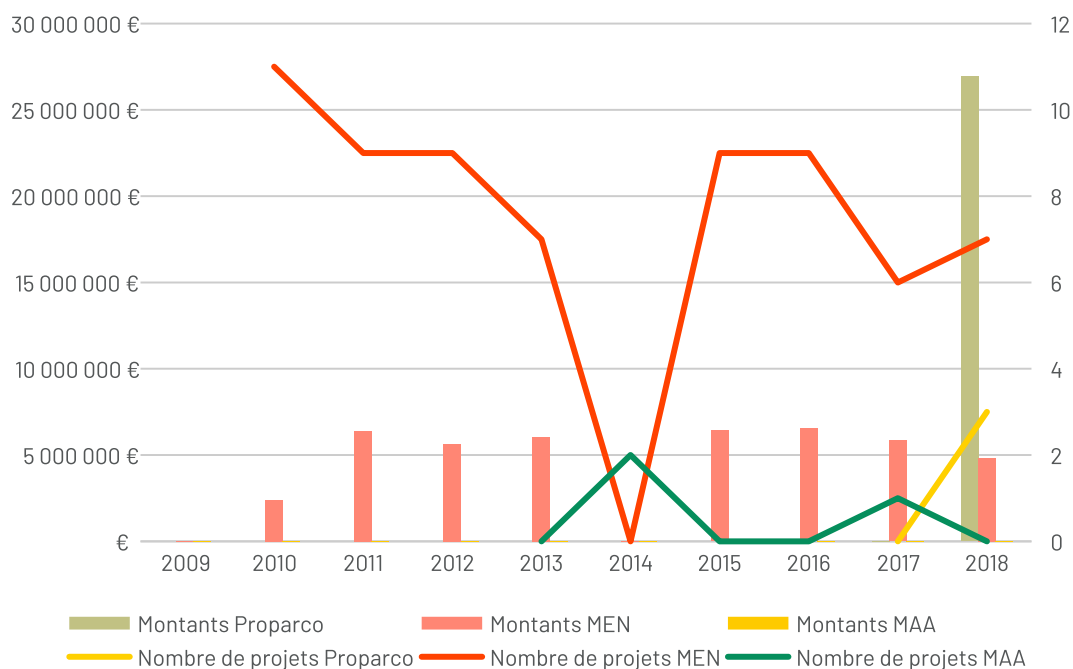


Figure 52 : Proparco, MEN et MAA - Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant l'agriculture familiale



La question des montants engagés reste à prendre avec précaution : un projet avec un montant important n'est pas nécessairement un indicateur positif de moyens financiers mis à disposition d'une compréhension ambitieuse de la thématique. Tout dépend de ce que l'on en fait. La mention de l'agriculture familiale peut être utilisée pour justifier le bien fondé de projets qui n'ont aucune influence positive sur son développement et peuvent même s'avérer dangereux pour elle. Les projets de Proparco¹⁸² qui mentionnent l'agriculture familiale sont à cet égard assez révélateurs (Encadré 19).

¹⁸² <https://www.proparco.fr/en/carte-des-projets/spayka>, <https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/ktda-2018>, <https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/golden-rice-2018>.

Aucun des trois projets Proparco ne prend en compte la dimension réduction de la pauvreté.

Deux d'entre eux (Golden Rice 2018 et KTDA 2018), ont été classés « non-agroécologique » dans le cadre de notre étude. Tournés vers l'exportation de produits agricoles et le renforcement de gros acteurs, il y a de fortes chances pour que ces projets mettent justement en péril l'agriculture familiale, tout le contraire de leur affichage.

183 <https://www.proparco.fr/fr/carte-des-projets/golden-rice-2018>.

Golden Rice, où comment Proparco renforce encore un peu plus l'un des principaux exportateurs de riz du Cambodge

En 2018, Proparco a accordé un prêt de plus de 12 millions d'Euros à l'entreprise cambodgienne Golden Rice (aucun rapport avec l'OGM du même nom). Cette entreprise est l'un des principaux exportateurs de riz du Cambodge. Il s'agit, selon la présentation du projet¹⁸³, du troisième prêt accordé par Proparco à cette même entreprise (mais aucune information n'est accessible sur les deux prêts précédents datant de 2009 et 2013). L'objectif de ce prêt : continuer à soutenir le développement de l'entreprise pour augmenter ses capacités de production de riz (séchage et usinage) et doubler sa capacité de production d'électricité pour son auto-consommation.

La présentation du projet mentionne à plusieurs reprises les effets positifs attendus « par effets d'entraînement plus large » sur les petit.es producteur.ices, compte tenu du renforcement de Golden Rice. Si ce prêt permet en effet d'avoir un débouché pour ces petit.es producteur.ices, la question d'une rémunération plus juste n'est pas évoquée ni celle de leurs conditions de travail.

Ce prêt devrait néanmoins permettre à l'entreprise de viser l'obtention d'une certification en matière de responsabilité sociale et sociétale, les informations disponibles ne nous permettent pas de savoir si cette certification concerne l'ensemble de la chaîne de production ou seulement celle de la production de l'entreprise. En tout état de cause, ce projet ne démontre pas de soutiens spécifiques garantissant un prix et un accès aux marchés pour les petits.es producteurs.ices.

Par ailleurs, ce projet est majoritairement tourné vers l'exportation de la production de riz. Vu l'absence de prise en considération dans les données publiées de l'impact du projet sur la sécurité alimentaire des populations locales, il ne nous a pas possible d'affirmer une incidence positive sur les populations locales. Le lien entre investissement et amélioration de la sécurité alimentaire n'est en effet pas automatique, ce projet illustre la nécessité d'études d'impact transparentes et systématiques pour l'ensemble des projets agricoles français..

Conclusion préliminaire

Cette analyse succincte nous permet simplement d'identifier, que, bien qu'étant un axe stratégique historique de la France, le soutien aux agricultures familiales est resté peu élevé dans les soutiens financiers français. L'analyse qualitative sur les quelques projets financés par Proparco nous montre également que la conception du soutien « agriculture familiale » est prise dans une dimension particulièrement large, et que de grosses exploitations agricoles, ne bénéficiant pas particulièrement aux exploitant.es familiaux.les peuvent profiter des soutiens financiers, dans le cadre d'un projet se vantant de soutenir ces derniers. Outre un plus grand soutien financier nécessaire, il est indispensable que la France développe des indicateurs qui permettent d'évaluer le réel bénéfice de ses projets agricoles sur l'agriculture familiale.

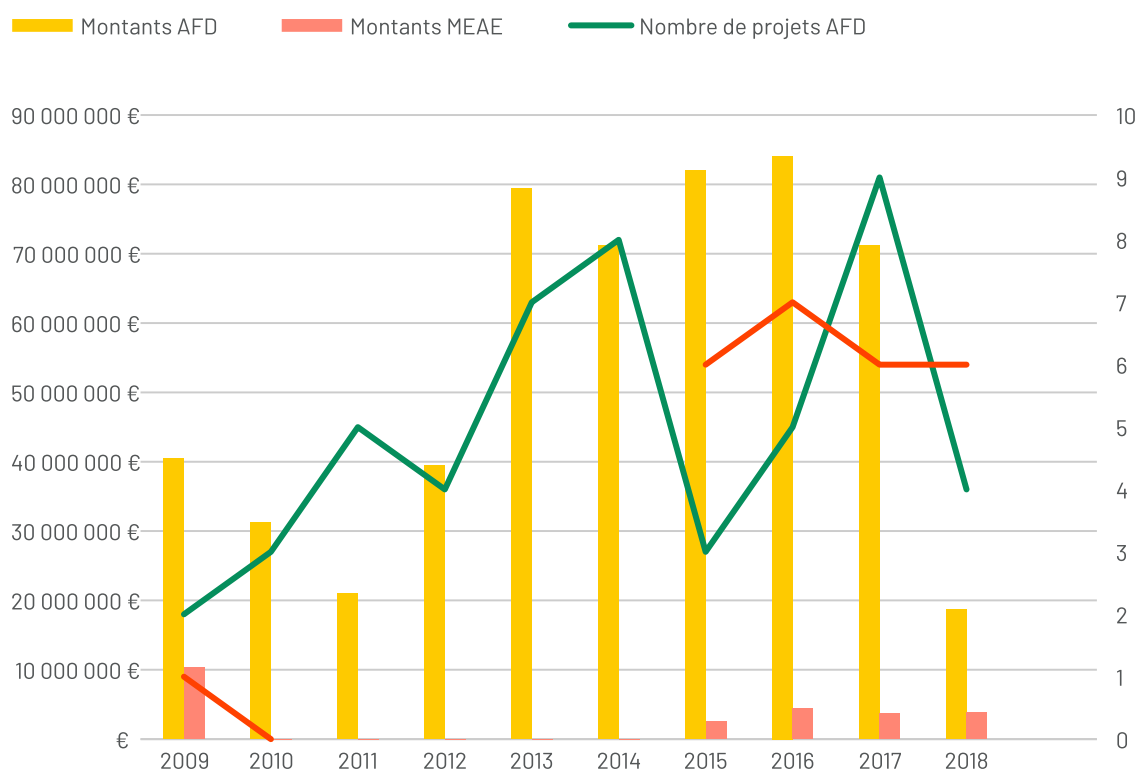
Une prise en compte spécifique de la nutrition qui ne se répercute pas dans les soutiens financiers français

184 Op, cit. Feuille de route pour l'action de la France à l'international 2016 - 2020.

Alors que l'amélioration de la nutrition a fait l'objet d'une feuille de route spécifique du MEAE ces dernières années¹⁸⁴, il y a une faible prise en compte de la nutrition dans les soutiens financiers français. Il n'y a au total que 76 projets toutes institutions confondues (soit 3% du nombre total de projets étudiés), qui s'intéressent à la thématique de la nutrition, principalement sous l'angle de la malnutrition.

Plus précisément, seuls l'AFD (50 projets) et le MEAE (26 projets) évoquent la nutrition pour un montant total de près de 539 millions d'euros (soit 9,2% du montant total financé par la France). 95,4% de ces soutiens financiers sont portés par l'AFD, le restant émanant du MEAE. La thématique étant totalement ignorée par Proparco, le MAA et les MEN/MESRI.

Figure 53 : AFD et MEAE - Répartition des soutiens financiers en montant absolu et en nombre de projets mentionnant la nutrition



¹⁸⁵ <https://stats.oecd.org/DownloadFiles.aspx?DatasetCode=CRS1>.

¹⁸⁶ [http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT\(2018\)38/REV1&docLanguage=En](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=DCD/DAC/STAT(2018)38/REV1&docLanguage=En).

En 2016, les montants totaux des projets mentionnant la nutrition pour le MEAE sont en légère augmentation, pouvant s'expliquer par l'adoption de la feuille de route « nutrition » adoptée la même année. En revanche, et malgré la feuille de route, on peut observer une diminution des montants octroyés par l'AFD sur des projets mentionnant la nutrition à partir de 2016.

En 2018, l'OCDE¹⁸⁵ a introduit un marqueur¹⁸⁶ pour évaluer la prise en compte de la nutrition dans les financements des États dans l'aide au développement. Ce marqueur est renseigné par les États sur la base du volontariat dans la base de données CRS. En 2018, les seules données dont nous disposons à ce jour compte tenu de la récente introduction des marqueurs, la France déclarait que 1,38% du total des aides au développement allouées prenait en compte ces marqueurs nutrition, pour un montant de quasiment 76 millions d'euros.

Conclusion préliminaire

Les différentes stratégies françaises en la matière reconnaissent la complexité des causes de la malnutrition et le besoin d'une réponse multisectorielle, ce qui aurait dû amener à une prise en compte beaucoup plus large dans les soutiens financiers étudiés.

La question de la nutrition a un rôle clef à jouer dans la lutte contre la faim, dans le choix du modèle agricole à soutenir et dans les orientations souhaitables pour la transformation des systèmes alimentaires.

La lutte contre la sous-nutrition, sous toutes ses formes, n'est pas qu'une question de quantité de nourriture disponible et n'est donc en aucun cas une conséquence induite d'une augmentation de la productivité ou de la production agricole. Les questions de la qualité et de la diversification alimentaire sont à ce sujet des facteurs cruciaux de la lutte contre la malnutrition. Le choix de financer un modèle agricole plutôt qu'un autre doit aussi se faire au regard de la question nutritionnelle, et de la capacité de ce modèle agricole à fournir une alimentation saine, diversifiée et nutritive. Les soutiens financiers des pays donateurs, comme la France, doivent en priorité favoriser la disponibilité d'aliments frais, diversifiés, produits localement, pas ou peu transformés et culturellement acceptables. Notre étude montre que la prise en compte de la nutrition est plus que parcellaire dans les soutiens agricoles français. Arrivée à son terme, et quatre ans après son adoption, il est impératif que la France réalise effectivement l'évaluation de sa feuille de route Nutrition, afin de mieux mesurer ses réelles avancées en la matière.

Conclusion

187 Projet de Loi n°3669 de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales.

Depuis 10 ans, la France a pris des engagements agricoles forts en matière d'agroécologie, de lutte contre les dérèglements climatiques, de réduction de la pauvreté et des inégalités de genre et d'amélioration de la nutrition. Malheureusement, les actes ne suivent pas, et ces engagements ne se concrétisent pas financièrement. Une écrasante majorité des soutiens financiers français à destination des pays éligibles à l'APD ne soutient ainsi pas une transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus justes et plus durables.

Seuls 13,3% des soutiens financiers étudiés bénéficient à une réelle transition agroécologique ; la lutte contre la pauvreté rurale est négligée, l'intégration du genre oubliée, le climat et la nutrition considérée à minima.

En revanche, les projets soutenant une agriculture basée sur un modèle agro-industriel, ou finançant des activités agricoles sans se poser la question des potentiels impacts négatifs des projets soutenus représentent près d'un quart des soutiens financiers agricoles français recensés sur la période 2009-2018.

Ces chiffres pointent du doigt un grave problème de cohérence politique dans les attributions financières de la France. Les priorités d'investissements françaises dans les pays éligibles à l'Aide Publique au Développement, définies notamment par les ministères de tutelle de l'Agence Française de Développement, et qui guident en principe les orientations stratégiques des institutions financières françaises vis à vis de ces pays, ne sont suivies qu'à la marge dans les soutiens financiers agricoles. Pire, bien souvent, les institutions financières françaises vont à l'encontre de ces priorités. **Nombre de soutiens financiers français ont des incidences négatives variées (participation aux dérèglements climatiques, destruction de l'agriculture familiale, violation des droits humains, modification des priorités nationales au détriment de l'agroécologie, etc.) allant à l'encontre de ce que la France s'est engagée à mettre en œuvre.**

A l'heure où la France entame le processus de validation de sa prochaine Loi de programmation relatif au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSIM)¹⁸⁷ cela questionne drastiquement le suivi qui est fait de la mise en œuvre des lois et orientations stratégiques françaises. Plus globalement, cela questionne la cohérence de l'approche française et sa crédibilité à s'affirmer comme un acteur majeur de la transition agroécologique au niveau mondial. Les soutiens financiers bilatéraux engagés par les ministères de tutelle du groupe AFD présentent à ce titre des résultats tout particulièrement faibles. Si même les minis-

188 Ducastel, *Une banque comme les autres? Les mutations de Proparco et de la finance administrée*, p 34 à 45, 2019.

189 Que la France s'est encore récemment engagé à augmenter de 30% entre 2019 et 2020.

190 D'une base de données françaises à l'autre, un même projet peut s'appeler différemment, avoir des montants fluctuants et être présenté d'un seul bloc ou via une multitude de lignes financières sans liens apparent les unes avec les autres.

tères impulsant les orientations développementalistes de la France, et en charge du suivi de nos agences de développement, ne suivent pas les politiques françaises qu'ils ont eux-mêmes définies, quelle crédibilité peuvent-ils avoir à demander par exemple à l'AFD ou à Bpifrance de se conformer aux engagements et priorités françaises ? Outre un manque de suivi interne quant à la mise en œuvre des stratégies françaises, ces tendances peuvent s'expliquer par l'évolution de la structuration de certaines institutions françaises. La financiarisation croissante du développement (illustrée ici par des institutions qui comme Proparco ou Bpifrance ont ouvert leur capital à de l'actionnariat privé¹⁸⁸), peut en effet expliquer la logique plus capitaliste que développementaliste que l'on retrouve dans certains soutiens financiers agricoles étudiés. Par ailleurs, l'utilisation en hausse de financements mixtes (publics et privés) participe également à cette ambivalence et rend difficile tout exercice de transparence et redevabilité.

Ces résultats questionnent également directement la volonté politique de la France d'agir sur la faim dans le monde.

Outre l'aide humanitaire ou l'envoi d'aide alimentaire¹⁸⁹, la lutte contre la faim doit passer par des changements systémiques agissant sur les causes structurelles de celle-ci et à destination quasi exclusive de ceux qui en souffrent le plus : les petits producteurs et productrices agricoles. Au vu du soutien massif français (presque un quart des soutiens financiers analysés) à un modèle agro-industriel structurellement inégalitaire et écocide, et au vu du soutien minime alloué à une vraie transition agroécologique, se pose la question du réel impact de la France dans la lutte contre la faim. **Notre pays, historiquement très mobilisé en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, n'est-il pas, in fine, en partie contributeur de la hausse continue de la faim depuis cinq ans ?** Il est plus que temps que la France se dote réellement des moyens de ses ambitions en termes de lutte contre la faim, cesse immédiatement ses projets ayant des impacts négatifs sur les causes structurelles de cette dernière et arrête, enfin, de détruire d'une main ce qu'elle tente de construire de l'autre.

A ce sujet, une vraie transparence dans les données publiques françaises est plus que jamais indispensable. Or les résultats de cette analyse sont unanimes : il y a un vrai problème de transparence et de redevabilité vis-à-vis des soutiens financiers agricoles français dans les pays éligibles à l'APD. Outre le fait qu'il n'existe aucune méthodologie ou approche commune entre les sept bases de données financières que nous avons consulté et agrégé pour mener à bien ce travail de recherche¹⁹⁰, chaque institution semble pouvoir choisir son propre degré de transparence et de redevabilité. Des projets agro-industriels historiques français, comme le cas Feronia (Encadré 12), sont par exemple absents de toutes

bases de données publiques. Du côté de la plupart des ministères, et de Bpifrance, on constate un vrai défaut de transparence, ce qui met en péril toute notion de redevabilité commune sur l'engagement de leurs fonds publics. Si l'AFD fait ici plutôt figure de bonne élève, sa filiale Proparco est quant à elle loin d'être exemplaire sur la transparence des soutiens financiers qu'elle octroie. A rebours des engagements français en matière de transparence, cette opacité dans les soutiens financiers agricoles de la France semble même avoir progressé entre 2009 et 2018. **Il est impératif que la France fasse un véritable exercice de transparence financière et harmonise les méthodologies de redevabilité de chacune de ses institutions.**

Pris dans leur ensemble, les résultats d'une décennie d'action française ne sont pas seulement loin d'être convaincants, ils sont contre-productifs.

Il apparaît de plus en plus évident que, dans son double discours quant aux finalités de ses soutiens financiers agricoles à destination des pays éligibles à l'APD, la France a choisi de faire primer ses intérêts économiques sur ses ambitions développementalistes. Au vu de l'urgence des crises économiques, climatique et alimentaires en cours, **il est primordial que la France amorce dès maintenant des changements de fonds et se montre enfin à la hauteur des positions** affichées dans ses lois et stratégies d'actions. L'orientation économique incarnée par la stratégie d'un ministère¹⁹¹ ne doit pas prendre le pas sur les orientations officielles de la France en matière de développement¹⁹².

Il est donc urgent que la France mette de l'ordre dans ses soutiens financiers, améliore la transparence de ses données et quitte cette position ambivalente où elle finance l'agroécologie à la marge tout en contribuant massivement au développement d'un modèle agro-industriel.

¹⁹¹ Voir à titre d'exemple la Stratégie Europe et International 2018-2022 du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (Op. cit.).

¹⁹² Voir à titre d'exemple le relevé de conclusion du dernier CICID https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/releve_de_conclusions_du_comite_interministeriel_de_cooperation_internationale_et_du_developpement_-_08.02.2018_cle4ea6e2-2.pdf, la Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, 2019, ou encore la Loi n° 2014-773 du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale (LOP-DSI).

Recommandations

La France doit faire un choix. Son double discours quant aux finalités de ses soutiens financiers agricoles a des répercussions majeures sur l'orientation de ses soutiens financiers à destination des pays éligibles à l'APD. Loin de lutter contre la faim, les dérèglements climatiques ou les inégalités, la majorité des soutiens financiers agricoles français soutiennent au contraire un modèle allant à l'encontre des populations concernées. **Il est primordial que la France fasse ici preuve de volonté politique, affirme les priorités de son action agricole extérieure à destination des pays éligibles à l'APD et revoie intégralement tous ses cadres politiques, stratégies, programmes et plans d'action ayant une incidence sur le secteur agricole et alimentaire à la faveur d'une transition agroécologique.**



1 - Il est impératif que la France contribue positivement au changement des modèles agricoles et alimentaires via ses soutiens financiers.

Ceux-ci doivent être réorientés en faveur de l'agroécologie et intégrer spécifiquement des objectifs de lutte contre la pauvreté, contre les inégalités de genre, contre la crise climatique, de soutien à l'agriculture familiale et d'amélioration de la situation nutritionnelle des populations visées. Pour ce faire il est indispensable que la France :

A. Opère une réorientation majeure de ses soutiens financiers agricoles vers l'agroécologie :

près d'un quart des soutiens financiers étudiés sont actuellement attribués à des projets bénéficiant à un modèle agro-industriel ou non-agroécologique, soit plus de 300 millions d'euros rien qu'en 2018. Cette coexistence contre-productive n'est plus acceptable. Ces fonds doivent être réorientés et fléchés vers des projets répondant ouvertement à une stratégie de transition vers des systèmes agricoles et alimentaires plus justes et plus durables, en finançant en priorité des projets basés sur une approche d'agroécologie transformative.

- Le groupe AFD doit, à ce sujet, mettre un terme aux incohérences internes criantes entre l'agence AFD d'un côté et sa filiale dédiée au secteur privé Proparco de l'autre. Une cohérence entre les actions des deux entités est cruciale si la France souhaite garantir que les incidences de ses soutiens financiers agricoles ne soient pas contre-productives.
- L'AFD, qui fait souvent figure de bon élève dans ce rapport, présente par ailleurs de nombreuses et régulières occasions manquées de financer une vraie transition agroécologique. Il est impératif que l'agence se penche sur ses soutiens financiers « potentiellement

agroécologique » et « facilitateur social » et saisisse l'opportunité qu'ils présentent pour impulser un véritable changement systémique en faveur d'une transition agroécologique ambitieuse.

- Bpifrance et Proparco doivent tout particulièrement repenser leurs modalités d'actions afin de se mettre en conformité avec les objectifs français en matière de développement agricole. De fait, les activités agricoles de Proparco, cadrées par le prochain Cadre d'intervention sectoriel 2020 agriculture, développement rural et biodiversité du groupe AFD, ne peuvent plus financer de projets agro-industriels climaticides ayant des effets environnementaux, économiques et sociaux catastrophiques sur les populations locales. A ce titre, les modalités d'octroi de financement de Proparco doivent être revues pour que l'agence puisse se recentrer uniquement sur un soutien aux TPE/PME agricoles mettant en œuvre une transition agroécologique.

- Plus globalement, les ministères, et tout particulièrement le MINEFI, doivent s'assurer de la conformité de leurs soutiens financiers avec les priorités françaises. Tout soutien au développement de projets agro-industriels doit être stoppé.

B. Mette en œuvre une véritable politique de réduction de la pauvreté. Cela passe par l'intégration systématique d'objectifs de réduction de la pauvreté dans les projets agricoles français, et par le développement de moyens visant à atteindre ces objectifs. Ces moyens doivent être affectés au renforcement des capacités des populations les plus pauvres identifiées dans le projet et au renforcement des structures institutionnelles et économiques leur permettant de sortir de la pauvreté. Plus spécifiquement les institutions françaises doivent :

- Pour chaque soutien financier, produire une étude ex-ante afin de déterminer les leviers de réduction de la pauvreté pour les populations bénéficiaires directes ou indirectes.

- Inclure, tout au long du cycle du projet (de la formulation à l'évaluation) et de manière systématique des indicateurs d'impact sur la réduction de la pauvreté.

C. Applique au secteur agricole ses objectifs pour l'intégration des inégalités de genre définis dans la stratégie du MEAE¹⁹³. Plus spécifiquement les institutions françaises doivent :

- Utiliser de manière systématique des indicateurs d'égalité femmes-hommes et de données désagrégées Si les informations désagrégées par sexe ne sont pas employées et mesurées au regard d'indicateurs d'égalité femmes-hommes, il n'est pas possible d'évaluer l'efficacité d'un

projet. Des données désagrégées par sexe ne doivent pas uniquement figurer dans la planification, mais également dans les rapports communiqués à l'issue des projets.

- Mettre à la disposition du public des documents détaillés incluant une analyse et des éléments de genre. Ceci est indispensable pour toute redevabilité de la France quant à la réelle mise en œuvre de ses engagements en faveur du droit des femmes.

D. Prenne en compte les impacts (positifs comme négatifs) de ses soutiens financiers sur les causes sous-jacentes de la faim, (lutte contre les dérèglements climatiques, soutien aux agriculteurs et agricultrices familiaux, lutte contre la sous-nutrition) et cherche véritablement à améliorer cette prise en compte dans l'allocation de ses soutiens financiers. Plus particulièrement les institutions françaises doivent :

- Prendre en compte l'urgence climatique et pleinement l'intégrer dans l'ensemble de leurs soutiens financiers agricoles, notamment afin de mettre en œuvre leurs objectifs d'alignement avec l'accord de Paris sur le climat. L'objectif de limitation du réchauffement climatique à 1,5° et les moyens d'y parvenir doivent être au cœur des projets français à destination des pays éligibles à l'APD. Le gouvernement doit s'assurer que toutes les institutions françaises engageant des soutiens financiers dans l'agriculture mettent en œuvre rapidement et de façon ambitieuse leur stratégie d'alignement avec cet objectif.
- Intégrer de manière systématique un soutien à l'agriculture familiale dans les projets agricoles et alimentaires français. Ces projets devront intégrer de véritables objectifs en la matière et analyser les risques éventuels (production d'analyses ex-ante). Cette approche ne doit pas servir de caution à un projet, qui en visant le renforcement d'un acteur majeur sur une chaîne de production, s'avère en réalité destructeur pour les petits producteurs.
- Viser l'amélioration de la nutrition des populations dans l'ensemble de leurs projets agricoles. Cela doit notamment se faire via la priorisation de la disponibilité d'aliments frais, diversifiés, produits localement, pas ou peu transformés, culturellement acceptables et à destination des populations locales.

2 - La France doit faire preuve d'exemplarité en matière de transparence et de redevabilité concernant ses soutiens financiers. Il est urgent que la France :



A. Garantisse la transparence de tous les acteurs engageant des soutiens financiers agricoles directs comme indirects à destination des pays éligibles à l'APD. Il est à ce titre indispensable d'harmoniser les déclarations de soutiens financiers des différentes institutions françaises pour permettre un meilleur suivi de l'efficacité des soutiens français. Pour ce faire :

- Le Groupe AFD doit tout particulièrement être vigilant et :

Enrichir sa plateforme Open Data pour qu'elle comporte l'ensemble des projets financés par le groupe AFD (AFD et Proparco), y compris via des intermédiaires.

Rendre publique l'ensemble des données financières et budgétaires de ses projets (budgets totaux, budgets désagrégés, analyse d'impacts sociaux et environnementaux, résultats des appels à projets, rapports de résultats, revues à mi-parcours ou encore évaluations sur les projets financés indirectement).

Ne plus octroyer de soutiens financiers non-fléchés à ses intermédiaires financiers et établir des critères de redevabilité plus robustes afin de mieux contrôler l'usage fait de ses soutiens financiers.

- Bpifrance Assurance Export doit s'engager :

A publier la liste entière des projets que la banque s'apprête à prendre à garantie (nom du projet, pays, entreprise, montant garanti, objectifs et détails, étude d'impact environnementale et sociale, ou encore estimation des émissions de gaz à effet de serre), et ceci avant toute prise de décision en commission des garanties et des crédits au commerce extérieur.

A mettre à jour tous les mois la liste complète des projets garantis, accompagnés d'une fiche projet précisant le nom du projet, la localisation précise du projet, l'entreprise soutenue, le montant garanti, l'étude d'impact environnementale et sociale ainsi que les rapports de suivi, en incluant les émissions de gaz à effet de serre.

A publier les comptes rendus des réunions de la commission de garanties et des crédits au commerce extérieur.

- Les ministères couverts par l'étude (MEN, MAA, MINEFI, MEAE) doivent :

Drastiquement changer leur transparence financière. Il est indispensable que les ministères engageant des fonds publics dans les pays éligibles à l'APD, et tout particulièrement les ministères de tutelle de l'AFD (MINEFI et MEAE) soient en mesure d'être redevables de leurs engagements financiers. Il est primordial pour ce faire que ces derniers améliorent la transparence et le détail des projets fournis dans la base de données CRS de l'OCDE. Un grand exercice de transparence financière interministériel est à ce titre nécessaire.



3 - La France doit mettre en cohérence ses orientations politiques et la mise en œuvre de ses soutiens financiers agricoles pour cesser cette ambivalence. Pour ce faire la France doit:

A. Rééquilibrer le ratio dons/prêts de ses soutiens financiers agricole, et dé-prioriser tous les instruments susceptibles d'aggraver une situation d'endettement déjà préoccupante dans les pays éligibles à l'APD. La France doit atteindre à minima la moyenne des pays du Comité d'aide au développement de l'OCDE concernant leur ratio prêts-dons, soit 85% d'APD sous forme de dons, et redoubler d'efforts pour contribuer à réduire l'endettement des pays en restructurant les dettes ou en les annulant. Il est urgent que la France organise son action extérieure de manière à ce qu'elle ait le meilleur impact possible sur la réduction des inégalités et de la pauvreté.

B. Créer un bureau spécifique au sein de l'administration française pour veiller à la cohérence des politiques pour le développement, conformément au traité de Lisbonne. En parallèle, la nomination d'un rapporteur éponyme au sein du Sénat et de l'Assemblée Nationale est à ce titre indispensable. Promise par la LOP-DSI de 2014 et jamais mise en place, la création d'un observatoire dédié au développement et aux enjeux de solidarité internationale serait clairement un pas en avant permettant de garantir le respect et la cohérence par la France de ses priorités stratégiques en terme de développement, et de leur congruence avec les Objectifs de développement durable.

C. Inscrire dans le Plan de Loi de Finance la fin des soutiens financiers des projets agro-industriels par Bpifrance.

